R. P. A.-G. MORICE, O. M. I.

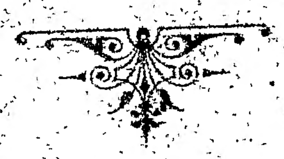
AUX SOURCES

DE

L'HISTOIRE MANITOBAINE

Extrait de la *Nouvelle-France*

Prix : cinquante sous



QUÉBEC
Imprimerie de L'ÉVÉNEMENT
1908

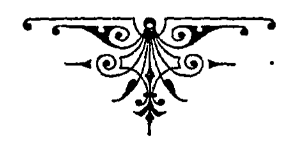
A.-G. MORICE, O. M. I.

AUX SOURCES

DE

L'HISTOIRE MANITOBAINE

Extrait de la *Nouvelle-France*



QUÉBEC
IMPRIMERIE DE LA COMPAGNIE DE « L'ÉVÉNEMENT »
30, rue de la Fabrique

1907

AUX SOURCES

DE

L'HISTOIRE MANITOBAINE

La nation canadienne est la fille aînée de la France, et chacun sait qu'elle a toujours fait honneur à sa mère. Dès sa plus tendre enfance, ses qualités morales lui ont assuré une vitalité vraiment prodigieuse, et maintenant qu'elle a atteint un âge dont peu de peuples américains peuvent se glorifier, elle paraît encore dans la plénitude des forces d'une jeunesse qui promet beaucoup pour l'avenir. Pendant que la mère-patrie se débat dans ce que d'aucuns pourraient regarder comme une agonie sénile, mais qui, espérons-le, n'est que l'effet d'un empoisonnement auquel elle survivra, le Canada, sain et vigoureux, croît et se développe sous l'égide de ce qui fut toujours le principe de son bien-être moral et matériel, l'Église et son code moral.

Il est, je crois, inouï dans l'histoire qu'une population qui n'excédait pas celle d'une de nos villes modernes de second ordre ait pu, non seulement résister aux flots d'une invasion étrangère et garder son homogénéité raciale malgré les mesures persécutrices d'un pouvoir qui voulait la traiter en vaincue, mais encore prospérer et refouler l'élément hétérogène qui pensait l'étouffer, et se multiplier dans le cours d'un siècle et demi au point d'atteindre un chiffre au moins trente fois plus élevé qu'il n'était de son origine.

Elle a fait plus. Ayant senti le besoin d'essaimer, elle a fondé des colonies jusqu'aux Etats-Unis et dans les immenses plaines du Canada central. Des premières je n'aurai rien à dire dans les pages qui vont suivre. Elles n'ont point d'histoire, et partant aucun souvenir à évoquer. Au contraire, leur rôle est nécessairement des plus effacés, et leur position, au simple point de vue social, ne peut se comparer à celle des colons restés fidèles au sol natal. Je me permettrai même de déplorer cette émigration comme un désastre pour la race, une déperdition de forces qui

AUX SOURCES

DE

L'HISTOIRE MANITOBAINE

La nation canadienne est la fille aînée de la France, et chacun sait qu'elle a toujours fait honneur à sa mère. Dès sa plus tendre enfance, ses qualités morales lui ont assuré une vitalité vraiment prodigieuse, et maintenant qu'elle a atteint un âge dont peu de peuples américains peuvent se glorifier, elle paraît encore dans la plénitude des forces d'une jeunesse qui promet beaucoup pour l'avenir. Pendant que la mère-patrie se débat dans ce que d'aucuns pourraient regarder comme une agonie sénile, mais qui, espérons-le, n'est que l'effet d'un empoisonnement auquel elle survivra, le Canada, sain et vigoureux, croît et se développe sous l'égide de ce qui fut toujours le principe de son bien-être moral et matériel, l'Église et son code moral.

Il est, je crois, inouï dans l'histoire qu'une population qui n'excédait pas celle d'une de nos villes modernes de second ordre ait pu, non seulement résister aux flots d'une invasion étrangère et garder son homogénéité raciale malgré les mesures persécutrices d'un pouvoir qui voulait la traiter en vaincue, mais encore prospérer et refouler l'élément hétérogène qui pensait l'étouffer, et se multiplier dans le cours d'un siècle et demi au point d'atteindre un chiffre au moins trente fois plus élevé qu'il n'était de sou origine.

Elle a fait plus. Ayant senti le besoin d'essaimer, elle a fondé des colonies jusqu'aux Etats-Unis et dans les immenses plaines du Canada central. Des premières je n'aurai rien à dire dans les pages qui vont suivre. Elles n'ont point d'histoire, et partant aucun souvenir à évoquer. Au contraire, leur rôle est nécessairement des plus effacés, et leur position, au simple point de vue social, ne peut se comparer à celle des colons restés fidèles au sol natal. Je me permettrai même de déplorer cette émigration comme un désastre pour la race, une déperdition de forces qui

auraient été un appoint si précieux au point de vue national, si elles s'étaient déployées dans un milieu favorable à leur développement au lieu d'aller se perdre dans le grand tout américain.

Quel immense avantage pour l'élément français dans l'Ouest, me disais-je au cours d'un récent voyage à travers cette contrée vaste comme un océan, si les milliers de Canadiens qui sont allés s'étioler physiquement et moralement dans les manufactures des Etats-Unis, au risque très certain d'y perdre leur nationalité avec leur langue, sinon leur foi, étaient venus s'emparer de ces belles prairies où les blés jaunissants compensent si amplement le colon d'un labeur moins ardu ici qu'ailleurs ! Et pourtant ces terres fertiles où Cérès étale ses dons de choix sont, de par le droit de découverte et de première occupation, l'apanage de la race française. Et dire que l'étranger moissonne aujourd'hui là où le Canadien a semé !

Pourtant il convient de ne pas exagérer. Notre race est encore dignement représentée dans ces immensités qui n'étaient hier encore que des terrains incultes. Rien qu'au Manitoba, quatre des nôtres viennent d'être élus pour soutenir ses intérêts dans les salles législatives de Winnipeg, signe indubitable que, même simplement comme nombre, nous comptons encore pour quelque chose dans la balance des hommes politiques.

Rien de plus juste, du reste, étant donné notre passé et les hauts faits de nos devanciers dans ce pays. De fait, qui pourrait écrire son histoire sans dévoiler à chaque page l'action de nos compatriotes ou de leurs alliés par le sang ? Leurs faits et gestes peuvent n'avoir pas toujours été marqués au coin du plus pur esprit évangélique. On ne peut pas toujours les considérer comme l'équivalent de ces *gesta Dei* dont les Francs, nos aïeux, se glorifiaient autrefois. Ils n'en demeurent pas moins le gage de notre influence dans ces contrées lointaines, et ils consacrent des droits que nous serions criminels de négliger.

Pour ne parler que du Manitoba et sans nous éloigner des environs de Winnipeg, une foule de points topographiques rappellent cette action, et constituent les principaux jalons de l'histoire du Canada central. Les ayant visités il y a quelques mois, je serais heureux de les revoir en compagnie des lecteurs de la *Nouvelle-France*. Ils nous rappelleront quelques-uns des événements où les nôtres ont figuré, et projetteront sur le passé un rayon de lumière qui nous fera peut-être bien augurer de l'avenir.

I.—LA DÉCOUVERTE ET SES CONSÉQUENCES IMMÉDIATES

Le pays tout entier fut longtemps connu sous le nom de Rivière-Rouge, d'après le principal cours d'eau qui l'arrose. Qui découvrit ce cours d'eau ? Un Canadien-Français, une noble figure s'il en est dans l'histoire, un homme qu'on peut justement appeler le découvreur de tout le Canada central, Pierre Gaultier de Varennes, plus connu sous le patronyme de sieur de la Vérendrye. C'est lui qui, au prix d'incroyables fatigues et sans appui pécuniaire de la part de ceux pour la gloire desquels il s'exposait à la fureur de hordes sauvages qui ne lui firent que trop sentir à quels excès elles pouvaient se porter, remonta le premier la rivière qui devait longtemps donner son nom à la colonie devenue aujourd'hui le Manitoba.

C'est le 24 septembre 1738 que, après avoir établi un fort sur le lac Winnipeg, il atteignit l'embouchure de l'Assiniboine et planta sa tente à côté des loges des Cris qui l'attendaient. Non seulement il découvrit le pays, mais il y fonda quatre ou cinq postes de traite d'où sortirent pour les indigènes les premières leçons de civilisation chrétienne.

Bien plus, on pourrait même l'appeler le premier habitant, sinon le fondateur, de Winnipeg, puisque c'est à lui qu'on doit l'établissement des premières résidences permanentes, Fort-Rouge, à l'emplacement de la fière capitale des grandes prairies canadiennes. Il y perdit, avec la santé et la paix de l'âme, son fils aîné et un neveu qui le secondaient admirablement, et n'y gagna que 40,000 livres de dettes et la persécution de gens assez petits pour connaître la jalousie.

Mais la postérité a sans doute reconnu son mérite, et une ville de plus de 100,000 âmes, qui se pique de modernisme et se pare des plus beaux atours, a bien les moyens de lui élever un monument. Nous cherchons dans Winnipeg la statue de son fondateur et du découvreur des immenses plaines dont elle est la métropole commerciale. Peines perdues : l'ingratitude humaine est vraiment insondable ! Cette colonne que vous remarquez devant l'hôtel de ville n'a rien de commun avec la Vérendrye. Elle est destinée à glorifier l'héroïsme de soldats qui, armés de pied en cap, bien pourvus de canons et munis de tous les engins destruc-

teurs que fournit la science moderne, allèrent, il y quelque vingt-deux ans, combattre d'humbles descendants des compatriotes de la Vérendrye, de pauvres métis novices au métier des armes, qui n'avaient parfois que des balles d'argile pour appuyer des réclamations que les pouvoirs du jour méprisaient depuis huit ans, et auxquelles l'opinion publique les força de faire droit après l'effusion du sang.

Mais ce terrain est glissant et pourrait nous entraîner loin. Revenons sur nos pas.

Nous rappellerons d'abord que le premier ministre du culte qui pénétrât jamais jusqu'au Lac-des-Bois fut un religieux français, le P. Charles-M. Messaiger, de la Compagnie de Jésus. Il y parvint il n'y a pas moins de cent soixante-quinze ans, en 1732. Le premier prêtre qui ait jamais foulé le sol de la présente ville de Winnipeg est le P. Coquart, de la même Société, qui y arriva en 1741, c'est-à-dire soixante-dix-neuf ans avant M. John West, le premier ministre protestant de la Rivière-Rouge. Ce même religieux se rendit même jusqu'au site de la ville du Portage-la-Prairie, en compagnie de la Vérendrye lui-même.

C'est également à un des fils du grand découvreur, le chevalier Pierre Gaultier, que nous devons la découverte des lacs Manitoba, Dauphin, Winnipegosis, Bourbon, etc., ainsi que de la rivière Saskatchewan, qu'il atteignit dans le cours de 1739.

Dix ans plus tard, les explorations et établissements des Français s'étendirent jusqu'aux montagnes Rocheuses, aux pieds desquelles dix Canadiens, envoyés par M. de Niverville, bâtirent le fort de la Jonquière, après qu'un autre poste, appelé Fort-Poskoyac, et un troisième, du nom de Fort-Bourbon, eussent été établis respectivement près de la jonction des deux branches de la Saskatchewan, en 1748, et à l'élargissement de cette rivière connue sous le nom de Lac-Bourbon, le *Cedar Lake* des Anglais.

Il n'entre pas dans mon plan de faire l'histoire même abrégée du rôle que l'élément français joua au Canada central. Je me contenterai de quelques faits isolés que me rappelle la visite de certains points du pays.

Après l'œuvre du grand de la Vérendrye, de ses fils et de quelques successeurs, le monde civilisé y fut représenté uniquement par des particuliers sans mission officielle, mais tous de race française, qui marchèrent sur les pas du découvreur. Marchands de fourrures et coureurs des bois apprirent aux indigènes à respecter et à aimer la France, à tel point que, plus d'un siècle après,

la qualité de Français ou de Canadien était encore le meilleur des passeports au travers des grandes prairies américaines. Ces pionniers leur inculquèrent des idées de paix et de concorde, qui étaient aussi nouvelles chez ces hordes barbares que nécessaires au salut des nouveaux venus et à la réussite de leurs affaires. Mais, au point de vue ethnologique, leur petit nombre et la faiblesse résultant de leur isolement ne leur permirent guère de laisser de traces durables de leur passage.



C'est pourtant à cette époque que nous devons rattacher le berceau du premier métis dans le Nord-Ouest canadien dont l'histoire ait enregistré le nom, François Beaulieu, le patriarche de la rivière au Sel. M. le juge L.-A. Prud'homme, l'écrivain sans contredit le mieux renseigné sur l'histoire ancienne du pays, fixe à 1775 ou 1776 la date de la naissance de Beaulieu, et le fait que les missionnaires le croyaient centenaire, quand il mourut en novembre 1872, confirme l'opinion du savant magistrat.

D'un autre côté, du récit que le vieillard fit au P. Petitot de l'arrivée des blancs au Grand Lac des Ours en 1799, il appert qu'il n'était alors âgé que de « plus de 17 ans », ce qui voudrait dire, il me semble, moins de 18, à en juger par la manière de parler des Indiens dans la langue desquels Beaulieu s'exprimait [1]. Dans tous les cas, cette computation est basée sur le chiffre que Petitot donne comme représentant l'année de la construction du premier fort de traite sur les bords de cette mer intérieure. Il reproduit cette date dans son *Exploration de la Région du Grand Lac des Ours* [2], l'appuyant de la remarque que c'était dix ans après la découverte du Mackenzie, ce qui est plus conforme à la vérité historique que l'assertion du même ouvrage [3], à l'effet que la dite exploration n'eut lieu qu'en 1793.

Ce qui démontre péremptoirement l'erreur de cet auteur ou de son guide en histoire locale est le fait que, cette même année 1793, François Beaulieu accompagna sir Alexander Mackenzie dans son grand voyage à l'océan Pacifique. Il va sans dire qu'en entreprenant une exploration si périlleuse sous tous les rapports, Mac-

1 — *Traditions indiennes du Canada Nord-Ouest*, p. 330. Alençon, 1887.
2 — P. 68. Paris, 1893.
3 — *Ibid.*, p. 56.

kenzie ne dut pas s'embarrasser d'un enfant de dix ans[1]. Je serais même tenté de reculer de quelques années la date suggérée par M. Prudhomme.

Quoi qu'il en soit, François Beaulieu peut être regardé comme le doyen des métis français au Nord-Ouest canadien, et, étant donné la place que leur race doit occuper dans les annales du Manitoba, je ne crois pas ces détails un hors-d'œuvre.

J'ajouterai même que Beaulieu était le type du « voyageur » ou coureur des bois. En mars 1820, il était déjà si familier avec la géographie du grand nord que sir John Franklin eut recours à ses lumières pour se fixer sur la voie qu'il avait à suivre dans son exploration. A cet effet, le métis lui traça une carte grossière du cours de la Coppermine et de la côte attenante, qui devait être si correcte qu'un Indien entrant pendant qu'il était à l'œuvre reconnut immédiatement le pays qu'elle représentait [2].

Ceci se passait au fort Wedderburne, le poste que la Compagnie de la baie d'Hudson entretenait sur une île en face du fort Chippewayan, établi par la Compagnie du Nord-Ouest sur le littoral du lac Athabasca. Beaulieu devint plus tard le chasseur attitré et l'interprète de sir John pendant le temps que l'explorateur passa au Grand Lac des Ours.

---

1 — Il commença son voyage en 1792. Par une étrange inconséquence avec lui-même ou avec le récit de son héros, le P. Petitot écrit ailleurs dans ses *Traditions indiennes*, que Beaulieu mourut en 1875 à l'âge de 101 ans et quelques jours (p. 416). De son côté,—*quandoque bonus dormitat Homerus*,—M. Prud'homme, après l'avoir dûment traité de métis, dans son excellent travail sur l'élément français au Nord-Ouest, s'oublie jusqu'à dire, dans la même brochure (p. 33), qu'il était « le doyen des Canadiens-Français du Nord-Ouest », et fait suivre la notice qu'il lui consacre des initiales C.-F. Puis 23 pages plus loin, il nous présente un Etienne Beaulieu, qu'il dit avoir été fils de François Beaulieu, « établi comme son père à la rivière au Sel », et il termine en nous assurant que celui-là encore « était regardé comme le doyen des Métis ». Enfin je me permettrai de remarquer, avec tout le respect dû à un chercheur qui a bien mérité de la patrie canadienne, que Laurent Leroux ne put trouver de Chippeways au Grand Lac des Esclaves, vu que cette tribu avait alors ou peu auparavant son habitat sur les bords du lac Supérieur. Elle est de race algonquine, tandis que celle à laquelle notre auteur fait allusion, la tribu montagnaise, appelée par les Anglais Chippewayan, appartient au stock déné. Chippeway et Chippewayan se ressemblent tellement au point de vue phonétique, qu'ils donnent souvent lieu à cette méprise contre laquelle le meilleur historien ne saurait se garder, sans études préalables, dans un champ scientifique qui n'est point le sien. (Voir *L'Elément français au Nord-Ouest*, p. 50).

2 — Franklin, *Journey to the Shore of the Polar Sea*, vol. II, p. 25. Londres, 1829.

A l'arrivée des missionnaires, il les reçut avec des transports de joie, et fut baptisé par le P. Taché en 1848, à l'âge d'au moins 72 ans.

Sa mère était une Montagnaise, c'est-à-dire qu'elle appartenait à la grande famille dénée, race aborigène qui est foncièrement religieuse, ce qui, ajouté aux qualités probables du père, explique assez les dispositions du fils. Indépendamment des deux langues de ses parents, il parlait les dialectes des sauvages Couteaux-Jaunes dont il était le chef, et des Flancs-de-Chien parmi lesquels il avait été élevé.

Mgr Taché le représente en 1856 comme « l'enfant soumis de l'Homme de la prière, qu'il sert toujours avec empressement et générosité, versant des larmes sur les longues années passées dans l'infidélité, et s'efforçant, par une vie admirable de foi et de piété, de racheter le temps perdu [1]. »

De son côté, à la date du 9 juillet 1862, Mgr Grandin raconte dans son journal que, n'ayant pu s'arrêter chez « le bon vieux Beaulieu et les sauvages campés autour de sa maison, » celui-ci s'embarqua aussitôt, à l'âge de 90 ans, pour aller camper avec le missionnaire. Le but de cette démarche apparaît dans les lignes suivantes de l'évêque missionnaire : « Hier, écrit-il, pendant que les hommes étaient occupés à passer par terre, à cause d'un rapide dangereux, les barques et tout ce qu'elles contiennent, j'eus la consolation de célébrer la sainte messe en présence de mon brave vieillard seulement. »

Bien plus, malgré son âge avancé, il offrit gratuitement ses services au missionnaire dans le but avoué de l'aider à désabuser les Indiens qui se laissaient séduire par les ministres protestants. L'année précédente il lui avait même offert tout l'argent que la Compagnie lui devait, et que le jeune prélat avait cru devoir refuser, vu l'état de pauvreté où il le voyait. Son manque de ressources ne l'avait pas empêché de donner peu de temps auparavent un billet de vingt livres à la mission d'Athabasca.



J'ai nommé plus haut la Compagnie du Nord-Ouest. Cette corporation commerciale qui représentait les intérêts franco-canadiens, bien qu'elle fût dirigée surtout par des Ecossais, eut une

1 — *Vingt années de missions*, année 1856.

très large part à la dissémination de l'influence française au Canada central. Fondée en 1783-84, elle échelonna bientôt ses postes de traite du lac Supérieur aux confins les plus reculés des steppes glacés du nord. A peu près tous ses serviteurs ou engagés et quelques-uns de ses officiers ou « bourgeois, » comme on disait alors, étaient canadiens, en sorte que la connaissance du français s'imposait à tous comme une nécessité première. De fait, tout le monde parlait français dans cette compagnie ; tous ses membres, quelle que fût d'ailleurs leur origine, étaient regardés comme canadiens-français, et alors même qu'ils écrivaient en anglais, une foule d'expressions (ou même des phrases entières) françaises se glissaient comme malgré eux sous leur plume.

A cette époque, et bien longtemps après, le terme « Canadien » s'appliquait exclusivement aux Canadiens-Français au lieu d'être accaparé, comme il est aujourd'hui, par les nouveaux venus de langue anglaise et leurs enfants, qui ne voudraient voir dans les descendants des pionniers de la Nouvelle-France que des étrangers, des Français, *Frenchmen.*

Une des conséquences inévitables de la présence de tant de célibataires au sein d'une société où toute contrainte morale était à peu près inconnue, fut une quantité d'unions avec les femmes du pays, d'où naquit ce qu'on appela dans la suite la nation métisse. Bien peu nombreux furent les Canadiens qui ne contractèrent point de semblables alliances dans les rangs des Indiens qui fréquentaient leurs forts respectifs. En cela, du reste, ils ne firent que suivre l'exemple de leurs maîtres, avec cette différence importante qu'ils s'attachèrent définitivement à leurs familles et ne renièrent point les mères de leurs enfants, tandis que les soi-disant bourgeois ou commis ne les abandonnèrent que trop souvent pour retourner à leur pays natal.

Privés de tout secours religieux, ils n'en conservaient pas moins les prières apprises sur les genoux de leurs mères et le souvenir des instructions entendues sur les bords du Saint-Laurent. Au grand air des bois ou dans l'immensité des prairies, leurs manières s'émancipaient quelque peu et leurs propos n'étaient pas toujours des plus édifiants ; mais la foi restait vive, et leur sens religieux s'émoussait rarement. Ceux d'entre eux qui savaient lire enterraient les morts et baptisaient les enfants [1].

---

1 — Je trouve un excellent exemple de l'action civilisatrice des Canadiens du Nord-Ouest dans un détail du journal d'un bourgeois de la Compagnie qui, de prime abord, ne manquera pas de paraître insignifiant à quiconque

Ceux-ci étaient fiers de leur origine. Ils se considéraient comme français, et c'est à eux surtout qu'allait être départie la tâche de représenter pendant de longues années l'influence française dans les plaines du Nord-Ouest. On sait qu'ils ne négligèrent rien pour affirmer et défendre leurs droits de primogéniture chaque fois que les gouvernants du jour prirent des mesures qui semblaient les violer.

Dès 1785, c'est-à-dire un an ou deux après la fondation de la Compagnie du Nord-Ouest, de petits groupes de métis commencèrent à paraître autour de plusieurs de ses forts de traite, lesquels allant toujours en augmentant devinrent bientôt une force dans le pays, jusqu'à ce que, en 1816, leurs rangs fussent assez serrés pour leur permettre de défier avec succès l'autorité établie à la Rivière-Rouge. Ceci s'explique assez facilement quand on se rappelle que tous les employés en retraite venaient généralement s'y réfugier avec leurs familles, plutôt que de retourner au Canada, dont les aménités sociales ne leur souriaient plus.

C'est ainsi que nombre de métis appartiennent par leur ancêtre maternelle aux races du nord, qui sont plus dociles aux inspirations religieuses, plus honnêtes et moins immorales que les Indiens de descendance algonquine ou siouse, les vrais aborigènes du Manitoba et des grandes prairies de l'Ouest. Par exemple, la famille Riel peut se prévaloir de sang montagnais.

D'un autre côté, telle était l'influence de l'élément français, dans les postes même les plus reculés, qu'il alla jusqu'à s'assimiler les représentants des races les plus diverses, au point que des fils de Norwégiens, comme Wentzell, d'Ecossais, comme McDougall, d'Anglais comme Frobisher, etc., devinrent, et sont restés,

---

n'est pas au courant des mœurs indiennes. Il y a sans doute peu de mes lecteurs qui ignorent le sort absolument pitoyable fait à la femme dans la société sauvage, laquelle ne voit guère en elle que la bête de somme du ménage. Or, en date du 12 novembre 1799, un certain James McKenzie décrit un de ses engagés nommé Lambert allant, à l'entrée de l'hiver, faire avec sa femme une provision de mousse pour leur nouveau-né — la mousse sert encore de langes dans tout le nord. Le chroniqueur ajoute : « Il arriva bientôt après avec un immense fardeau *(a huge load)* sur le dos, pendant que Madame marchait lentement derrière sans porter autre chose que son petit marmot. *Masquasis* (un sauvage), le voyant arriver dans cet état, fit remarquer qu'il ne manquait plus qu'un manteau doublé de rouge avec une frange noire pour faire une femme de Lambert » (Masson, *Les Bourgeois de la Compagnie du Nord-Ouest*, vol. II, p. 373), ce qui prouve que les attentions qu'il avait pour la mère de son enfant n'échappaient point à l'esprit observateur de l'Indien.

métis français, ignorant même la langue de leur père ou aïeul paternel.

La raison de cet ascendant est facile à comprendre. Elle n'est rien moins que l'influence du milieu, à laquelle ne peut guère échapper une minorité infime. Même des fils de commerçants nés d'Indiennes, comme Grant, Pangman et d'autres, à cause des restrictions tacitement imposées à leur caste, se trouvaient plus à l'aise avec les enfants des Canadiens qui occupaient un rang inférieur dans la société du temps, que dans la compagnie de leurs propres parents.

Mais cet ordre de choses n'était pas destiné à durer. Comme la première génération de métis atteignait l'âge mûr, elle allait se trouver face à face avec les représentants d'une race que la différence de langue et d'habitudes devait retenir à l'épreuve de toute influence étrangère. Que pouvaient ces fils de la lointaine France et des prairies canadiennes, fiers, indépendants, et aussi à l'aise sur leurs coursiers fringants que sous le toit paternel, que pouvaient-ils sur des étrangers parlant un idiome qui leur était inconnu, des gens réservés, timides et casaniers à l'excès?

Malgré la règle que je me suis posée en commençant de me contenter de simples esquisses sans corrélation apparente, il me faut maintenant entrer dans certains détails sur les faits divers qui eurent pour conséquence inévitable la catastrophe qui va nous occuper dans l'article suivant.

II.—L'AFFAIRE DE LA GRENOUILLÈRE

Comme nous l'avons vu, ces vastes contrées avaient été découvertes par des Canadiens; le commerce avec les tribus aborigènes avait été jusque-là exercé par des Canadiens, et enfin, une compagnie canadienne, en groupant sous une direction unique des efforts qui avaient été plus ou moins isolés depuis la mort de La Vérendrye (1749), avait succédé aux pionniers canadiens et croyait avoir hérité de leurs droits.

D'un autre côté, soixante-et-un ans avant l'établissement du premier poste dû au découvreur du Canada central, le fort Saint-Pierre érigé en 1731 au lac la Pluie, des Anglais jouissant d'accointances puissantes, sinon toujours des plus honorables, avaient, à l'instigation de deux aventuriers français, fondé une société de traite connue plus tard sous la raison sociale de Compagnie de la Baie d'Hudson. Cette corporation avait obtenu une charté royale qui lui conférait les pouvoirs les plus étendus. Outre le droit d'administrer la justice et d'exercer presque toutes les fonctions inhérentes à la souveraineté territoriale, cet instrument maintenant plus que séculaire accordait à cette compagnie le monopole du commerce des fourrures dans tout le pays arrosé par les tributaires de la Baie d'Hudson. C'était lui réserver tout le Nord-Ouest canadien, y compris le bassin de la Rivière-Rouge.

Tant que le Canada n'y fut représenté que par de simples particuliers, la vénérable corporation ne s'émut pas outre mesure de la concurrence qu'ils pouvaient lui faire. Du reste, des troubles domestiques autrement graves absorbaient son attention, puisque sa vie même comme corps commercial était en jeu. Elle avait, en effet, à défendre les comptoirs qu'elle avait établis sur la baie qui lui avait donné son nom, contre les agressions des Français et des Canadiens qui ne les lui avaient pas moins enlevés à plusieurs reprises.

Après la cession du Canada à l'Angleterre (1763), elle fut en état de diriger son attention vers l'intérieur. Mais, représentée par des gens de race différente de celle à laquelle appartenaient ceux qui avaient jusque-là joui de la confiance des indigènes, elle n'osa guère s'aventurer chez ces derniers, jusqu'à ce que l'établissement de la Compagnie du Nord-Ouest, d'autant plus agres-

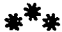
sive qu'elle avait conscience de la sécurité que lui assuraient les relations de ses employés avec les chasseurs du pays, vînt contester sérieusement la validité de son monopole dans les contrées découvertes par les Français. Aux prétentions des Anglais, comme on appelait les membres de la Compagnie de la Baie d'Hudson, les Canadiens répondaient en faisant remarquer que leur charte excluait expressément des territoires auxquels elle s'appliquait toutes les contrées, qui en 1670, date de son obtention, « appartenaient aux sujets d'un autre Prince ou État chrétien. » Or, à cette époque, les vallées de la Rivière-Rouge et de la Saskatchewan étaient incontestablement soumises à la France, et par conséquent, la compagnie anglaise ne pouvait y exercer son monopole. On la regarda plutôt comme une intruse, après que, pour affirmer ses droits, elle se fût établie aux portes des principaux forts canadiens.

Les démêlés, rixes et disputes, pour ne pas dire voies de fait et meurtres même,qui résultèrent de cette concurrence, pourraient fournir la matière d'un volume de taille respectable. Le lecteur qui n'a pas eu l'occasion d'observer sur les lieux l'incroyable amertume des sentiments que pareille rivalité engendre même de nos jours entre gens de même race, dans des contrées où aucun parti ne peut se prévaloir d'un monopole légal, ne se fera jamais une idée des excès auxquels elle peut donner lieu dans les conditions où se trouvaient les traiteurs au commencement du siècle dernier. A cette rivalité effrénée s'ajoutait alors un sentiment qui, noble en lui-même, peut dégénérer en une source de toutes sortes d'excès quand les contraintes suggérées par l'éducation, les convenances sociales ou la voix de l'opinion publique, n'interviennent point pour en modérer l'ardeur. Je parle du sens national qui, dans les démêlés entre les deux compagnies, s'aggravait encore de l'impertinence des uns et de l'excitabilité des autres.

Il serait oiseux de nier que les torts aient été des deux côtés. L'historien consciencieux en est même réduit à se demander si, pesés dans la balance d'un juge impartial, les méfaits à l'actif de la Compagnie du Nord-Ouest n'excédaient point ceux de ses compétiteurs. Son personnel nombreux, hardi, et se ressentant naturellement du sang sauvage, qui coulait dans les veines de la jeune génération et intensifiait encore l'ardeur toute gauloise qu'elle avait reçue comme héritage paternel, ne reculait devant aucune audace. Naturellement paisible et jovial quand il était

laissé à lui-même, le métis français épousait avec passion la cause de ses maîtres, et se laissait pousser par eux à des écarts regrettables. En définitive, la responsabilité en revenait aux Ecossais et autres *bourgeois* qui en étaient les instigateurs ; mais les Canadiens et leurs enfants par des sauvagesses n'en assumaient pas moins tout l'odieux devant leurs contemporains.

Une circonstance qui devait avoir les conséquences les plus graves pour l'avenir du pays n'allait pas tarder à fournir à la classe dirigeante l'occasion de mettre à profit le dévouement aveugle des métis français et de leurs pères.



Pendant que les deux compagnies se faisaient une guerre sourde et peu loyale, également nuisible aux intérêts des deux partis, dans la lointaine Ecosse, un homme aux larges vues, un philanthrope qui ne se contentait pas de théories, avait été ému de pitié à la vue des misères de ses compatriotes attachés au sol ingrat du pays natal. Ayant conçu la généreuse idée de leur venir en aide, en même temps que de se créer un petit fief dans les plaines du Nouveau-Monde, ses regards s'étaient arrêtés sur les vallées de la Rivière-Rouge et de l'Assiniboine, où il avait acheté une immense étendue de terres de la Compagnie de la Baie d'Hudson pour y établir ses colons. J'ai nommé le noble lord Selkirk, fondateur de ce qu'on appela la colonie d'Assiniboia. En même temps, pour consolider son œuvre et la protéger contre l'éventualité de toute malveillance d'ordre local, il avait réussi à se procurer lui-même et à faire acquérir par ses amis une quantité d'actions dans la compagnie, suffisante pour lui assurer une part prépondérante dans la direction de ses affaires.

Cette mesure, suggérée entièrement par des considérations de prudence, lui attira pourtant l'inimitié de la Compagnie du Nord-Ouest, qui dès lors ne voulut voir dans les colons que des émissaires de ses ennemis [1]. Aussi, quand ils arrivèrent aux « Fourches », comme on disait alors [2], furent-ils reçus par une troupe de métis

1 — Ross Cox, écrivant peu après les événements que nous allons raconter, donne de cette inimitié une autre raison qui paraît valable, à savoir que ce pays étant la source principale d'où la Compagnie tirait son *pemmican*, la colonisation était un coup mortel pour l'approvisionnement de ses forts (*Adventures on the Columbia River*, p. 264. New York, 1832).

2 — C'est-à-dire au confluent des rivières Rouge et Assiniboine.

déguisés en sauvages, qui leur donnèrent clairement à entendre qu'ils n'avaient guère de bonne volonté à attendre d'eux. En sorte que les pauvres étrangers qui, pour la plupart, ne comprenaient que le gaélique, furent obligés de se rendre à Pembina en compagnie de leurs futurs persécuteurs, qui perdirent pourtant leur arrogance au fur et à mesure qu'ils s'éloignaient de la résidence de leurs maîtres, preuve évidente que leur hostilité n'était que de commande.

C'était à l'automne de 1812. La bande d'Ecossais pouvait compter 70 personnes, sous la conduite d'un catholique, le capitaine Miles Macdonell. Le second parti ne se composait que de 15 à 20 âmes, des Irlandais cette fois, qui arrivèrent juste un an après. Une troisième caravane atteignit la Rivière-Rouge le 22 juin 1814. Elle comprenait 93 Ecossais.

Dès l'origine, Miles Macdonell avait été nommé gouverneur de l'Assiniboia, en sorte que le premier représentant de l'autorité civile sur le territoire qui est aujourd'hui le Manitoba fut un de nos coreligionnaires, comme l'avaient été le découvreur du pays et le premier ministre d'un culte qui l'ait jamais parcouru. Ces faits sont à enregistrer.

Quant à la Compagnie du Nord-Ouest, elle avait juré une guerre à mort à l'établissement d'une colonie dont l'influence sur la vie des indigènes ne pouvait que lui être nuisible. Elle la lui fit sans le moindre scrupule.

Il n'est que juste d'ajouter que le nouveau gouverneur, trop peu au courant de la position des bourgeois du Nord-Ouest dans un pays dont les mœurs ressemblaient si peu à celles de l'Ecosse, manqua de tact et prit même certaines mesures qui étaient assez exaspérantes pour être considérées comme une déclaration de guerre. Dans un pays nouveau et complètement isolé du monde civilisé, ses colons avaient souffert de la faim, et comme d'autres étaient attendus, il lança, le 8 janvier 1814, une proclamation prohibant l'exportation de la viande de buffle et autres provisions, accaparant pour les siens, moyennant paiement à qui de droit, le surplus de ce qui était nécessaire aux différents forts de traite et aux voyageurs. On a blâmé cet acte d'autorité. Franchement, étant donné les circonstances, je ne vois pas en quoi il était répréhensible. Il fit saisir par la force ce qu'on ne voulait point lui livrer de bon gré, et la légalité de cette mesure dépend naturellement de celle de sa proclamation. Mais on dit qu'il fit plus. Il paraîtrait qu'il donna des ordres pour ce qu'on pourrait appeler

la saisie des postes de la compagnie rivale, qui, aurait-il déclaré, n'avait pas droit d'existence sur les terres de la Compagnie de la Baie d'Hudson, ce en quoi il est difficile de croire qu'il ait eu raison.

C'était en outre fournir d'excellentes armes à ses adversaires. Ils furent prompts à les ramasser. Il n'est guère de moyens qui leur parussent trop bas pour enrayer le mouvement de colonisation et décourager les immigrants. On leur tint constamment présent à l'esprit le spectre des sauvages prêts à fondre sur eux ; on séduisit les principaux colons par de belles paroles et en faisant luire l'or à leurs yeux. Pendant l'absence momentanée du gouverneur, on fit enlever neuf pièces de canon appartenant à Lord Selkirk et qu'on gardait au fort Douglas, érigé à peu près un mille plus bas que les « Fourches », pour protéger les fermiers échelonnés le long de la Rivière-Rouge.

On fit plus. Le gouverneur lui-même fut arrêté et envoyé prisonnier au Canada. Puis le fort Douglas fut attaqué, 25 juin 1815 [1], par des métis soudoyés par la compagnie canadienne, et quatre personnes y furent blessées, dont une mourut le lendemain. Enfin, les colons à bout de patience et craignant pour leur vie finirent par consentir à se laisser déporter les uns au Canada, les autres en Ecosse. Après quoi leurs demeures furent incendiées, et il ne resta plus rien de l'œuvre philanthropique de lord Selkirk.

M. l'abbé G. Dugas a admirablement fait ressortir l'odieux du rôle joué par la Compagnie du Nord-Ouest dans cette triste année 1815.

C'est dans l'adversité que se révèlent les vrais amis. Aussi sommes-nous heureux de pouvoir rattacher à cette époque un acte de dévouement d'un Canadien qui rachète en quelque sorte les défaillances de certains de ses compatriotes dans ces temps critiques. Je veux parler du grand voyage que fit Jean-Baptiste

---

1 — L'abbé Dugas rattache cette attaque à la date du 11 juin, et ajoute que quelques jours après les hostilités recommencèrent (*L'Ouest canadien*, pp. 298-99). Mais le Dr Bryce a depuis publié le journal de John McLeod, le défenseur principal de ce fort, qui en met la date au 25 juin (*History of the H. B. Co.*, pp. 221 *et seq.*). Le fort Douglas se trouvait sur la rive gauche de la Rivière-Rouge, non pas la rive droite, comme l'écrit par inadvertance l'abbé Dugas (*Monseigneur Provencher*, p. 71), un peu en amont de la langue de terre appelée aujourd'hui la pointe Douglas.

Lagimodière [1], comme porteur de dépêches apprenant à lord Selkirk débarqué en Amérique le sort de sa chère colonie. C'était une course de 1,800 milles en pays ennemi, à pied et au cœur de l'hiver. Son objectif était Montréal qu'il atteignit sain et sauf, mais il fut pris à son retour par des sauvages au service du fort William. Comme le noble lord lui demandait ce qu'il désirait en retour de son dévouement, le messager répondit : « Une chose seulement, c'est qu'on nous envoie des prêtres le plus tôt possible. » Pourrait-on exiger un gage plus explicite de communauté d'origine avec la fille aînée de l'Eglise que cette noble déclaration de l'humble trappeur canadien ?



Cependant un homme énergique et peu gêné par les scrupules —peut-être parce qu'il avait vu du service dans la Compagnie du Nord-Ouest—Colin Robertson, avait réussi à faire revenir le contingent de fermiers qui s'étaient embarqués pour le lac Winnipeg, à destination de l'Ecosse [2]. Un renfort fraîchement arrivé sous la conduite d'un *gentleman*, nommé Robert Semple, avec lequel nous ferons bientôt plus ample connaissance, fit monter à deux cents le nombre total des colons de la Rivière-Rouge. Les récoltes furent bonnes et, encouragés par l'activité de Robertson qu'on savait capable de déjouer les intrigues de l'opposition, les pauvres fermiers pouvaient sentir renaître dans leurs cœurs l'espérance de jours meilleurs.

Robertson crut pouvoir recourir aux moyens illégaux de ses adversaires. Le 17 mars 1816 il fit arrêter Duncan Cameron, commandant du fort Gibraltar situé dans l'angle septentrional formé par la jonction des deux cours d'eau, homme sans scrupules, qui avait jusqu'alors été l'âme et l'inspirateur de toutes les intrigues contre la colonie et ses protecteurs, les gens de la Compagnie de la Baie d'Hudson. De plus, il s'empara de son fort

1 — L'abbé Dugas écrit son nom « Lajimonière » (*L'Ouest canadien*, pp. 305-06).

2 — Ce Colin Robertson avait tout récemment amené 20 Canadiens de l'est, en sorte que, même en ne parlant que des efforts systématiques de lord Selkirk et de ses agents, il n'est pas correct de dire que la colonie qui en résulta fut exclusivement écossaise. En outre des Ecossais qui étaient en majorité, elle contenait des Irlandais et des Canadiens. Elle devait bientôt compter des Allemands, des Suisses et des Italiens dans ses rangs.

qui, par sa position, était la clef du pays, et recouvra les canons et les effets que ses rivaux s'étaient appropriés.

Sur ces entrefaites, Miles Macdonell, le gouverneur d'Assiniboia, contre lequel on n'avait rien pu prouver à Montréal, était revenu à la Rivière-Rouge et, tout en restant chargé des affaires de la colonie [1], il devait maintenant céder le pas à M. Semple, nommé gouverneur-en-chef pour le département du nord de la compagnie. Tout paraissait aller pour le mieux. La confiance renaissait dans les esprits ; et pourtant un orage grondait dans le lointain qui n'allait pas tarder à éclater sur la tête de ceux-là mêmes qui s'en croyaient le moins menacés.

La Compagnie du Nord-Ouest, jusqu'alors reine et maîtresse dans ces parages, était souverainement humiliée de la perte de son fort, que Semple avait demantelé et rasé après le départ de Robertson, chargé de conduire Cameron qu'on faisait passer en Angleterre. On lui avait en outre pris le fort Pembina et fait ses habitants prisonniers ; le courrier qui portait sa correspondance avait été intercepté et ses lettres confisquées, et, ce qui était pour le moins aussi grave aux yeux de son personnel de la classe inférieure, les mesures de précaution prises par Macdonell avaient causé une insuffisance de vivres dont ses voyageurs avaient eu le plus à souffrir. Quoi d'étonnant après cela si les cœurs étaient aigris et les esprits montés au point d'être capables de tous les excès ? Il n'est que juste de tenir compte de ces circonstances si l'on veut juger sainement leurs conséquences [2].

Robertson avait même tenté de s'emparer du fort canadien de Qu'Appelle ; mais il avait dû reculer devant la défense énergique de son commandant, Alex. Macdonell. Cette tentative acheva de convaincre les Canadiens que leur position comme commerçants dans le pays était sérieusement en danger, et qu'il fallait à tout prix reprendre, ou plutôt reconstruire, le fort Gibraltar, par la

---

1—Il n'est que juste d'observer ici que d'après Ross (*op. cit.*, p. 410), Miles Macdonell avait été remplacé dans cette charge par Alex. Macdonell dès l'année précédente. Begg dit de son côté que le premier ne rentra à la Rivière-Rouge qu'après l'affaire de la Grenouillère (*Hist. of the N.-W.*, I, p. 185). S'il en est ainsi, comment se fait il que Pritchard, qui fut mêlé à cette rencontre, dise formellement que ce fut à M. Miles Macdonell que Semple envoya demander du secours ?

2—Il me semble que l'intéressant ouvrage de l'abbé Dugas, *L'Ouest canadien*, gagnerait en impartialité et partant en valeur historique s'il mettait en relief les méfaits de la Compagnie de la Baie d'Hudson aussi bien que ceux de ses rivaux.

privation duquel leurs communications avec leurs quartiers généraux sur le lac Supérieur n'étaient rien moins que sûres.

Un appel fut donc fait aux différents postes de traite, et l'on rassembla dans ce but tout ce qu'on put trouver de Canadiens et de métis disponibles. Alexander Ross nous assure que les rangs de la troupe ainsi improvisée se montaient à « plus de 300 hommes armés, tous à cheval et métis pour la plupart [1]. » De fait, les traiteurs libres et les trappeurs canadiens qui formaient alors une classe à part, sentant l'orage approcher, avaient pris la direction des prairies plutôt que d'avoir à tremper leurs mains dans le sang, preuve incontestable que ceux de leurs compatriotes qui le firent obéissaient simplement aux ordres de leurs maîtres. Aussi le chiffre de Ross me paraît-il non seulement exagéré, mais absolument impossible (à moins d'aller très loin), puisqu'on n'en était encore qu'à la première génération métisse. L'abbé Dugas, qui a eu accès à des sources d'information inconnues aux historiens anglais, évalue à 125 les forces totales des belligérants, comme on pourrait les appeler.

Quarante d'entre eux interceptèrent, le 12 mai 1816, un convoi de vivres composé de cinq bateaux sous les ordres d'un Canadien, Pierre-Chrysologue Pambrun [2]. Celui-ci fut fait prisonnier et longtemps gardé à vue, tandis que ses 22 serviteurs étaient libérés peu après leur arrestation. Alexander Macdonell, le principal meneur du parti du Nord-Ouest, quitta le fort Qu'Appelle vers la fin de mai, s'empara en route du fort Brandon, puis se rendit au Portage-la-Prairie, où il arriva avec son « armée » le 15 juin. Le 18, il envoya 70 cavaliers, dont six étaient de purs sauvages [3], pour attaquer le fort Douglas à la Rivière-Rouge, et détruire définitivement la colonie de lord Selkirk.

Cette petite troupe devait, paraît-il, effectuer sa jonction en aval de ce fort avec une centaine d'hommes armés et munis de

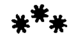
---

1 — *The Red River Settlement*, p. 34. Londres, 1866.

2 — L'abbé Dugas écrit ce nom « Pembrun. » Je l'ai toujours vu écrit avec un *a* dans les manuscrits du temps, et c'est ainsi que les auteurs anglais le donnent.

3 — Ross dit « environ 65 personnes » (*op. cit.*, p. 34) ; Hargrave « 70 ou 80 cavaliers » (*Red River*, p. 486), et Begg (*Hist. of the N. W.*, I, p. 182) évalue l'ennemi à « environ 60 métis et sauvages. » Quant aux derniers, l'abbé Dugas nous assure dans *L'Ouest canadien*, p. 337, que « il n'y avait parmi eux que cinq sauvages ; » mais, à la p. 344 du même ouvrage, il remarque que « sur les soixante-dix cavaliers il n'y avait que six sauvages. » Comme il donne alors les noms de ceux-ci, j'ai adopté le dernier chiffre.

deux pièces de canon [1]. Le rendez-vous avait été fixé au 16 juin ; mais le parti de l'est n'arriva que le 20, tandis que les Canadiens, métis et sauvages qui venaient d'opérer sur l'Assiniboine, firent leur apparition à quelque distance du fort Douglas, le soir du 19.



Pour s'assurer le concours des émissaires du fort William, les cavaliers de la Compagnie du Nord-Ouest, conduits par un métis influent du nom de Cuthbert Grant, avaient reçu ordre de passer à distance du fort Douglas, afin d'éviter d'attirer l'attention de ses gardiens. Mais des lacs et des marécages les empêchèrent de passer aussi loin qu'ils l'eussent voulu. En sorte que, vers cinq heures du soir, la sentinelle du fort signala la présence de la troupe qui paraissait se diriger vers les fermes des colons.

Le gouverneur, R. Semple, monta alors au corps de garde muni d'une longue-vue, à l'aide de laquelle il s'assura que les cavaliers étaient tous armés et semblaient animés d'intentions hostiles. En conséquence, il partit avec une vingtaine d'hommes armés, auxquels quelques autres s'adjoignirent en chemin, pour aller les rencontrer dans la plaine.

Ils avaient peut-être fait un demi-mille quand ils furent accostés par des colons qui, alarmés du danger qui les menaçait, allaient chercher un refuge dans l'enceinte du fort. S'apercevant alors que l'ennemi était plus nombreux qu'il ne l'avait cru d'abord, le gouverneur envoya un nommé Bourke chercher une pièce de canon au poste et requérir les services d'autant d'hommes que Miles Macdonell pourrait lui en donner.

Après quelque temps d'attente, comme Bourke ne revenait point, Semple se dirigea avec sa suite vers la bande de métis qui, la figure horriblement peinte, et déguisés en guerriers sauvages, avaient déjà capturé trois fermiers.

Aussitôt que les gens du Nord-Ouest aperçurent les représentants de la compagnie anglaise, ils s'élancèrent à leur rencontre en disposant leurs rangs en forme de croissant, de manière à les prendre entre deux feux. Alors un Canadien nommé Boucher,

---

1 — Ces chiffres sont de l'abbé Dugas (*L'Ouest canadien*, p. 337). Il est vrai de dire que, dans un ouvrage précédent, *Monseigneur Provencher*, p. 36, le même auteur n'avait parlé que d'une « soixantaine d'hommes armés, traînant avec eux un canon. »

commis au service de la Compagnie du Nord-Ouest, s'approcha à cheval du gouverneur en faisant signe de la main qu'il voulait parler.

— « Que voulez-vous ? demanda-t-il à Semple.

— Que voulez-vous vous-même ? riposta celui-ci.

— Nous voulons notre fort, fit Boucher.

— Eh bien ! allez à votre fort, répondit le gouverneur. »

Sur quoi le Canadien fit observer avec une imprécation :

— « Vieux coquin, vous l'avez détruit. »

Les deux parlementaires se trouvaient alors près l'un de l'autre. Semple était un *gentleman*, habitué à être traité avec respect et déférence S'entendant appeler « coquin », il saisit la bride du cheval de Boucher en disant :

— « Misérable, osez-vous me parler ainsi ? »

Là-dessus Boucher sauta à terre, un coup de feu partit on ne sait d'où, et un M. Holt, commis de la Compagnie de la Baie d'Hudson, tomba mortellement blessé. Boucher se retira vers les siens, et aussitôt une balle atteignit le gouverneur. Se sentant blessé, celui-ci proclama un sauve-qui-peut général. Mais ses suivants ne purent s'empêcher de l'entourer pour s'assurer de la gravité de sa blessure.

Ce fut la ruine de son parti. Ainsi groupés, ses hommes devinrent un excellent point de mire pour leurs agresseurs qui ne manquèrent pas d'en profiter. En un clin d'œil ils furent criblés de volées de balles. Ils tombaient par petits groupes, généralement blessés à mort, et ne se relevaient que pour recevoir le coup de grâce. En sorte qu'en peu de temps presque toute la bande de Semple avait mordu la poussière. De fait, vingt et un furent tués sur vingt-huit, plus un blessé.

Le gouverneur lui-même, reconnaissant Grant sous son affreux déguisement, lui demanda poliment :

« N'êtes-vous point M. Grant ? »

Recevant une réponse affirmative, il lui dit que sa blessure n'était point mortelle et qu'il pourrait y survivre s'il était rendu à son fort. Grant ordonna donc à un de ses gens, un Canadien, de l'y emmener. Mais un sauvage qui se trouvait là empêcha cet acte d'humanité en le tirant à bout portant.

Ce fut là, en vérité, une bien triste affaire. L'instinct sauvage occasionna chez quelques-uns des excès très regrettables, vu que plusieurs auraient certainement survécu à leurs blessures s'ils n'avaient été cruellement massacrés au moment où ils deman-

daient grâce. On cite en particulier le cas d'un capitaine Rogers, qui fut tué de cette manière par un métis écossais du nom de McKay. Pour l'honneur du nom français, aucune des dépositions sous serment qui furent faites plus tard devant les tribunaux du Canada ne met positivement pareil méfait sur le compte de Canadiens ou de métis français [1].

Au contraire, comme un certain John Pritchard se trouvait au plus fort de la mêlée et s'attendait à chaque instant à partager le sort de ses malheureux compagnons, il aperçut un Canadien du nom de Lavigne, qu'on avait enrégimenté de force au fort Brandon.

« Lavigne, s'écria-t-il alors, vous êtes français, vous êtes un homme, un chrétien. Pour l'amour de Dieu, sauvez ma vie. Je me rends, je suis votre prisonnier. »

McKay, le fils d'un colonel, intervint encore et voulut reproduire sur lui l'acte de barbarie dont il venait de se rendre coupable. Mais Lavigne l'en empêcha avec beaucoup de peine et en recevant lui-même plus d'un horion. Comme on emmenait le prisonnier du côté de Kildonan, on voulut encore s'en débarrasser d'un coup de fusil ; mais Boucher, le parlementaire dont nous avons déjà parlé, lui sauva la vie. C'est Pritchard lui-même qui fournit ces détails dans sa déposition [2].



Telle fut la fatale rencontre connue parmi les Canadiens sous le nom de « bataille de la grenouillère » et appelée *Skirmish of Seven Oaks* par les historiens anglais. Le premier nom lui vint d'une espèce de bas-fonds sur les bords duquel Semple et le plus grand nombre de ses compagnons tombèrent. La seconde désignation est sans doute due au fait que sept chênes devaient alors se dresser dans les environs.

---

1 — Un métis du nom de Primeau voulut pourtant tuer Pritchard, parce que, disait-il, celui-ci avait tué son frère. Mais il en fut empêché. Un des témoins du procès qui s'ensuivit, nommé Huerter, accuse aussi un F. Deschamps de cruauté sur le champ de bataille ; mais ses dires ne sont basés que sur le témoignage de la voix publique.

2 — De plus, après l'attaque injustifiable du 25 juin 1815, le défenseur du fort Douglas eut recours aux Canadiens et aux métis français pour en réparer les dégâts et le mettre en état de résistance.

Ces arbres n'existent plus, mais la « grenouillère » est encore très reconnaissable. Un de mes premiers soins en arrivant à Winnipeg fut de me rendre à ce lieu historique. Avouerai-je que j'eus toutes les peines du monde non seulement à le trouver, mais à me mettre en rapport avec un habitant de la ville qui en eût entendu parler? La Société historique du Manitoba y a pourtant érigé un monument commémoratif. C'est une colonne de granit ornée de l'inscription suivante :

SEVEN
OAKS

—

ERECTED IN 1891
BY THE
MANITOBA HISTORICAL SOCIETY
THROUGH THE GENEROSITY OF THE
COUNTESS OF SELKIRK
ON THE SITE OF SEVEN OAKS
WHERE FELL
GOVERNOR GENERAL ROBERT SEMPLE AND
TWENTY OF HIS OFFICERS AND MEN
JUNE 19, 1816.

Malheureusement cette colonne paraît bien négligée et ses alentours sont sans aucun entretien. On dirait que le Winnipegois moderne ne connaît pas l'histoire de sa patrie, ou s'en préoccupe fort peu.

Le lecteur devine les suites immédiates de cette bataille, où presque tous les coups mortels furent du même côté, puisque les métis n'eurent qu'un des leurs de tué et un de blessé. Le fort Douglas passa entre les mains de la Compagnie du Nord-Ouest, et la colonie fut détruite. La conséquence ultime fut que, cinq ans après (26 mars 1821), les deux compagnies se fusionnèrent pour former une nouvelle corporation sous l'ancien nom de Compagnie de la Baie d'Hudson.

En attendant, les métis chantaient victoire, et l'un deux, un barde illettré du nom de Pierre Falcon, voulut même laisser à la postérité le souvenir de la mémorable journée au moyen d'une « chanson de vérité ». Je ne céderai pas à la tentation de reproduire ce document qui, malgré l'extrême crudité du style, n'en est pas moins remarquable comme étant le produit d'un individu moitié sauvage, qui ne savait ni lire ni écrire. Une strophe et demie suffira pour donner une idée du genre de littérature auquel la chanson appartient.

J'avons cerné la bande de grenadiers.
Ils sont immobiles ; ils sont démontés.
J'avons agi comme des gens d'honneur ;
Nous envoyâmes un ambassadeur :
« Gouverneur, voulez-vous arrêter un p'tit moment ?
« Nous voulons vous parler. »

Le gouverneur, qui est enragé,
Il dit à ses soldats : « Tirez ! »
Le premier coup l'Anglais le tire ;
L'ambassadeur a presque manqué d'être tué 1.

Ce « presque manqué » est superbe. Quant à la question du premier coup, comme d'ordinaire en pareil cas, chaque côté en rejette la faute sur l'autre.



Et maintenant, que penser de cette malheureuse rencontre? Sur quelle tête en faire peser la responsabilité? Comme nous l'avons vu, les torts étaient certainement réciproques, bien que les sentiments de pitié que suggère son issue si fatale à l'un des deux partis nous portent instinctivement à en accuser l'autre. Pourtant, sans la politique agressive et les représailles exercées par Colin Robertson et Semple lui-même, qui rasa le fort Gibraltar malgré l'avis du premier, il est probable que cette lugubre journée serait encore à enregistrer par l'histoire. D'un autre côté, on ne peut s'empêcher de remarquer que le gouverneur-en-chef agit en cette occasion avec une coupable légèreté et une inexplicable

1 — Telle est la version des auteurs anglais, qui copient la transcription de Hargrave. Il convient d'ajouter qu'elle ne fait pas pleine justice au « talent poétique » de P. Falcon, puisqu'elle omet plusieurs rimes et massacre parfois le rythme. Voici l'équivalent des lignes ci-dessus d'après Joseph Tassé « (Les Canadiens de l'Ouest », vol. II, p. 347) :

J'avons cerné la bande des Grenadiers ;
Ils sont immobiles, ils sont démontés.

J'avons agi comme des gens d'honneur,
J'avons envoyé un ambassadeur :
« Le Gouverneur, voulez vous arrêter
Un petit moment ; nous voulons vous parler ? »

Le gouverneur qui est enragé
Il dit à ses soldats : « Tirez ! »
Le premier coup c'est l'Anglais qui l'a tiré,
L'ambassadeur ils ont manqué tuer.

présomption. Fraîchement arrivé au pays, Semple n'en connaissait point les mœurs, et son ignorance sous ce rapport est sa meilleure excuse. Les armes de ses compagnons étaient en mauvais état, usées et dans plusieurs cas absolument hors de service. Ensuite, c'était pour le moins imprudent à lui de s'avancer ainsi contre un ennemi dont il n'avait pas fait reconnaître le nombre. Mais ce qui, en définitive, précipita le conflit, ce fut l'action du gouverneur qui, piqué de l'épithète insultante qu'on lui appliquait, ne put s'empêcher de saisir la bride du cheval du parlementaire. Un déposant anglais dit qu'il porta alors la main au fusil de Boucher.

Enfin, je me permettrai de rejeter une bonne part de la responsabilité de ces tristes événements sur lord Gordon Drummond, gouverneur du Canada, qui, circonvenu par les autorités de la Compagnie du Nord-Ouest, déclara à lord Selkirk qu'il n'avait absolument rien à craindre pour sa colonie, et refusa obstinément le secours d'une force armée que lord Bathurst, secrétaire d'Etat en Angleterre, l'avait autorisé à prêter au noble fondateur.

Quant à celui-ci, il ne doit y avoir qu'une voix pour publier son admirable désintéressement. Il fut un promoteur zélé de la civilisation, un bienfaiteur insigne de l'humanité au Canada central, un homme qui ne comptait ni avec les difficultés ni avec les dépenses, une fois qu'il avait entrepris une bonne œuvre. La religion catholique, en particulier, lui doit une éternelle reconnaissance pour l'appui moral et pratique qu'il lui prêta sur les plaines de la Rivière-Rouge.

Quand la ville de Winnipeg lui élèvera-t-elle, à côté de celle de La Vérendrye, la statue qu'il a si amplement méritée ?

III.—Pro Deo

Le 16 juillet 1818 fut un jour mémorable pour la colonie d'Assiniboia. Sur la rive gauche de la Rivière-Rouge et tout près du fort Douglas, une foule inquiète de Canadiens et de métis français, auxquels se mêlaient des Irlandais et quelques Ecossais, entre autres le nouveau gouverneur, Alexander Macdonell [1], allaient et venaient, paraissant dans l'attente de quelque grand événement. Dès le matin, un courrier avait parcouru à cheval leurs fermes et visité leurs humbles demeures, et maintenant tous les regards convergeaient du côté du coude que fait la rivière pour former la pointe Douglas, comme si de là devait venir le salut. Tout à coup un cri se fait entendre :

Les voilà !

— Les voilà ! répètent une multitude de voix en deux ou trois idiômes.

Et pendant que la troupe de colons et de chasseurs se précipite sur le rivage, plusieurs canots doublent lentement le cap et peu après abordent aux pieds de la foule accourue pour souhaiter la bienvenue aux deux principaux étrangers qu'ils portent.

Ceux-ci, jeunes encore, et doués d'une haute stature et d'une superbe prestance, gravissent la berge, souriants et heureux bien qu'à plus de six cents lieues de leur patrie, et serrent chaleureusement la main aux enfants de la prairie qui soupirent depuis si longtemps après leur arrivée. Les Canadiens et autres blancs, émus jusqu'aux larmes, voyaient dans ces deux messagers du Prince de la paix, la fin des malheurs qui avaient fondu sur leur pays d'adoption et comme un reflet de la patrie absente, tandis que les métis, tout yeux et tout oreilles, étaient ravis de contempler enfin ces hommes de Dieu, dont leurs pères leur avaient tant parlé.

Messieurs Joseph-Norbert Provencher et Sévère Dumoulin, prêtres du diocèse de Québec, prenaient possession du coin de la vigne du bon maître que l'obéissance leur avait assigné, et dans lequel le premier allait se dépenser jusqu'à la mort. Les bonnes dispositions des uns allaient dès lors produire des fruits de salut,

---

1 — Catholique comme son prédécesseur.

et l'ignorance des autres allait être dissipée par le double flambeau de l'instruction religieuse et de l'enseignement des sciences profanes.

Parmi les figures qui apparaissent dans l'histoire de la Rivière-Rouge, il en est une qui est vraiment digne d'occuper la première place, et qui cependant a été à peine signalée jusqu'ici. On a cité une ou deux fois le nom de Mgr Provencher, mais on a fait semblant d'ignorer son œuvre, tandis qu'en réalité c'est lui qui a été le véritable civilisateur du pays, et le soutien de la colonie naissante de lord Selkirk. Deux fois déjà cette colonie avait été détruite, et elle ne paraissait pas devoir se relever, quand arrivèrent les missionnaires catholiques, MM. Provencher et Dumoulin. Avec eux on vit renaître la confiance ; la paix se rétablit, et les colons se remirent à l'œuvre avec courage [1].

Je souscris volontiers à ce jugement de M. l'abbé Dugas, l'historien de l'élément français au Manitoba, sur le premier missionnaire permanent de la Rivière-Rouge. Ajoutons que ce fut grâce à la généreuse intervention de lord Selkirk que ces deux pionniers furent envoyés, preuve qu'il y avait alors des catholiques, pour la plupart Canadiens ou enfants de Canadiens, en grand nombre dans le pays, malgré le silence à ce sujet d'Alexander Ross dans son histoire de la Rivière-Rouge, laquelle n'est en réalité que l'histoire de la colonie écossaise dans cette vallée.

Les rangs canadiens se grossissaient en outre d'une quarantaine d'hommes, dont quelques-uns avaient leurs familles avec eux, qui accompagnaient les deux jeunes missionnaires à leur arrivée au pays. Ceux-ci avaient eux-mêmes aidé John McLeod à les recruter dans les environs de Montréal et de Trois-Rivières. C'était là un précieux renfort pour la population de sang français, qui, malgré le silence de Ross, était déjà assez considérable dans l'Assiniboia, bien que les catholiques y fussent représentés surtout par les métis.

Or, pour cet auteur à vues étroites, ces métis n'étaient que des sauvages, et par conséquent ne comptaient point comme population. Ainsi, parlant de ceux qui conduisirent à Pembina les premiers émigrés d'Ecosse, il écrit : « Tout considéré, les *Indiens* s'acquittèrent fidèlement de leurs obligations, et montrèrent beaucoup d'indulgence pour ceux qui les suivaient, lesquels acquirent une plus grande connaissance de leur caractère au fur et à mesure qu'ils avançaient. C'était une troupe d'hommes libres, métis et quelques rares sauvages » [2]. Or la plupart des

1 — *Monseigneur Provencher*, pp. 18 19.
2 — *The Red River Settlement*, p. 22.

« hommes libres » étaient alors des Canadiens en retraite, des anciens employés de la Compagnie du Nord-Ouest. Les prenait-il aussi pour des sauvages ?

Cet historien ne dit pas un mot des Canadiens avant de mentionner l'arrivée de « deux prêtres catholiques (qu'il a grand' peur de nommer) venant du Canada avec plusieurs familles françaises » [1] ; en sorte que le lecteur qui n'a pas d'autre source d'information doit naturellement supposer que c'étaient là les premiers représentants de notre race à la Rivière-Rouge, d'autant plus qu'à la page 20 du même volume il a bien soin de nous apprendre que les émigrés de lord Selkirk étaient « les premiers résidents *(settlers)* de la seule colonie qu'on eut jamais tenté d'établir dans ces parages inhospitaliers ». C'était sans nul doute le premier effort systématique en vue de fonder un établissement pour la culture des terres ; mais les Ecossais n'y furent pas les premiers représentants de la race blanche à s'y fixer. Autrement, qu'étaient ces « hommes libres » dont Ross parle lui-même, et comment se fait-il qu'en 1815 « les Français étaient établis de l'autre côté (est) de la rivière, en amont du fort (Douglas) et aussi de ce côté (ouest), aussi loin que le fort Douglas et là où se trouve maintenant le pont du chemin de fer » [2] ? John Polson qui communiqua ce renseignement au Dr Bryce était un des Ecossais qui arrivèrent en 1815. Quand il parle des Français et de la location de leurs résidences, il n'a pas en vue les métis, puisque peu après il assigne à ceux-ci un autre site pour leur « campement » [3].

---

1 — *Ibid.*, p. 48. Le Dr. G. Bryce, n'est pas plus généreux dans son *Manitoba*, où il se contente de dire que « lord Selkirk causa l'envoi d'*un* prêtre de Montréal comme chapelain pour ses colons catholiques » (p 312). Il est plus exact et un peu plus complet dans son Histoire de la Compagnie de la Baie d'Hudson

2 — Bryce, *Manitoba*, p. 161,

3 — Comme preuve que les colons de lord Selkirk avaient été devancés par des blancs précédemment établis à la Rivière-Rouge, il suffirait de faire remarquer que, sur la vingtaine de Canadiens qui comparurent en 1818 devant les tribunaux du Canada par suite de l'affaire de la Grenouillère, la plupart en habitaient la région depuis longtemps. Ainsi, Louis Nolin y était arrivé en 1776, bien qu'il paraisse s'en être absenté pour y retourner avec Colin Robertson en 1815 ; Augustin Cadot s'y trouvait depuis 1780, Toussaint Vandry, depuis 1788, Antoine Lapointe, depuis 1803, Basile Bélanger, depuis 1805 ; Pierre Falcon, père et fils, y étaient depuis 1808, etc. En outre, Benjamin Gervais, le père du premier enfant blanc né à Saint-Paul, Minn., s'y rendit vers 1803, et y resta plusieurs années au service de la Compagnie de la Baie d'Hudson.

Enfin, dans la requête que les « habitants de la Rivière-Rouge » adressèrent en 1817 à Mgr Plessis, évêque de Québec, ils déclarent qu'il y a « une population chrétienne établie dans ce pays ; » qu'elle est « composée en partie de Canadiens » qui ont été autrefois au service des traiteurs, et que « depuis leur résidence ici » ils ont été sans secours religieux, etc., ce qui donne bien à entendre qu'ils y étaient depuis déjà quelque temps. En effet, le fort Gibraltar avait été fondé en 1807, et, comme tous les postes de la Compagnie du Nord-Ouest, il n'avait que des Canadiens-Français pour engagés, voyageurs, canotiers, interprètes, etc.

Mais la colonie canadienne demeura sans grande cohésion et même sans nom jusqu'en 1817, alors que des Allemands du régiment des Meurons envoyés par lord Selkirk pour reprendre son bien et rétablir la paix se fixèrent sur la petite rivière la Seine, que les colons de langue anglaise appelèrent longtemps pour cette raison *German Creek*. En l'honneur du patron de leur pays natal, ils donnèrent à leur petite colonie le nom de Saint-Boniface.

C'est là, « vis-à-vis les forts du Nord-Ouest et de la baie d'Hudson, éloignés l'un de l'autre de huit à dix arpents, et à une quinzaine d'arpents du fort Douglas » [1], que M. Provencher bâtit sa première église. En prenant possession du terrain que lord Selkirk lui avait donné pour des fins religieuses [2], il consacra la fondation de Saint-Boniface, la plus ancienne paroisse du Manitoba et des provinces de l'ouest, le premier centre qui se soit perpétué jusqu'à nos jours sous sa forme originelle. Un livre anglais publié dès 1820 indique dans un plan tracé par le fameux cartographe Arrowsmith le site de Saint-Boniface, avec l'emplacement de l'église et autres bâtisses qu'y avait élevées M. Provencher [3].



Cette église, commencée en septembre, 1818, fut affectée au culte le premier novembre de la même année. C'est assez dire que ce n'était pas un monument et que le nom de chapelle lui convenait tout aussi bien. Ce jour-là trois personnes de sang

1 — Lettre de Mgr Provencher, 20 juillet 1818.

2 — Et qui avait d'abord appartenu à un nommé Louis Jolicœur.

3 — *Reports of Trials in the Courts of Canada relative to the Destruction of the Earl of Selkirk's Settlement on the Red River.*

français y firent leur première communion, et peu après un soldat du régiment des Meurons nommé Rodger s'y maria avec une Lagimodière.

La plaie des mariages mixtes semble avoir été le mal contre lequel les missionnaires durent d'abord lutter. Etant donné l'ignorance de leurs nouvelles ouailles et par ailleurs les rangs tout à fait restreints de la société d'alors, leurs efforts pour empêcher ces unions ne furent pas toujours couronnés de succès. Les soldats allemands étaient catholiques pour la plupart ; mais leurs préjugés nationaux les empêchant de se marier dans les rangs des métis, qui du reste n'étaient que suffisants pour leurs propres besoins, il arrivait parfois qu'ils se cherchaient des conjoints parmi les Ecossais protestants de la colonie ou les Suisses non catholiques qui arrivèrent peu de temps après.

Le Rév. M. West, premier prédicant de la Rivière-Rouge, qui y arriva le 14 octobre 1820 [1], a laissé de ses trois ans de séjour dans l'Assiniboia un journal qui touche plusieurs fois à ce sujet épineux, et où le pieux ministre se montre fort scandalisé du refus des missionnaires catholiques de sanctionner pareilles unions. Il cite même le cas d'un Canadien qu'il maria à une Suisse protestante. Mais on a tout lieu de croire que pareilles défaillances disparurent au fur et à mesure que l'instruction religieuse des colons se fut perfectionnée.

Le ministre protestant eut même à enregistrer la conversion au catholicisme d'une femme qu'il avait baptisée et mariée. Il s'en consola quelque peu en écrivant que la profession de foi catholique qu'elle fit était purement nominale. Et pourtant il paraît au fond si mortifié qu'il ne peut s'empêcher de remarquer dans son journal : « Ces circonstances prouvent que le papisme tel qu'il existe aujourd'hui, du moins dans cette partie du monde, n'est pas différent de ce qu'il était du temps de le réforme [2]. » D'aucuns seront tentés d'ajouter qu'il ne changera pas jusqu'à la consommation des siècles.

Les missionnaires eurent à lutter contre le prosélytisme de ce Monsieur, qui n'était rien moins que ritualiste et convertissait le monde à coups de bibles qu'il distribuait à droite et à gauche. Il jugeait ce procédé infiniment supérieur à celui des prêtres catho-

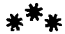
---

1 — Non pas en 1821, comme le dit le Dr Bryce, dans son *Manitoba*.

2 — *The Substance of a Journal during a Residence at the Red River Colony*, p. 76. Londres, 1824.

liques, « dont le système, dit-il, n'aura jamais aucune efficacité sur les mœurs du peuple »[1]. Il déplore la petitesse de vues qui les porte à faire consister le christianisme dans une série de statuts ecclésiastiques dont un des résultats est une multiplication indue des fêtes d'obligation. Il s'épouvante ensuite à la pensée qu'on traite « l'hostie à l'égal de Dieu lui-même », et frémit de l'adoration *(sic)* qu'on rend à la Vierge ? Le pauvre homme en était encore là ! Quoi d'étonnant alors s'il termine en s'écriant : « Je remercie Dieu de ce que je suis un de ceux qui 'protestent' contre pareille idolâtrie ! »

Malgré son opinion sur le peu d'efficacité que pouvait avoir la prédication des missionnaires canadiens sur les mœurs de leurs ouailles, un de ses confrères en protestantisme qui n'est pourtant pas dévoré de zèle pour la cause catholique, le Dr G. Bryce, déclarait soixante ans plus tard que « si les métis avaient certainement grand besoin de l'influence de la religion et de l'éducation » quand leurs prêtres arrivèrent dans le pays, « de patients efforts les ont bien améliorés » depuis [2].



Ce fut précisement de ces deux armes que M. Provencher se servit pour élever le niveau moral et intellectuel de la population métisse. L'église et l'école ont toujours été en honneur parmi les catholiques de la Rivière-Rouge. Leurs premiers prêtres ne furent pas plus tôt rendus à destination qu'ils ouvrirent une école dans chacune des deux stations qu'ils eurent à desservir, et leurs élèves firent tant de progrès que, dès l'année suivante (1819), la plupart d'entre eux savaient lire. Au mois de janvier de la même année, c'est-à-dire quatre mois seulement après son arrivée à Pembina où il était stationné, M. Dumoulin comptait déjà une soixantaine d'enfants à son école, tandis que son supérieur resté à St-Boniface commençait à enseigner le latin à deux élèves.

En présence de ces faits indéniables comment expliquer ces remarques de l'évêque anglican de Montréal en 1844 :

C'est l'Eglise épiscopale d'Angleterre qui a été la première et a donné l'impulsion aux autres dans tout ce qui a été fait de tant soit peu d'importance en vue d'implanter et de répandre le christianisme sous n'importe quelle

1 — *Op. cit.*, p. 121.
2 — *Manitoba*, pp. 312-13.

forme dans ce pays là. C'est l'Eglise épiscopale d'Angleterre...... qui a obtenu un succès remarquable en propageant des bénédictions dans le peuple au moyen de ses écoles et missions 1.

Le presbytérien Ross s'indigne à bon droit de cette déclaration, et remarque qu'elle est doublement fausse, puisque les prêtres catholiques ont précédé les ministres anglicans à la Rivière-Rouge, et qu'un catéchiste écossais baptisa les enfants et présida les prières des colons huit ans avant l'arrivée du premier prédicant venu d'Angleterre 2. Mais si le ministère de M. Sutherland auquel Ross fait allusion peut être mis en ligne de compte, j'ajouterai qu'il a lui-même été devancé par les Canadiens du fort Gibraltar qui priaient et baptisaient depuis 1807. Quant aux écoles, c'est un fait hors de tout conteste que les catholiques furent encore les premiers à en établir, puisque celle de M. West ne datait que de la fin d'octobre 1820.

Le premier évêque catholique de la Rivière-Rouge fut toujours d'un zèle à toute épreuve pour l'enseignement du catéchisme et la multiplication des écoles dans la mesure de ses faibles ressources pécuniaires. Dès 1819 il manifestait à Mgr Plessis, son supérieur ecclésiastique, le désir d'avoir des Sœurs pour l'instruction des petites Canadiennes et métisses. En 1823 ses deux collégiens avaient déjà vu toute leur grammaire latine. Comme ils furent les premiers élèves de l'institution qui est devenue le florissant collège de Saint-Boniface, leurs noms méritent de passer à la postérité. L'un était métis et s'appelait Chénier ; l'autre était un Canadien du nom de Sénécal.

L'année suivante (1824), le fondateur de la mission de la Rivière-Rouge demande des livres de classe latins. Il mentionne le *De Viris*, Cornelius Nepos, Cicéron, Salluste, et Quinte-Curce, plus quatre dictionnaires latins-français et quatre français-latins, sans compter « des livres élémentaires et tous les objets pour les écoles 3. »

Le passage suivant de sa vie par M. l'abbé G. Dugas, en dira long sur son zèle pour l'instruction.

Un trait remarquable de la vie de ce digne évêque missionnaire, ce fut son assiduité à faire le catéchisme tous les jours jusqu'à sa mort. Son zèle pour instruire les enfants ne se bornait pas aux heures de classe de l'école ; il

1 — *The Journal of the Bishop of Montreal*, pp. 156 57, de la seconde édition. Londres, 1849.
2 — *The Red River Settlement*, p. 278.
3 — *Monseigneur Provencher*, pp. 132-33.

profitait de toutes les occasions pour leur enseigner la religion. Lorsqu'il sortait pour aller visiter quelques familles, s'il rencontrait un enfant sur sa route, il s'arrêtait, l'appelait à lui, et commençait à l'interroger sur son catéchisme, ou à lui faire réciter sa prière. L'enfant était-il ignorant des réponses élémentaires, il l'avertissait de se rendre à l'évêché le lendemain, pour assister au catéchisme. Le nombre de ceux qui venaient y assister était-il petit, il n'y mettait pas moins d'importance. Il arrivait parfois qu'il n'avait pour auditeur qu'un enfant ou un vieillard ; pourtant le bon évêque expliquait sa leçon avec autant de zèle que s'il eut eu cent auditeurs [1].

Il fit plus. Pour attacher au sol ses paroissiens plus ou moins nomades, leur faire prendre des habitudes de sage prévoyance et leur montrer les avantages de la civilisation en temps de disette, il se procura un troupeau de bœufs qu'il acheta à vil prix de colons découragés qui quittèrent le pays après l'inondation de 1826. Il donna lui-même des leçons d'agriculture à ses gens, payant de sa personne et conduisant la charrue même après sa consécration épiscopale, travail que, du reste, firent aussi M. Dumoulin et d'autres de ses missionnaires.

Voulant pareillement amener les sauvages à se créer des ressources plus certaines que celles de la chasse, il leur fit venir des pioches et des charrues, et leur donna des bœufs pour labourer, en même temps qu'il demandait au Canada toutes sortes de semences et même des arbres fruitiers pour en essayer la culture. C'est à lui qu'on doit l'importation du premier poêle de la colonie, et l'établissement, en 1838, d'une école industrielle pour enseigner le tissage des étoffes aux jeunes filles du pays. Et pourtant, à l'exception du Dr Bryce, les historiens anglais ne disent mot du rôle qu'il joua dans la civilisation des indigènes et l'amélioration, même au point de vue temporel, de la condition des métis et autres.

Je ne parle pas des trois églises qu'il éleva successivement à Saint-Boniface, et dont la dernière, qui était la plus belle bâtisse de la colonie, un édifice dont les « tours jumelles » et les cloches argentines ont été immortalisées par le poète américain Whittier, fut malheureusement brûlée en 1860 [2].

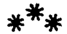
Mais si son mérite n'a pas été reconnu par les Anglais qui sont venus après lui, il ne resta pas inaperçu de ses contemporains. Quand, en 1835, un gouvernement régulier fut organisé, il fut

---

1 — *Ibid.*, p. 137.

2 — Le 14 décembre 1860 est la date du sinistre. Je ne sais où M. l'abbé Dugas a pris celle de 1861, qu'il donne dans son dernier volume, *Histoire de l'Ouest Canadien*, p. 144. Montréal, 1906.

nommé le premier membre du Conseil d'Assiniboia après le gouverneur [1], et la lettre de condoléances que celui-ci écrivit à sa mort dit assez à quel point il appréciait les éminents services que l'évêque avait rendus au pays.



La vie des missionnaires à la Rivière-Rouge était des plus pénibles. Indépendamment du manque de confort matériel qu'entraînaient inévitablement la distance où l'on se trouvait de tout centre de population et la difficulté de communiquer avec le monde civilisé, l'isolement forcé, la séparation presque permanente de tout confrère devenaient pour la plupart un fardeau impossible à porter longtemps. Aussi, est-il à remarquer que, jusqu'à ce que la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée eût adopté ces missions pénibles, le recrutement du clergé était une des principales préoccupations de M[gr] Provencher. Un nouveau collaborateur n'arrivait pas plus tôt qu'un autre retournait au Canada. En sorte que, dix ans après la fondation de la mission, le prélat n'avait encore qu'un prêtre avec lui, lequel devait bientôt le quitter, comme deux autres l'avaient déjà fait.

Cette circonstance n'en rend que plus méritoire la conduite de ceux qui eurent le courage d'y fournir une longue carrière. Deux d'entre eux ont certainement droit à une mention spéciale.

Le premier est l'abbé Georges-Antoine Belcourt, qui passa 17 ans à la colonie d'Assiniboia, et fut le premier missionnaire catholique qui s'intéressât d'une manière pratique au bien-être spirituel et temporel des indigènes. Né à la Baie-du-Febvre, le 23 avril 1803, il fit ses études au collège de Nicolet et fut ordonné prêtre le 19 mars 1827. Lors de la seconde visite de M[gr] Provencher au Canada (1831), il était curé de Sainte-Martine. Les

---

1 — A la p. 71 de son dernier livre, M. l'abbé Dugas qualifie d'évêque protestant le Rév. T. Jones, qui vient après M[gr] Provencher dans la liste des membres du Conseil. M. Jones ne fut jamais évêque protestant. Il succéda à M. West, et le premier évêque protestant de la Rivière-Rouge fut le T. R. M. Anderson, qui fut promu à cette charge en 1849, 14 ans après la formation du Conseil d'Assiniboia. Il me sera peut-être aussi permis de faire remarquer qu'il n'y avait pas de ministre écossais du nom de Blake à la Rivière-Rouge lors de la grande inondation de 1852. M. l'abbé Dugas veut sans doute parler *(op. cit*, p. 105) de M. John Black, le premier ministre presbytérien du pays, que le D[r] Bryce appelle l'apôtre du Manitoba, où il n'arriva pourtant qu'en 1851.

prédications et entretiens privés de l'apôtre de la Rivière-Rouge le portèrent alors à se consacrer au ministère pénible pour lequel celui-ci cherchait des hommes de bonne volonté. Il partit avec lui après avoir passé quelques mois au lac des Deux-Montagnes pour s'initier aux secrets des langues indiennes par l'intermédiaire de l'algonquin.

Arrivé à la Rivière-Rouge, il se mit à l'étude de la langue sauteuse, dont il acquit à la longue une telle connaissance qu'il en composa une grammaire et un dictionnaire. En 1834, il fonda la mission de la baie Saint-Paul, sur l'Assiniboine, pour le bénéfice des Sauteux, qu'il essaya, sans trop de succès, à grouper autour d'une église. D'après A. Ross, M. Belcourt était un homme actif, plein d'intelligence et d'initiative [1]. L'auteur écossais ajoute qu'il « comprenait la langue sauteuse mieux que les sauvages eux-mêmes » [2], voulant sans doute donner à entendre qu'il se rendait de sa morphologie un compte plus raisonné que les indigènes.

Dans l'automne de 1834, il se trouvait à Saint-Boniface quand Thomas Simpson, qui devait plus tard se faire un nom comme explorateur arctique non moins que par sa fin tragique sur les prairies américaines, fendit la tête d'un métis qui réclamait impérieusement ses gages. Indignés de ce traitement et hors d'eux-mêmes à la vue du sang qui coulait, ses compatriotes voulaient faire payer cher l'outrage que le jeune commis avait fait à leur nation. Comme ni le gouverneur ni ses lieutenants ne réussissaient à calmer les esprits, ils durent avoir recours aux bons offices de M. Belcourt en allant eux-mêmes le prier de venir prévenir un malheur [3].

Son ministère de paix ne fut pas exercé en vain. Mais dans la suite sa grande sympathie pour les Canadiens et les métis l'ayant porté à rédiger une pétition, contre les exactions de la Compagnie de la Baie d'Hudson et du gouvernement qu'elle entretenait sur les bords de la Rivière-Rouge, il encourut l'ire du gouverneur, qui exigea son départ de la colonie sous peine de faire peser son courroux sur tout le clergé catholique du pays. En conséquence, nous le trouvons, le 21 décembre de l'année

---

1 — *The Red River Settlement*, p. 285.

2 — *Ibid.*, p. 286.

3 — Je tiens cette circonstance d'un passage d'une lettre de M. Belcourt lui-même que je cite plus loin, et qui montre que M. Dugas n'exagère certainement pas le rôle que le premier joua alors, quand il écrit que le gouverneur « l'envoya prier » de venir à son secours (*Histoire de l'Ouest canadien*, p. 68).

suivante, à Québec, d'où il écrit à M. A.-K. Isbister, l'âme du mouvement de protestation, une magnifique lettre de justification, qui fut imprimée avec les documents officiels de 1849.

De cette lettre je relève la phrase suivante que je traduis de l'anglais. Parlant du gouverneur, sir George Simpson, il remarque :

Si son cœur eut été aussi généreux que celui de la généralité des hommes, il se serait souvenu du jour où il vint, escorté des principaux citoyens du pays, me chercher sous mon humble toit pour apaiser les troubles de ce temps-là et lui faciliter les mesures qu'il croyait nécessaires à sa propre sécurité 1.

Sir George dut se montrer implacable, puisque, au lieu de retourner à la Rivière-Rouge comme il le désirait, M. Belcourt alla en 1849 établir la mission de Pembina, sur le territoire américain, où il resta dix ans.

M. Belcourt était un homme d'études qui publia plusieurs ouvrages sur la langue des Sauteux. C'est d'abord un livre de lecture en cet idiome qui parut à Québec en 1839 ; puis une étude sur les *Principes de la Langue des Sauvages appelés Sauteux*, imprimée la même année et à la même place. En 1889, M. l'abbé Dugas écrivait qu'il avait légué le manuscrit de son dictionnaire à Mgr Taché qui le fit imprimer sous la surveillance du R. P. Lacombe. Mais deux ans plus tard, M. J.-C. Pilling disait dans sa *Bibliography of the Algonquian Languages* que cet ouvrage n'avait pas encore paru. Peut-être fut-il imprimé pendant la composition de cette volumineuse bibliographie et après la mise en pages de l'article sur M. Belcourt.

Mais je m'aperçois que, pour m'être attardé sur le compte de cet excellent missionnaire, l'espace va me manquer pour rendre justice à la mémoire d'un autre apôtre canadien, qui a encore plus mérité des missions de la Rivière-Rouge et du Nord-Ouest en général. Je veux parler de M. Jean-Baptiste Thibault, un pionnier qui resta 38 ans dans le Canada central, allant et venant pour visiter les aborigènes et fonder des missions parmi eux. Son zèle était sans bornes et son activité rappelle celle du célèbre P. de Smet. Je vais être obligé de me restreindre à quelques dates et à quelques faits de sa vie si pleine de mérites pour lui-même et de bénédictions pour les autres.

---

1 — *Correspondence relative to the Complaints of the Inhabitants of the Red River Settlement*, p. 100.

Né à Lévis, le 14 décembre 1810, il fit ses études à Québec et se rendit en 1833 à la Rivière-Rouge où il fut ordonné le 8 septembre de la même année. D'abord professeur d'humanités au collège de Mgr Provencher, il administra la mission pendant l'absence que ce prélat fit de 1836 à 1837. Il desservit la Prairie-du-Cheval-Blanc (Saint-François Xavier) de 1838 à 1839 ; visita en 1841 la Baie-aux-Canards, où il fit bâtir une petite église. L'année suivante il pénétra dans l'ouest jusqu'aux Montagnes Rocheuses, et en 1843, il se dirigea vers le nord pour offrir les secours de la religion aux serviteurs de la Baie d'Hudson et autres. Un an plus tard, nous trouvons à son crédit l'établissement de la mission du lac Sainte-Anne ; puis une course apostolique au lac la Biche et une visite au lac Froid.

En 1845, visite du Portage-la-Loche, et l'année suivante, retour de mission au lac la Biche et à l'île à la Crosse. Il ne se reposait qu'en 1852 en s'installant à la Rivière-Rouge, au lieu de retourner à Québec selon son intention première. Mgr Taché lui a décerné le titre d'apôtre de la Saskatchewan, et personne ne dira qu'il ne l'a pas mérité. Il ne quitta définitivement le pays qu'en 1872, après avoir passé un an à Québec quelque temps auparavant.

IV.—THÉMIS EN DÉTRESSE.

Pendant que les missionnaires pourvoyaient ainsi à la nourriture spirituelle de leurs ouailles, celles-ci avaient naturellement à s'occuper de leurs besoins matériels. On comprend que de vieux coureurs de bois habitués à la vie nomade des postes du nord, où toute espèce de culture autre que celle d'un jardinet autour de la cabane était inconnue, ne se sentaient pas trop d'attrait pour la vie sédentaire inhérente à l'agriculture pratiquée sur une assez grande échelle. Pareille occupation n'avait d'ailleurs guère de raison d'être à cette époque, faute de marché pour écouler les produits de la ferme. On cite même certains Canadiens ou métis qui furent longtemps en possession de quantités de blé dont ils ne savaient que faire.

Au lieu donc de s'attacher à la glèbe, la grande majorité de la population d'origine française à la Rivière-Rouge cultivait simplement quelques légumes, avec un arpent ou deux de céréales auprès de la cabane bâtie généralement sur les bords d'un cours d'eau, et trouvait dans la pêche et la chasse le principal soutien de l'individu et de la famille. Ce manque de stabilité relatif a toujours frappé les étrangers de langue anglaise comme un signe d'infériorité raciale. La plupart d'entre eux se sont complu, par exemple, dans une comparaison entre les métis anglais et les métis français, dans laquelle leur amour-propre national trouvait invariablement son profit. L'une et l'autre des deux sections de la population de l'Assiniboia avait ses qualités distinctives. Si les métis anglais étaient par nature de dispositions plus sédentaires, de caractère plus rassis et probablement aussi plus laborieux, personne ne peut refuser à leurs frères d'origine française une plus forte dose d'amabilité, des manières plus distinguées, une honnêteté tout aussi grande [1], et cette politesse exquise qui est un trait distinctif de la race de leurs pères, en même temps qu'une générosité et un esprit religieux qu'ont appréciés tous ceux qui ont été en rapport avec eux.

---

1 — A. Ross, qui n'a pourtant presque rien de bon à dire de la population française, rapporte lui-même le cas d'un métis très pauvre qui, ayant trouvé pendant qu'il était seul une cassette contenant 580 pièces d'or, plus 450 livres sterling en argent et en billets de banque, fit une journée de voyage pour porter le trésor à celui auquel il appartenait, et le lui remit sans en dérober un sou.

Quoi qu'il en soit, il n'y a pas de doute que la grande majorité de ceux qui suivaient la vocation de Nemrod à la Rivière-Rouge appartenaient à notre race. Les fruits de la chasse étaient pour eux ce qu'étaient les produits de la ferme pour les colons écossais. Par la chasse on doit surtout entendre ici celle qui avait la venaison pour objet principal, la chasse au buffle, en particulier, dont la viande venait périodiquement ravitailler la colonie, qui ne pouvait pas toujours compter sur les récoltes pour s'alimenter. On connaît ces grandes expéditions d'un temps qui ne reviendra plus, et chacun de mes lecteurs a, par exemple, entendu parler de la légendaire charrette de la Rivière-Rouge qui servait à transporter les dépouilles opimes des plaines du Canada central: inutile d'entrer dans ces détails.

Mais, à côté de cette grande chasse pratiquée par l'immense majorité des métis français, il y avait la recherche des animaux à fourrure, dont la dépouille avait bien aussi son prix. Malheureusement le chasseur ou le colon doué d'aptitudes pour le commerce venaient ici se heurter aux murs déjà vénérables, mais encore assez solides, du monopole que réclamait la Compagnie de la Baie d'Hudson en vertu de sa charte. Pendant exactement un siècle et demi, ce privilège était demeuré à l'état de lettre morte, faute de concurrence sérieuse d'abord, et ensuite parce que cette concurrence était devenue trop sérieuse et ses auteurs trop puissants. Mais après l'union des deux compagnies rivales en 1821, la corporation qui résulta de l'amalgame insista avec acharnement sur ce qu'elle croyait ses droits imprescriptibles. Non seulement la Compagnie de la Baie d'Hudson ne permettait à personne de faire le commerce des fourrures sur son territoire, mais elle considérait comme lui appartenant de droit (moyennant de légère compensation dont elle se réservait l'évaluation) toute peau d'animal à poil tenace tué dans le pays; en sorte que l'usage des pelleteries était à peine connu dans la contrée qui les fournissait. Un métis s'avisait-il d'orner son couvre-chef de la queue d'une martre ou d'un morceau de peau de castor? Les agents de la compagnie ne se faisaient pas faute de l'en déposséder. Un Indien osait-il se couvrir d'une peau de renard? Il violait la monopole de la riche corporation, et on assure qu'en certains cas des ministres protestants furent priés d'en dissuader leurs ouailles sous peine d'encourir la colère de Dieu.

Certains Canadiens et métis français semblaient pourtant moins redouter la vengeance divine à cette occasion que les verroux de

la Compagnie, et ne craignaient pas de se livrer furtivement à un commerce qu'ils savaient lucratif. Un nommé Régis Larence[1] était de cette catégorie. Mal lui en prit. Ayant été accusé de violation du monopole, les agents de la Compagnie pénétrèrent de force dans sa maison et s'emparèrent des pelleteries qu'elle contenait. Plusieurs autres furent traités de la sorte, et l'un deux qui habitait les bords du lac Manitoba fut même fait prisonnier, conduit ignominieusement à la factorerie de New-York et menacé de déportation en Angleterre. On alla jusqu'à fouiller les malles de M. l'abbé Belcourt pour s'assurer si elles ne contenaient point de fourrures.



On conçoit que pareilles exigences, jointes à d'autres mesures vexatoires relativement au commerce avec les Etats-Unis et au transport des denrées coloniales, ne passèrent pas sans protestation. La population anglaise fut sous ce rapport tout aussi chaude que les métis français, et dès 1847, six représentants de la première, dont un M. Alexandre-K. Isbister était le porte-voix, firent parvenir leurs réclamations jusqu'aux pieds du trône, en même temps que les derniers y envoyaient une pétition « couchée dans de très excellents termes », comme le remarque le Dr Bryce, et signée de 977 noms—ce qui, soit dit en passant, témoigne assez de l'efficacité des écoles catholiques de ce temps-là.

Une autre circonstance que je me permettrai de relever, c'est la loyauté indiscutable des métis, ou plutôt de leurs guides spirituels, puisque ce fut M. Belcourt qui rédigea ce document. « Nous sommes près de la ligne territoriale », disent les pétitionnaires ; « nous pourrions nous ranger sur le territoire voisin ; nous y sommes invités, mais nous admirons la sagesse de la Constitution britannique, et nous en désirons les privilèges. »

Cette pièce, ainsi que la pétition d'Isbister, eurent pour résultat immédiat une investigation officielle dont les avantages pratiques furent à peu près limités à la publication par le Gouvernement

---

1 — Ce nom est diversement écrit selon les auteurs. Jos. Tassé appelle ce Canadien « Régistre Larant, » (*Les Canadiens de l'Ouest*, vol. II, p. 361) ; Gunn dit « Régiste LaRance », et son continuateur Tuttle, « Régis Laurent », tandis que Begg parle d'un « Régiste Larant ». D'un autre côté, tous les Canadiens de ce nom qui traversèrent les montagnes Rocheuses sont dénommés « Larance » dans les MSS contemporains.

impérial en 1849 d'une foule de documents pour et contre la Compagnie, où nombre d'exagérations et d'inexactitudes coudoient autant de négations et d'habiles plaidoyers.

Mais le branle était donné : l'agitation allait bientôt porter des fruits sur les lieux mêmes où elle s'était d'abord produite. C'étaient nos compatriotes qui allaient décider une question à propos de laquelle les bureaucrates de Londres et du fort Garry s'étaient contentés d'ergoter sans arriver à une conclusion. Quelques mots d'abord sur le personnage dont les métis se servirent pour atteindre leur but.

Dans le livre bleu gouvernemental où se trouvent consignées toutes les pièces afférentes à cette grande controverse, paraissent après le texte de la pétition française les noms de cinq métis, « membres d'un comité élu par le peuple » pour testifier de la spontanéité et de l'authenticité des signatures apposées à la dite pétition. L'un de ces cinq noms se lit « J.-Louis Rielle, » dans lequel mes lecteurs reconnaîtront facilement le père du célèbre tribun de 1869-70.

Les Riels descendent d'une famille française dans laquelle le besoin d'agir et de se remuer paraît héréditaire. Si elle avait droit à un blason, celui-ci ne pourrait avoir d'exergue plus approprié que le fameux dicton *Vita in motu.* Pour une raison ou pour une autre, le père du Riel qui fait souche au Canada, Jean-Baptiste de son nom de baptême, se lassa du sol français et alla tenter fortune à l'étranger. Dans ce but il passa en Irlande, où il épousa Louise Lafontaine, de la paroisse Saint-Pierre, diocèse de Limerick. Cette circonstance valut à quelques-uns de ses descendants le sobriquet de « L'Irlande. » Un autre surnom, Sansouci, qui passa également à sa postérité, est à lui seul toute une description de son tempérament.

Le fils de Jean-Baptiste Riel, l'Irlandais d'occasion, portait le même nom que son père. Renchérissant encore sur les exploits de celui-ci, il quitta la verte Erin pour les neiges du Canada, où il épousa, le 21 janvier 1704, Louise Cottu, de l'île Dupas. Son fils aîné était Jacques Riel, dit L'Irlande, qui, né en 1706, s'unit, à l'âge de 21 ans, avec Elisabeth de Gaune. De cette union naissait six ans plus tard (1733) un fils qui prit le nom de son grand-père, et se maria le 25 janvier 1755 avec Charlotte Sylvestre, de Lavaltrie. Le Jean-Baptiste de la quatrième génération eut pour fils un enfant du même nom qui naquit à Lavaltrie, le 3 septembre 1757, et épousa Marie Collin en 1780. Leur fils, Jean-Bap-

tiste IV (sixième génération), se ressentant du besoin de se remuer propre à la famille, passa de Berthier-en-haut au Nord-Ouest canadien, où il s'unit à une métisse franco-montagnaise de l'Ile-à-la-Crosse.

De cette union naquit, le 7 juin 1817, Louis Riel, celui-là même dont nous allons présentement rapporter un des hauts faits. A l'âge de cinq ans, ses parents l'amenèrent à Berthier, où les cérémonies de son baptême furent suppléées au mois de septembre 1822. L'enfant grandit au Canada, et finit par apprendre le métier de cardeur. En 1838, alors qu'il atteignait sa vingt-et-unième année, il s'engagea pour trois ans au service de la Compagnie de la Baie d'Hudson, et repartit pour l'ouest.

Après avoir servi au fort du lac la Pluie, il retourna au Canada et entra comme novice chez les RR. PP. Oblats, où il resta près de deux ans. Puis, désireux de revoir les grandes prairies de l'ouest, il repassa à la Rivière-Rouge, où il se trouvait depuis quelque temps quand la force des événements, ses qualités naturelles, non moins que la considération que lui assuraient auprès des métis ses grands voyages et son long séjour au pays des blancs, le portèrent insensiblement à la tête de ses compatriotes de l'Assiniboia. Une arrestation, qui n'était que la suite d'une série de pareilles mesures, ne tarda pas à mettre en relief ses qualités de meneur et de tribun du peuple.



Au mois de mars 1849, un métis français nommé Guillaume Sayer, fils d'un ancien bourgeois de la Compagnie, ayant acheté des marchandises dans le but de les revendre pour des pelleteries au lac Manitoba, fut arrêté malgré une résistance énergique, roué de coups et jeté en prison. Puis, quelque temps après, il fut élargi sous caution, quitte à subir son procès aux premières assises. Trois autres métis, Laronde, Goulet et McGillis—ce dernier évidemment le même que Cuthbert McGillis qui avait précédemment été membre du « Comité élu par le peuple » conjointement avec Riel—avaient pareillement été arrêtés pour cause de trafic illégal et condamnés à subir leur procès en même temps que Sayer.

La nouvelle de cette quadruple arrestation et des mauvais traitements infligés à Sayer exaspéra la population, et Riel crut qu'il était temps d'en finir avec ce que tout le monde regar-

dait comme autant d'actes arbitraires, qui ne pouvaient que nuire au développement de la colonie et faire tort aux intérêts des « hommes libres ». Dans l'automne de 1843 il avait épousé Julie de Lagimodière ; il forma donc un comité composé de son beau-frère Benjamin de Lagimodière, d'Urbain Delorme, Pascal Breland et François Bruneau, en vue d'aviser de concert avec eux aux moyens d'obtenir l'acquittement de Sayer et l'abolition du monopole de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Ces hommes promirent de suivre en tout ses ordres et de le seconder dans les mesures préparatoires, qui consistaient surtout dans l'envoi de courriers chargés d'assembler autant d'hommes armés que possible le jour du procès.

De son côté, la Compagnie, comprenant la gravité de la crise, voulut déjouer les projets de ses opposants en fixant l'audition de cette cause au jour de l'Ascension, qu'elle savait être chômé par les métis français, tous catholiques. Elle croyait par là se débarrasser des importuns et juger les prévenus à huis clos ou à peu près.

Elle comptait sans Riel. Celui-ci alla trouver Mgr Provencher et lui demande une messe pour huit heures, afin que ses compatriotes pussent satisfaire au précepte de l'Eglise et en même temps assister aux séances de la cour. Le prélat se prêta sans difficulté à cet arrangement. La plupart des métis firent la sainte communion et, quelque temps avant l'heure du procès, Riel, qui était un véritable orateur, leur fit voir dans des paroles de feu l'énormité du système suivi jusqu'alors, et leur recommanda l'union et la docilité aux ordres qu'il pourrait leur donner.

Puis la petite troupe qui, paraît-il, comptait plus de 300 fusils dans ses rangs, sans compter nombre d'armes de facture plus primitive, alla traverser la rivière à la pointe Douglas et se rendit en bon ordre au fort Garry. On avait bien essayé de retenir les métis dans la voie où ils s'engageaient par la perspective d'un appel à un corps de militaires stationné dans le pays, qui s'étaient vantés de les balayer des environs du fort s'ils osaient y paraître. Mais cette manœuvre n'avait servi qu'à resserrer les rangs des protestataires et à décupler leur courage.

Vers onze heures du matin, le gouverneur de la colonie, le juge Adam Thom et les autres magistrats firent leur entrée au tribunal. Ce Thom était au service de la principale partie en litige, la Compagnie, qui le payait et l'hébergeait. Comment espérer de

sa part assez de désintéressement et d'impartialité pour assurer le respect de ses décisions [1] ? Il s'était en outre rendu particulièrement odieux aux métis par une série de lettres qu'il avait publiées contre les Canadiens-Français avant son arrivée à la Rivière-Rouge. Il ne comprenait pas leur langue, et n'avait jamais consenti à nommer un interprête français quand un jury mixte était nécessaire. Pour ces différentes causes, et malgré ses qualités incontestables comme jurisconsulte et littérateur, ses jugements ne pouvaient commander l'assentiment tacite auxquels les arrêts de la justice ont droit dans toute société bien ordonnée.

Dans cette célèbre journée du 17 mai 1849, la cause de Sayer fut la première appelée en cour. Sommé de paraître devant le tribunal, l'inculpé qui était sous la protection d'un groupe d'hommes armés ne bougea point. Comme l'emploi de la force eut précipité une catastrophe, les magistrats s'occupèrent alors de différentes choses étrangères au cas du prévenu, et à une heure de l'après-midi, celui-ci fut de nouveau sommé de comparaître, mais en vain. Fort embarrassés, les membres du tribunal crurent de bonne politique d'user de conciliation. On proposa donc aux amis de Sayer de le faire accompagner d'une députation pour l'aider à plaider sa cause, proposition qui fut acceptée sur-le-champ.

Onze métis commandés par Riel escortèrent le prévenu en cour, pendant que la masse des manifestants restaient dehors. Riel déclara alors que la population réclamait l'acquittement du prisonnier, et ajouta qu'il accordait au tribunal une heure pour prendre une décision, après quoi les métis se feraient eux-mêmes justice si justice n'était pas faite auparavant.

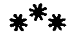
Ce laps de temps écoulé, Riel réclama d'une voix forte l'acquittement de l'inculpé, et comme on lui faisait remarquer que le procès n'était pas fini : « Il n'a pas de raison d'être, cria le tribun. L'arrestation de Sayer est injuste dès le commencement, et je déclare qu'à partir de ce moment Sayer est libre. »

Des applaudissements frénétiques, qui se répercutèrent bientôt parmi la foule stationnée aux alentours du fort, suivirent cette

1 — Il n'était pourtant pas complètement dénué d'intégrité, puisque, peu après (1860), il donna gain de cause à un officier militaire contre un bourgeois de la Compagnie qu'il condamna à 300 livres d'amende. Mais l'anomalie de sa position devint bien évidente lorsque le gouverneur de la Compagnie, mécontent de ce jugement, prit des mesures pour le faire remplacer comme juge (*Manitoba*, par Robert-B. Hill, p. 123).

déclaration hardie. Puis Riel ajouta que, à partir de ce jour, les métis prétendaient traiter comme bon leur semblerait. Et tous les métis de crier à l'envi :

« Le commerce est libre ! Vive la liberté ! »



Ce fut là, apparemment, un fort accroc à la robe de Thémis. Mais ne pourrait-on pas dire qu'elle se revêtait à la Rivière-Rouge d'atours qui la rendaient méconnaissable ?

Il est vrai que les historiens anglais donnent de cette affaire une version assez différente, bien que le résultat pratique, l'abolition du monopole de la traite des fourrures, soit concédé par tous comme sa conséquence logique. D'après Ross et ceux qui l'ont suivi, Sayer, tout en admettant qu'il avait fait le commerce qu'on lui reprochait, aurait été acquitté sous prétexte qu'il avait simplement usé d'une permission que lui aurait donnée un certain M. Harriott. Mais il est probable que la différence de langue fut une cause de malentendu qui fit négliger à l'historien écossais la déclaration de Riel, de même que les amis de celui-ci se préoccupèrent assez peu des subtilités légales auxquelles on fut bien aise d'avoir recours pour se tirer d'affaire.

Quoi qu'il en soit, deux choses sont certaines : à partir du 17 mai 1849 on n'entendit plus parler du monopole de la traite, et le fameux Thom dut peu après aller chercher dans l'est un climat plus favorable à sa santé et à l'exhibition de ses sentiments francophobes. J'ajouterai que ces deux dernières circonstances sont tout à fait à l'honneur de la Compagnie, qui eut pu dans la suite employer la force pour imposer ses prétentions, et garder à son service celui qui avait la réputation d'être l'instigateur secret de la plupart des mesures de rigueur qu'elle prenait. Son désistement équivalait à une admission tacite que son monopole avait fait son temps.

Au fond, son gouvernement était plutôt débonnaire et paternel quand elle n'était point en cause elle-même.

On remarquera que l'intervention de la population française dans l'affaire de Sayer était basée sur les besoins du bien public, bien qu'elle fût nuisible aux intérêts d'une riche corporation. Malgré son caractère quelque peu révolutionnaire, l'action de Riel ne favorisait d'aucune manière le vice ou tout ce qui eut pu porter atteinte à la sécurité de la société. Si elle lésait les droits

de la justice humaine, elle le faisait dans le but de rétablir l'équilibre social violé par des privilèges d'un autre âge et parce que ces privilèges, désormais inutiles aux bénéficiaires, étaient contraires au droit à la vie inhérent au gouverné aussi bien qu'au gouvernant.

Bien différente fut l'ingérence illégale de la population anglaise dans un cas qui, pendant un certain temps, passionna l'opinion dans la colonie tout entière. Au commencement de 1861, la paroisse anglicane de Headingley était desservie par un M. Griffith-Owen Corbett qui était appelé à une triste célébrité. Ce révérend paraissait tout feu et flamme quand il s'agissait de décrier les droits et privilèges des catholiques. Par exemple, le greffier du Conseil de l'Assiniboia ayant eu le malheur de gratifier Mgr Taché dans un rapport officiel du titre de Seigneur évêque de Saint-Boniface, il s'était attiré l'ire du prédicant, qui soutint dans plusieurs lettres publiées dans le journal local que ce titre de *Lord Bishop* était non seulement déplacé, mais illégal. Un prêtre releva le gant, et malgré que son éducation ne fût pas celle d'un académicien, Louis Riel, qu'on appelait déjà « le m unier de la Seine », d'un moulin qu'il avait sur ce cours d'eau, voulut se mettre de la partie et appuyer les dires du missionnaire catholique.

M. Corbett ne s'émut probablement pas outre mesure de ses périodes plus ou moins correctes. Il ne paraissait pas homme à se troubler pour si peu. Ce même printemps, la petite fille d'un de ses paroissiens qui vivait loin du temple étant venue à mourir, ses parents firent, comme il était d'usage alors, les préparatifs des funérailles pour le second jour après son décès, puis en notifièrent le ministre, lui annonçant le moment de leur arrivée avec le corps. Pour toute réponse celui-ci leur écrivit qu'ils eussent à attendre à plus tard, vu qu'il ne pourrait faire l'enterrement comme ils le désiraient, parce qu'il avait été invité à dîner ce jour-là chez un de ses paroissiens. Pourtant, ayant appris qu'ils allaient porter plainte à son évêque, il finit par faire passer ses occupations gastronomiques après les devoirs de son état.



Tel était l'homme qui, au commencement de décembre 1862, fut tout à coup accusé d'un double crime dont la victime avait été en service chez lui. L'infortunée avait fait sous serment une

attestation qui eut pour résultat de faire écrouer le ministre dans la prison du fort Garry, en attendant les assises de février où sa cause s'instruirait. Nul soupçon ayant jamais pesé sur sa vie passée, non seulement ses amis personnels, mais encore nombre de ses paroissiens et coreligionnaires crurent à un coup monté par le père de la jeune fille, d'autant plus que Corbett protestait hautement de son innocence.

Mus par ces sentiments, un certain nombre d'hommes s'assemblèrent le 6 décembre aux portes de la prison qu'ils forcèrent. Ce que voyant, les deux gouverneurs (celui de la Compagnie et celui de la colonie), se transportèrent sur les lieux et demandèrent une explication aux principaux meneurs, qui déclarèrent vouloir libérer le prisonnier sous caution, afin qu'il pût préparer sa défense pour les assises suivantes. Renvoyés au juge qui avait seul pouvoir d'agir dans le cas, les agitateurs en reçurent d'abord un refus formel, suivi quelque temps après d'une concession dans le sens des demandeurs.

Sur ces entrefaites, l'accusé travaillait fortement l'opinion publique au moyen d'une série de lettres qu'il publiait dans le journal de la colonie. D'un autre côté, afin de savoir à quoi s'en tenir, les autorités de sa propre secte se livraient secrètement à une enquête dont le résultat fut que le prévenu était trouvé coupable des délits dont on l'accusait.

Cette cause célèbre dans les annales de l'Assiniboia s'ouvrit le 19 février 1863. En raison de la gravité des accusations, de la position sociale et de l'habileté connue de l'inculpé, tout le talent légal dont la colonie pouvait disposer fut mis à réquisition tant par la défense que par la poursuite. Le procès ne dura pas moins de neuf jours, pendant lesquels le principal témoin, qui était aussi la victime, comparut en personne ; celle-ci, malgré les efforts de l'avocat de la défense pour l'embrouiller et provoquer des contradictions dans sa déposition, ne se départit jamais de ses premières accusations contre le prisonnier. Ce fut à tel point que le groupe de confrères qui assistaient journellement aux séances fut pleinement confirmé dans son opinion de sa culpabilité.

Le président du jury était un ami personnel du prévenu, et avant le procès il avait chaudement épousé sa cause. Aussi, quand vint pour lui le moment de lire à la cour le verdict auquel ses membres s'étaient unanimement arrêtés, tremblait-il comme une feuille, et voulut-il un moment qu'on lui épargnât cette tâche. Ce verdict était défavorable au prisonnier, qui fut con-

damné à six mois de détention, sentence qui, dans les circonstances, était excessivement légère [1].

Et pourtant, un mois après [2], une double pétition qui avait réuni un total de 530 signatures, demandait la rémission de la peine du condamné. Comme le magistrat (qui était alors le juge John Black) ne pouvait en conscience accéder à cette requête, une troupe d'hommes pénétrèrent de force dans la prison le 20 avril et en délivrèrent Corbett, qu'ils reconduisirent en triomphe au sein de sa famille à Headingley [3].

Parmi ses libérateurs se trouvait James Stewart, le maître d'école protestant de la paroisse de Saint-James. Pour la part qu'il avait prise à cet acte révolutionnaire et anti-social, on lança contre lui un mandat d'arrêt et il fut incarcéré. Mais le jour même deux métis anglais allèrent réclamer au gouverneur non seulement sa libération immédiate, mais encore une promesse d'amnistie pour tous ses confédérés, ajoutant qu'ils étaient prêts à user de la force, quelles qu'en pussent être les conséquences, si on n'accordait pas volontairement leur demande.

Pour entraver la marche du mouvement d'insubordination, on leva alors un corps de volontaires. Mais avant qu'il eût été en état de faire respecter les arrêts de la justice, un groupe de trente hommes armés libérèrent Stewart; après quoi ils déchargèrent leurs armes dans l'air comme chant de victoire.

---

1 — Loin de moi l'intention de jeter la pierre au malheureux. Ces détails n'ont d'autre but que de montrer combien injustifiable fut dans la suite l'action de la populace à son sujet.

2 — Il avait été condamné le dernier jour de février, et les pétitions furent dressées au commencement d'avril. Un auteur canadien qui rapporte l'affaire est donc trop indulgent pour la populace anglaise quand il dit que son élargissement forcé eut lieu « trois mois après la condamnation du coupable » (*Hist. de l'Ouest Canadien*, p. 151). Il n'y avait guère plus d'un mois et demi qu'il avait été condamné.

3 — Comparez avec ce mépris de la justice, dans un cas de culpabilité patente et sans circonstances atténuantes, la conduite de la population française à l'occasion du procès d'un pauvre malheureux père de famille poussé à une action qui avait eu un résultat imprévu. Un Canadien du nom de Paul Chartrand vivait à la Pointe-aux-Chênes, de la manufacture du sel, lorsqu'un voisin en état d'ivresse le soumit à tant d'indignités que, n'y tenant plus, il lui donna dans le côté un coup de ciseau dont il mourut dans la suite. Chartrand, qui était un fort gaillard, ne nia rien ; mais il soutint que la provocation qui avait précédé son acte irréfléchi avait été au-dessus des forces de la patience humaine. Condamné à neuf mois de prison, il en fut libéré au bout de six, par suite d'une pétition couverte de signatures, et sans que son incarcération eût donné lieu à aucune menace ou à aucun acte illégal de la part de ses compatriotes.

Quand le lecteur apprendra que les gouvernants de l'Assiniboia ne firent rien dans la suite pour venger ce double affront et affirmer leur autorité, il pourra juger lui-même du degré de despotisme qui régnait dans ce petit pays avant 1869-70. Peut-être sera-t-il aussi tenté de faire la comparaison entre la portée de l'intervention des métis français en 1849, et les résultats logiques et inévitables de l'ingérence dans les rouages de la justice d'une partie de la population anglaise en 1863. Cette ingérence, qui ne pouvait qu'inspirer le mépris des tribunaux, devait bientôt porter des fruits. L'affaire du Dr Schultz illégalement délivré de prison en sera une des premières conséquences ; puis, quand les étrangers venus d'Ontario auront par leurs actes et leurs discours, non moins que par les excitations de leur presse, achevé de discréditer l'autorité établie, le pays sera mûr pour les évênements de 1869-70.

V.— CETTE INFERNALE BARRIÈRE !

Pour consolider la domination anglaise dans l'Amérique du nord, on avait réuni les provinces de l'est sous un gouvernement central, et formé un tout plus ou moins compact sous le nom de Puissance du Canada. Cette confédération, qui ne datait que de 1867 et après deux ans d'existence ne s'étendait pas encore à l'ouest de l'Ontario, n'en avait pas moins, dans l'intention de ses promoteurs, été dès l'origine destinée à embrasser dans son périmètre tous les territoires adjacents qui relevaient de la couronne britannique. Au mois de mars 1864, les hommes d'Etat qui préparaient cette organisation avaient formellement mentionné l'Assiniboia, ou la Rivière-Rouge, et les pays circonvoisins comme devant en faire partie [1]. Mais ils s'étaient heurtés aux prétentions et conditions par trop onéreuses exigées par la Compagnie de la Baie d'Hudson comme compensation pour l'abandon de ses droits à la souveraineté de cette contrée.

L'année suivante, des délégués avaient même été envoyés à la Rivière-Rouge en vue de s'aboucher avec les autorités locales et essayer de promouvoir l'union projetée. Mais on avait affaire à des marchands. Ceux-ci se montrèrent impitoyables quand il fut question d'argent.

Cependant les négociations se poursuivaient activement entre le Canada, la Compagnie et le gouvernement britannique. Vers la mi-décembre 1867, une pétition fut envoyée à la Reine signée des présidents du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, demandant l'autorisation de s'annexer les territoires du nord-ouest. Puis, deux délégués, sir Georges Cartier et l'honorable W^m^ McDougall, alors ministre des Travaux Publics, se rendirent à Londres pour traiter l'affaire avec plus de facilité et d'expédition.

Les pourparlers roulaient exclusivement autour de la question pécuniaire, et des sujets d'ordre purement matériel absorbaient toute l'attention des parties intéressées. A part une mention ou deux des aborigènes du pays, hasardée par le gouvernement anglais, pas un mot dans les dépêches officielles relativement aux

---

1 — *Papers relating to Rupert's Land*, p. 18, par. 5. Londres, 1869.

droits de la population blanche ou métisse et de ses inclinations politiques. De fait, les hommes d'Etat d'Angleterre semblent l'avoir crue une quantité absolument négligeable, et les représentants canadiens n'en dirent mot. Dans une lettre datée du 10 avril 1869, lord Granville parle explicitement des « tribus indiennes qui forment la population actuelle de cette partie de l'Amérique [1] », et exprime l'espoir que leurs droits ne seront pas méconnus. Quant à ceux des habitants de notre race, en tout ou en partie, qui seuls donnent au pays sa valeur économique et sociale, personne ne s'en préoccupe.

Aussi, la classe dirigeante de l'Assiniboia s'inquiétait-elle à bon droit du sort qui semblait réservé à la petite colonie, d'autant plus que les représentants que le Canada lui avait jusque-là envoyés dans la personne de John-Christian Schultz, Walter-Robert Bown [2], Charles Mair et autres, ne tenaient pas vis-à-vis des autorités locales et de ses anciens habitants une conduite propre à rassurer les esprits bien pensants et ennemis des innovations dangereuses.

C'est à cette inquiétude bien légitime que faisait allusion Mgr Taché quand il écrivait dans son *Esquisse sur le Nord-Ouest de l'Amérique :*

> Dans la colonie elle-même il règne une certaine agitation et inquiétude au sujet de son avenir. Les uns, en très petit nombre, qui espèrent gagner par un changement quelconque, le demandent à grands cris ; d'autres, considérant plus les systèmes que leur application, voudraient pouvoir tenter un changement, ne se doutant pas qu'on ne revient plus à l'état primitif d'où ils veulent s'écarter ; le plus grand nombre, la majorité, redoute ce changement. Plusieurs ont bien raison : le public pourra gagner à ces modifications, il acquerra sans doute des avantages qui lui manquent, mais la population actuelle y perdra certainement [3].

Ces modifications, encore à l'étude à Londres et à Ottawa, étaient grosses de dangers dont personne ne semblait se rendre compte dans les sphères gouvernementales. En raison de peu de

---

1 — *Ibid.*, p. 14.

2 — Que l'abbé G. Dugas appelle le Dr Bunn dans son *Histoire véridique des faits qui ont préparé le mouvement des Métis*, pp. 18-19. Le lecteur ne doit pas confondre ce M. Bown, qui était alors le propriétaire-éditeur du journal de la colonie, un intrigant sans conscience et l'ennemi juré de la Cie de la Baie d'Hudson, avec un M. Bunn (Thomas) qui joua un rôle honorable dans les troubles qui devaient suivre.

3 — Seconde édition, page 54. Montréal, 1901.

jugement et du manque absolu de prudence avec lesquels on allait tenter de les opérer, elles devaient bientôt susciter des troubles destinés à bouleverser la face du pays.



Il est un nom dans l'histoire du Nord-Ouest qui ne peut laisser froid quiconque s'intéresse un tant soit peu à ces immenses régions auxquelles un si bel avenir semble réservé. Riel ! quels sentiments, quelles haines et quelles sympathies cette seule mention n'éveille-t-elle pas chez la génération qui peut se souvenir ! Louis Riel, le révolté, le lâche et l'ambitieux des uns, devient pour les autres un héros, un courageux tribun et le bienfaiteur insigne de sa race non moins que du Manitoba tout entier. Il y a 22 ans, son sort suffit pour mettre en commotion le Canada de l'Atlantique au Pacifique et renverser un de ses principaux gouvernements.

Même aujourd'hui que les passions politiques et nationales surexcitées par son intervention dans les affaires de l'ouest sont calmées, on ne peut guère se représenter cette figure désormais historique sans l'entourer d'une auréole de gloire ou la voiler d'un masque d'ignominie. Tandis que les uns voient dans le chef des métis français un tyran au petit pied et l'assassin de son prisonnier, dignement puni plus tard pour cet abus d'un pouvoir usurpé, les autres ne peuvent se reporter aux événements du passé sans y voir tout un peuple menacé dans son existence, sauvé par la courageuse résistance d'un de ses enfants ; un homme qui, malgré les faiblesses qui lui étaient communes avec les autres membres de notre humanité déchue, n'en put pas moins tenir tête avec dignité et succès aux opposants multiples qui se dressèrent sur son chemin, et dicter à la première puissance de l'Amérique anglaise des conditions auxquelles elle dut finalement consentir.

Puis, comme fond de tableau, l'imagination revoit dans le lointain cette même figure luttant une seconde fois pour les siens. Elle entend les détonations de la fusillade, les cris des mourants et les grondements du canon. L'air est chargé de salpêtre ; mais la victoire reste au nombre. L'opprimé succombe et, après un silence, une ombre passe, froide et saisissante comme toutes les ombres : c'est un échafaud ! Riel disparaît de la scène du monde, et des rancunes qu'on croyait insatiables se déclarent satisfaites.

En raison même de l'intensité des tableaux dont se compose cette vie si mouvementée, et étant donné les préjugés de race et de religion dont l'historien le plus impartial n'est pas toujours exempt, bien difficile serait la tâche de celui qui voudrait faire passer sous les yeux du lecteur, sans les charger ou les atténuer, les scènes de ce drame dont le dénouement fut si tragique. Pour nous borner aux événements qui eurent le Manitoba pour théâtre, plusieurs auteurs ont voulu les décrire. A mon humble avis et sans approuver certains termes et quelques opinions pour lesquelles sa nationalité était responsable, c'est un Anglais, Alexander Begg, qui, dans sa *Creation of Manitoba* [1], semble jusqu'ici s'être le mieux acquitté de la mission qu'il s'était imposée. Et pourtant, s'il a bien jugé les événements et n'a pas craint d'en indiquer les causes et les effets, il n'a pas toujours su comprendre le chef des métis.

Un ancien soldat, qui devait la vie à ce dernier ou du moins aurait pu la perdre entre ses mains, le major Boulton, a aussi relaté l'insurrection de la Rivière-Rouge [2]. Son livre est l'œuvre d'un adversaire, d'un homme qui n'avait pas encore secoué la honte d'une incarcération due à une échauffourée injustifiable. Tous les autres écrivains anglais entrent irrésistiblement dans des transes rageuses à la seule mention du nom de Riel.

D'un autre côté les brochures françaises qui ont pris le même sujet pour thème, surtout celles qui virent le jour en 1885 ou peu après, ont trop le caractère de pamphlets politiques pour jouir d'une valeur réelle au point de vue historique [3]. Leur indignation, sans être de commande, n'en paraît pas moins avoir pour but la ruine politique de certains hommes publics trop pusillanimes pour avoir protesté d'une manière efficace contre une exécution injuste, plutôt que l'expression de la simple vérité ou d'une sympathie désintéressée. Une autre brochure de date plus récente et l'œuvre d'un écrivain tout à fait respectable [1] a bien sa valeur, surtout à cause des faits nouveaux qu'elle contient. Malheureusement, il ne semble pas être entré dans le plan de son auteur

---

1 — *The Creation of Manitoba or a history of the Red River Troubles.* Toronto, 1871.

2 — *Reminiscences of the North-West Rebellion.* Toronto, 1886.

3 — Je fais surtout allusion ici à *Louis Riel, martyr du Nord-Ouest.* Montréal, 1885 ; et à *La Vérité sur la question métisse. Ibid.*, 1889.

4 — *Histoire véridique des faits qui ont préparé le mouvement des Métis*, par l'abbé G. Dugas. Montréal, 1905.

d'écrire une histoire complète des troubles, avec tous les faits par ordre chronologique, dates précises et références, etc. D'aucuns seront peut-être aussi portés à regretter que le ton n'en soit pas plus de nature à convaincre un adversaire, qui ne manquera pas de se raidir, à tort, sans doute, contre le caractère réquisitorial qu'il lui trouvera.

Est-ce à dire que je veuille moi-même entrer en lice avec mes devanciers et donner ma version de l'insurrection de 1869-70? Loin de moi pareille présomption. J'userai seulement de mon privilège de simple tirailleur dans le champ de l'histoire pour donner une esquisse, brève et très imparfaite, de quelques-uns des événements de cette époque si importante dans les annales de l'ouest canadien.

***

Sans attendre l'issue des négociations entre le gouvernement impérial et les autorités de la Compagnie de la Baie d'Hudson, le Canada traitait déjà la Rivière-Rouge en pays conquis. Il profita de la famine de 1868 pour s'y introduire, faisant faire un chemin public du lac des Bois à la pointe aux Chênes, dans le but apparent de venir en aide aux affamés en leur procurant un moyen honorable d'acquérir le nécessaire pour leurs familles en détresse, but qu'on eut plus sûrement atteint si on avait rendu leur travail un tant soit peu rémunératif et vendu les denrées à un prix raisonnable. Le gouverneur local de la Compagnie protesta, d'une manière d'ailleurs assez platonique, contre cette intrusion d'une puissance étrangère dans son territoire ; mais personne ne prit garde à cette objection, destinée du reste à sauvegarder un principe plutôt qu'à faire cesser ou même gêner les travaux commencés.

Ces travaux amenèrent au pays un certain nombre de Canadiens anglais, pour la plupart violemment opposés à l'état de chóses existant dans la colonie, lesquels, s'adjoignant aux quelques esprits remuants qui s'y étaient rendus peu auparavant, formèrent bientôt ce qu'on appela le parti canadien, groupe qui se désignait lui-même sous le nom d'Amis du Canada.

Or, comme l'assure l'historien Begg, « il était avéré que les chefs de ce parti étranger déclaraient ouvertement que les métis allaient être obligés de céder la place aux Canadiens anglais »[1].

---

1 — *The Creation of Manitoba*, p. 21.

En d'autres termes, on se proposait de déposséder les habitants de race française en faveur des Anglais qu'on allait faire venir d'Ontario, chaque fois que les terres des premiers paraîtraient valoir la peine d'être accaparées. De fait, si l'on en croit cet auteur, la plupart de ces gens qui faisaient parade de leur loyalisme à la couronne britannique en général et aux institutions canadiennes en particulier, « ne représentaient en réalité que leurs propres bourses, et leurs cris en faveur de l'annexion du pays par le Canada n'avaient pas d'autre but que la gratification de leurs propres fins égoïstes » [1].

En prévision de cette curée, on envoya des arpenteurs, sous la direction d'un nommé John-Stoughton Dennis, qui commencèrent à tirer leurs lignes sans se préoccuper aucunement des droits des propriétaires, presque tous métis français. On se cachait si peu des intentions réelles du parti canadien que W^m McDougall, celui-là même qui allait bientôt être nommé gouverneur des nouveaux territoires, écrivait à son ami Ch. Mair : « Aussitôt les arpentages finis, nous vous enverrons une émigration de la bonne espèce. » Ce que ce dernier terme signifiait sous la plume de McDougall n'était alors que trop clair pour les possesseurs du sol de la Rivière-Rouge.

Du reste, les employés du nouveau chemin et leurs confédérés du parti canadien ne se gênaient pas pour le dire. Ils semaient partout les bruits les plus alarmants. Les métis devaient bientôt, disaient-ils, céder le pas aux représentants de la « race supérieure. « Ils seraient contraints de se retirer devant le flot envahisseur, ou bien de se faire les humbles serviteurs de leurs nouveaux maîtres, les charretiers des émigrants qui n'allaient pas tarder à venir d'Ontario et s'établir sur les terres qu'on arpentait pour eux, sans aucun respect pour les droits de propriété de la population métisse.

Si l'on se rappelle que le Canada n'avait pas alors l'ombre d'un titre valide même aux terrains incultes de ce pays, on peut se faire une idée de l'impression que produisirent ses empiètements sur des terres cultivées par une foule de particuliers longtemps avant qu'il eût été question d'établir une confédération des provinces de l'est ou de l'ouest. Alors même que le changement de gouvernement proposé eut été effectué—ce qui, par prudence, n'aurait pas dû se faire sans une censultation quel-

1 — *Ibid*, p. 25.

conque des populations blanche et métisse—le nouveau pouvoir n'avait pas le droit de déposséder les propriétaires ou d'imposer malgré eux de nouvelles limites à leurs terres.

En face de cette outrecuidance d'un gouvernement étranger qui, après tout, ne représentait lui-même qu'une dépendance de la Grande-Bretagne tout comme l'Assiniboia, outrecuidance aggravée encore par les mesures provocatrices de ses agents, les métis devaient-ils se laisser tondre comme une bande de moutons ? Ils n'en jugèrent pas ainsi. Ils voulurent venger les droits sacrés de propriété qu'ils partageaient avec leurs envahisseurs, et affirmer leur qualité d'hommes libres, dignes d'être entendus quand leur sort était en jeu.



Nous avons déjà dit un mot des hauts faits de J.-Louis Riel, le « meunier de la Seine. » Marié dans l'automne de 1842, avec Julie Lagimodière, une des filles de la première Canadienne de la Rivière-Rouge, il en eut douze enfants, dont le premier, Louis, devait lui succéder comme représentant de l'idée métisse et tribun du peuple [1]. Né à Saint-Boniface, le 22 octobre 1844, le jeune Louis fut bientôt remarqué de Mgr Taché, qui l'envoya en 1858 faire ses études au collège de Montréal [2]. Après ses humanités et une année de philosophie, la mort de son père en 1864 le rappela à ses foyers, où il devint le chef de la famille.

Intelligent, plein de feu, d'initiative et du sentiment de la

1 — Une de ses sœurs, Sara, entra dans l'institut des Sœurs Grises et fut envoyée à l'Ile-à-la Crosse, où elle mourut. Deux frères seulement, Joseph et Alexandre, survivent à Louis.

2 — Dans son *Histoire véridique, etc.*, l'abbé Dugas dit (p. 43) qu'en 1869 « Riel était un jeune homme de *21 ans* sorti du collège depuis *deux* ans seulement...... [où il avait été] envoyé à l'âge de *onze* ans ». Les italiques sont de moi, et représentent, à mon humble avis, autant d'inexactitudes. A cette époque Riel avait 25 ans ; il était sorti du collège depuis 5 ans, et il en avait 14 quand il y avait été envoyé. Comme cet auteur se trouvait alors à la Rivière-Rouge, il m'est difficile de comprendre comment il a pu écrire, p. 44 du même ouvrage, que Riel resta aux Etats-Unis à partir de 1867, et que « au printemps de 1869 il se mit en route pour la Rivière-Rouge, où il arriva dans le cours du mois de juin ». Le futur président du gouvernement provisoire s'établit dès l'automne de 1867 sur la ferme de son père à Saint-Vital, et y passa les deux années qui précédèrent les troubles, se trouvant ainsi presque voisin, (c'est-à-dire à cinq milles seulement), de l'abbé Geo. Dugas.

supériorité que lui assurait son éducation, par ailleurs patriote ardent et tout dévoué aux droits et aspirations de ses co-nationaux, il se fit bientôt remarquer parmi les protestataires, d'abord isolés et sans cohésion, qui graduellement élevèrent leur voix contre les agissements du Canada et les insolences de ses agents.

Après des consultations privées et des propos échangés dans l'intimité avec les principaux métis de Saint-Vital, où Riel était établi, et de Saint-Norbert, importante paroisse avoisinante, des assemblées secrètes furent convoquées, la situation envisagée sous toutes ses faces et la détermination prise d'arrêter l'ingérence indue des Canadiens anglais dans les affaires du pays en mettant fin aux opérations de leurs arpenteurs.

En conséquence, le 11 octobre 1869, comme ceux-ci traçaient leurs lignes au travers de la propriété d'un nommé André Nault [1]. Riel se présenta à la tête de 16 métis non armés [2] et intima à M. Webb, le chef des employés canadiens, l'ordre d'avoir non seulement à cesser son arpentage, mais même à quitter définitivement ces parages. Puis, comme messieurs les Anglais faisaient la sourde oreille, Riel et sa suite les empêchèrent de continuer en montant sur leurs chaînes.

Le lendemain, le colonel Dennis réclama la protection de la justice locale. Deux juges de paix mandèrent Riel, qui leur déclara sans broncher que « le gouvernement canadien n'avait pas le droit de faire des arpentages dans le territoire sans la permission expresse du peuple » [3]. Qui osera dire aujourd'hui qu'il se trompait ?

Puis, comme, selon l'expression des dépêches officielles de Dennis, on ne pouvait lui « faire entendre raison », on voulut faire agir près de lui l'autorité ecclésiastique dans la personne du R. P. Lestanc, O. M. I., administrateur du diocèse en l'absence de Mgr Taché alors au concile du Vatican. Mais on se heurta à un refus. On eut alors recours au juge Black et même au gouverneur McTavish. Malgré que ce dernier fût gravement malade,

---

1 — Métis qui vit encore, bien qu'il ait assisté, le fusil sur l'épaule, à la délivrance de Sayer.

2 — Selon l'abbé Dugas, les métis étaient « au nombre d'une dizaine » (*op. cit.*, p. 41), tandis que les dépêches officielles de l'époque en énumèrent 17, y compris Riel.

3 — *Correspondence relative to the Recent Disturbances in the Red River Settlement*, p. 6. Londres, 1870.

il convoqua une réunion du Conseil de la colonie pour le 25 du mois.

Mais les événements n'allaient pas attendre cette date. Le 21 octobre [1], ayant appris l'arrivée prochaine de M. Wm. McDougall, que le Canada envoyait prendre les rênes du gouvernement des nouveaux territoires aussitôt que leur transfert ou annexion à la nouvelle Puissance serait officiellement annoncé, Riel qui avait, selon l'usage immémorial des métis dans toutes les conjonctures graves, formé un comité des principaux habitants, envoya défendre l'entrée du pays au représentant d'Ottawa. Puis il faisait élever sur le chemin public près de la rivière Sale, dans la paroisse de Saint-Norbert, une barrière qu'il fit garder par une quarantaine d'hommes armés, avec mission de veiller à ce que ni McDougall ni aucun de ses émissaires ne la passât pour se rendre au fort Garry, le centre politique et géographique de la colonie.

***

Cette fameuse barrière allait bientôt être mise à l'épreuve et en sortir triomphante. Le jour de la Toussaint, un peu avant la grand'messe, une voiture contenant deux Canadiens-Français qui arrivaient de la frontière américaine venait s'y heurter. Pendant que le conducteur restait à sa place, un jeune homme de mine agréable et aux manières distinguées en descendait, et demandait à parler au chef de la garde qui se composait alors de 30 à 40 métis armés de carabines, de fusils et de revolvers. S'étant donné comme un M. Provencher, le neveu du premier évêque de la Rivière-Rouge, il fut immédiatement conduit sous escorte à l'église paroissiale où le saint sacrifice allait commencer et auquel il fut heureux d'assister.

Ce M. Provencher faisait partie de la suite de McDougall, qu'il accompagnait en qualité de secrétaire. Il était désigné d'avance pour un office public dans son gouvernement. Ne pouvant se rendre lui-même au fort Garry, son maître avait cru que le nom de son secrétaire lui servirait de passeport, et qu'on ne l'empêcherait point d'atteindre le centre de la colonie, alors

---

1 — Bien qu'il cite le témoignage qui déclare sous serment, le 22, que le rassemblement des métis armés à la rivière Sale eut lieu « dans l'après-midi d'hier » (tout en omettant cette partie de la déposition), l'abbé Dugas fixe cette date au 17.

même qu'il aurait par là l'occasion de s'aboucher avec M. McTavish et autres en vue d'aviser aux moyens d'y introduire le représentant du Canada. McDougall avait compté sans la perspicacité de Riel, et ne s'était point rendu un compte exact de l'intensité des sentiments créés chez les métis par les procédés inqualifiables des agents de l'Ontario.

Après la messe, Provencher se mit en communication avec les principaux « mécontents », comme on disait alors, et vers 4 heures de l'après-midi, il fut formellement présenté à Riel. Il fit naturellement son possible pour le rassurer sur les intentions du gouvernement canadien ; mais Riel objecta que, « comme chef des métis, il ne pouvait reconnaître la validité d'aucune des mesures adoptées par ce gouvernement, pas plus que les nominations qu'il avait faites ; mais que si celui-ci y consentait, il était prêt à ouvrir des négociations avec lui ou quiconque serait investi de pleins pouvoirs en vue de s'entendre sur les conditions de l'entrée de la colonie dans la confédération du Canada » [1].

Puis il dut retourner à Pembina d'où il était venu, et où une force armée fut chargée de l'accompagner.

Mais il était écrit que Provencher ne serait pas le seul à s'assurer de l'efficacité de la barrière des métis. Un autre membre du futur gouvernement de McDougall était un capitaine Cameron, un homme qui ne connaissait point de frein, et qui, au dire même de son maître (qui n'était pourtant lui-même un modèle ni de modération ni de prudence), « avait en plus d'une circonstance suivi son propre jugement malgré l'avis de son supérieur et au grand désavantage de tout le monde » [2]. En dépit des observations du soi-disant gouverneur, le fougueux capitaine avait insisté pour se rendre au fort Garry dans le but d'y acheter des provisions, et il n'admettait pas un instant que de simples métis pussent l'en empêcher.

On lui objecta bien en route l'obstacle qui se dressait sur la voie publique près de la rivière Sale. Mais il avait déclaré que ce n'était rien pour lui. « Je suis habitué à pareille chose, » avait-il remarqué.

Donc, comme M. l'abbé Ritchot, curé de Saint-Norbert, reconduisait M. Provencher en compagnie de Riel et de ses soldats improvisés, on vit tout à coup apparaître un superbe équipage,

---

1 — *Ubi suprà*, p. 20.
2 — *Ibid*, p. 15.

une belle voiture attelée de deux chevaux fringants. L'imperturbable ami de Mars qui les conduisait, une fois arrivé au milieu des gardes qui, étant donné son air imposant, se demandaient s'il ne serait point par hasard le gouverneur lui-même, leur cria d'un ton impérieux :

« Enlevez-moi cette infernale barrière ! »

Chose étrange et à peine croyable, aucun des humbles métis qui la gardaient ne tomba foudroyé devant cet ordre du terrible guerrier. Pas un seul ne tenta même de l'exécuter ! Au contraire, plusieurs se précipitèrent à la tête de ses splendides coursiers pour les empêcher d'avancer. Ce que voyant, Cameron les cingla d'un vigoureux coup de fouet dans le but de leur faire franchir l'obstacle, qui n'avait pas plus de deux ou trois pieds de haut. Mais deux robustes métis les avaient déjà saisis par la bride, et en un clin d'œil, bon gré mal gré, la voiture faisait volte-face.

« Vous allez retourner à Pembina, lui dit alors Riel ; et pour être bien sûr que vous ne prendrez pas une autre voie, mes hommes vont vous accompagner jusque-là. »

Le lendemain, à six heures du soir, deux voyageurs rentraient sans tambour ni trompettes au fort Pembina. L'un avait tranquillement essayé de remplir la mission qu'on lui avait confiée et avait en grande partie réussi. L'autre, mortifié dans son amour-propre et vaincu par de pauvres métis, s'était couvert de ridicule. Dans l'un et l'autre cas, l' « infernale barrière » de Riel avait fait son œuvre, et McDougall apprit qu'il lui serait inutile de la braver.



Et maintenant, que le lecteur veuille bien remarquer, comme épilogue à cet incident qui inaugurait ce qu'on a voulu appeler la rébellion de la Rivière-Rouge, une manifestation de ce que les Anglais désignent sous le nom d'ironie du sort, *the irony of fate*. Désireux de visiter ce lieu historique, je me rendis l'année dernière par une belle journée d'octobre à la paroisse Saint-Norbert, distante d'environ 10 milles de la ville archiépiscopale. Les bois avaient dépouillé leur verdure ; mais, avec un peu d'imagination, je pouvais facilement me figurer les frais ombrages fournis en été par les jeunes trembles qui forment une ceinture plus ou moins large le long du chemin.

La rivière Sale n'est qu'un ruisseau apparemment sans aucune

importance économique ; mais elle est profondément encaissée, et par conséquent impossible à traverser avec un véhicule ailleurs que là où le pont en relie les deux rives. Cette circonstance suffit à elle seule pour montrer que Riel s'y entendait en stratégie.

De l'autre côté du pont, en se dirigeant vers le sud, le bois semble se faire plus épais, tout en restant composé exclusivement de minces arbrisseaux. Mais silence ! Ecoutez ces coups de hache et ces accents qui semblent sortir de poitrines françaises. Vous faites quelques pas en avant, et vous voilà en face d'un petit groupe de métis à la barbe grisonnante qui sont occupés à défricher un grand carré à droite. Au milieu de l'espace libre, deux jeunes gens, dont la mine autant que le parler dénote des Anglais, moulent avec du sable et du ciment ce qui sera une croix monumentale destinée à commémorer le succès de Riel et de ses compatriotes à repousser l'élément anglais qui pensait s'emparer, sans coup férir ou même subir aucune condition, d'un pays dont plus de la moitié des habitants étaient alors français.

Des Anglais travaillant à célébrer le triomphe des métis français ! Ironie du sort, puisses-tu être le présage d'un revirement de fortune aussi substantiel que bien mérité.

VI. – MÉTIS ET BLANC.

Alea jacta est ! Le dé en était jeté : il fallait maintenant agir si l'on ne voulait laisser triompher l'illégalité, l'agression indue et l'invasion des droits les plus sacrés, et se rendre en même temps la risée du monde entier. Riel et les siens le comprirent. Aussi, le même parti qui reconduisit Provencher et Cameron à la frontière eut-il ordre d'expulser du territoire McDougall, qui s'était installé au fort de la Compagnie de la Baie d'Hudson à Pembina, tout près de la frontière américaine. Le soi-disant gouverneur voulut se retrancher derrière l'autorité de la Reine, et exhiba devant Ambroise Lépine, le commandant des 14 hommes armés qu'on lui avait députés, les lettres sur parchemin qui, dans les circonstances, n'étaient rien moins qu'un faux, puisqu'elles ne devaient avoir force de loi qu'au transfert du pays au Canada, lequel ne s'effectua que le 15 juillet de l'année suivante. Le brave métis, un instant intimidé à la vue du grand sceau de la Puissance, et en entendant l'explication qu'on lui donna du document, finit pourtant par s'en remettre au jugement de celui qui l'avait envoyé, et contraignit McDougall à déguerpir.

Celui-ci s'établit alors en territoire américain, non loin de l'Assiniboia, et de là commença à travailler à la déconfiture de ceux qui le traitaient avec si peu de cérémonie. On savait que ce monsieur était accompagné d'une quantité d'armes et de munitions destinées à ses partisans, les « Amis du Canada », et il était de la plus simple prudence de l'empêcher de venir allumer les feux de la guerre civile au centre de la colonie.

Pendant ce temps, Riel faisait occuper le fort Garry par une troupe de 120 hommes (3 novembre). Le gouverneur de l'Assiniboia, M. McTavish, écrit à ce propos que les métis « protestaient énergiquement contre toute intention de faire tort à personne ou de toucher aux biens que la place contenait, et on doit admettre que sous ce rapport ils ont tenu leur promesse » [1]. Cette remarque était faite le 9 novembre 1869. Une semaine après (16 novembre) le même parti remarquait encore que « les hommes [en garnison chez nous] sont en général tranquilles et amis de l'ordre ;

---

1 — Livre bleu de 1870, p. 39.

ils ne voudraient évidemment pas nous offenser [1] ». Dans la suite, des nécessités inexorables provenant de la prolongation de la lutte, de la formation d'un gouvernement régulier et de l'opposition qu'il rencontrait, forcèrent Riel non seulement à s'emparer d'armes et de munitions, ainsi que de provisions de bouche appartenant à la Compagnie, mais encore à négocier un emprunt en argent et à forcer le gérant de cette corporation à y consentir, à la condition que le Canada, qui était la cause du soulèvement, rembourserait la dite Compagnie une fois qu'il aurait pris possessien du pays.

Une autre saisie qui fit beaucoup de bruit et mécontenta la population de langue anglaise ' effectuée peu après l'occupation du fort. Le 23 novembre, Riel fit main basse sur les archives de la colonie, parmi lesquelles se trouvaient les registres qui contenaient les titres de toutes les terres vendues ou données depuis 1812. Cette mesure mit dans l'inquiétude les gens qui, ne comprenant ni les métis français, ni le but vers lequel ils tendaient, craignirent un instant pour leurs droits de propriétaires, que la disparition fortuite ou voulue des livres publics pouvait réduire à néant. De fait, après les troubles, on crut assez longtemps que ces précieux documents avaient été délibérément détruits, et le premier gouverneur effectif du Manitoba, M. Archibald, crut même devoir déplorer leur perte dans son message à la législature de la nouvelle province. En réalité, d'après un ennemi même de Riel (qui s'était par deux fois enrôlé pour porter les armes contre lui), « c'était l'intention de celui-ci de transmettre personnellement à sir Garnet Wolseley tous les livres publics et les registres du pays ; mais comme ses amis lui assurèrent qu'il ne recevrait aucune protection de la part de cet officier, il quitta le fort Garry laissant après lui tous les registres publics " [2]. M. John H. McTavish, premier commis de la Compagnie de la Baie d'Hudson au fort s'en empara immédiatement et les tint longtemps cachés.

***

Mais nous anticipons. Après s'être rendu maître de la place, Riel n'eut plus qu'une ambition : obtenir le concours de la population anglaise afin de présenter au gouvernement canadien des réclamations aussi unanimes que possible. L'union fait la force :

---

1 — Livre bleu de 1870, p. 185

2 — *The Veterans of the Fur Trade*, p. 14. Prince Albert, 1906.

tel fut le principe qui détermina toute sa conduite pendant les mois orageux qui suivirent la prise d'armes.

Malheureusement une opposition systématique à ses plans se dessina bientôt dans le lointain, qui rendit toute action pacifique et légalement régulière excessivement difficile. Ce fut celle de McDougall qui, après son éviction du fort Pembina, semble avoir été gouverné par la devise de Louis XI, *divide et impera*. Ses agents essayèrent longtemps de représenter le soulèvement des métis comme le fait d'une simple fraction de la population d'origine française. Le colonel J.-S. Dennis, entre autres, paraît avoir été tout particulièrement offusqué des sympathies du clergé catholique pour les droits de ses ouailles. L'abbé Ritchot, curé de Saint-Norbert, eut surtout le don de lui donner sur les nerfs. Il le nomme incessamment dans sa correspondance avec McDougall, et un de ses amis est tellement porté à rejeter la faute du mouvement de protestation sur les autorités ecclésiastiques qu'il va jusqu'à appeler prêtre un individu qui n'était même pas dans les ordres [1].

D'un autre côté, il est évident que, bien que moins intéressés à la réussite du soulèvement et d'ailleurs de tempérament plus flegmatique, les Anglais, métis et pur sang, avaient bien aussi leurs justes griefs. Deux des plus influents parmi les premiers le montrèrent assez quand ils écrivirent dans la *New Nation*, le journal de la colonie, qu'ils étaient bien fâchés de voir des étrangers « s'efforcer de ruiner leur pays » [2]. La même feuille contenait plus tard (21 janvier) un long document où les blancs de race anglaise parlaient fréquemment de concessions à faire et de droits à garantir par le Canada [3].

Bref, Riel ne s'était pas plutôt établi au fort Garry qu'il forçait les typographes du journal à imprimer une courte proclamation invitant la population anglaise de la colonie à élire douze députés, pour s'entendre avec un nombre égal de représentants français sur les mesures à prendre dans la crise par laquelle passait le pays.

Les agents de McDougall, prêtant aux vieux colons leur propre mépris pour les métis français, prédirent ouvertement et écrivirent à leur maître qu'aucun compte ne serait tenu de cette invi-

1 — *Correspondence relative to the Recent Disturbances in the Red River Settlement*, p. 49.

2 — *The Creation of Manitoba*, p. 141.

3 — *Ibid.*, p. 244.

tation. Et pourtant chacune des paroisses écossaises ou anglaises désignées par Riel l'accepta, et le 16 novembre 1869, en présence de 150 hommes armés et bien disciplinés, au son du canon et d'une fusillade bien nourrie, les 24 représentants du peuple faisaient leur entrée au fort Garry transformé momentanément en salle législative.

La convention qu'ils formèrent siégea plusieurs jours ; mais en raison des divergences d'intérêt et d'une lettre de protestation arrachée à McTavish, le gouverneur de l'Assiniboia, qui était physiquement presque aussi malade que son propre gouvernement, dont les membres devaient leur nomination à cette même corporation qui bénéficiait seule de la vente du pays, et aussi parce que Riel ne paraissait pas assez pressé de dévoiler ses plans pour l'avenir, ses membres se séparèrent sans avoir accompli beaucoup plus qu'un simple échange de vues. Sans la malencontreuse proclamation de McTavish, qui en reconnaissait lui-même la futilité dans les circonstances, « un bien inappréciable eut pu résulter de cette convention », dit Alex. Begg dans son histoire du Nord-Ouest [1].

Pourtant une première liste des droits dont on se proposait d'exiger la reconnaissance par le gouvernement fédéral, comme condition d'entrée dans la Confédération, fut non seulement dressée, mais discutée au long et pratiquement adoptée par les deux partis. Elle ne contribua pas peu à tranquilliser les Anglais sur les intentions des métis, et, habilement disséminée dans les paroisses écossaises, elle les empêcha de céder aux sollicitations du colonel Dennis qui voulait les soulever contre Riel et les siens, parce qu'il devenait de plus en plus évident que ceux-ci avaient l'intention de former un gouvernement provisoire, pour servir d'intermédiaire entre la population de l'Assiniboia et les autorités canadiennes dans les négociations dont tout le monde, à part le petit groupe de nouveaux venus, admettait la nécessité. Rien de formel ne fut pourtant fait dans ce sens avant la proclamation de McDougall.

***

Mais celui-ci brûlait de faire acte d'autorité. Sans avoir rien pour lui prouver que le Canada était réellement entré en possession du territoire de la Rivière-Rouge, il prépara une proclama-

1 — Vol. I, p. 396.

tion où il n'hésita pas à annoncer officiellement au nom de la Reine le transfert du pays et sa propre élévation au poste de lieutenant-gouverneur. Puis, le 1er décembre, il alla bravement l'afficher en pleine prairie sur la borne internationale, pour le bénéfice des chouettes et autres oiseaux qui pouvaient s'y reposer de temps en temps.

Enfin, non content de ce haut fait, il se rendit avec six compagnons jusqu'au fort de la Compagnie de la Baie d'Hudson, à Pembina, sur le territoire anglais. Il semblait alors dévoré d'une ardeur toute martiale. « J'ai résolu, » écrit-il le lendemain, « d'occuper le poste de la Compagnie de la Baie d'Hudson et de repousser par la force, s'il est nécessaire, toute attaque d'un parti comme celui qui nous en chassa le 3 novembre » [1]. Et dire que deux semaines après, le pauvre homme devait non seulement quitter sa capitale improvisée, mais même retourner au Canada, désavoué par ceux qui l'avaient envoyé, exécré de la population française dont il avait tenté la perte, et même abandonné des Anglais, qui voyaient maintenant le péril qu'il leur avait fait courir avec ses proclamations illégales et ses manœuvres inavouables !

Cet exploit du pseudo-gouverneur fut célébré par quelque poète de la Rivière-Rouge, dans une chanson pleine de sel gaulois dont je regrette de ne pouvoir citer que le premier couplet, d'après l'abbé Dugas.

De Macdougall, amis, chantons la gloire,
C'est un héros digne d'un meilleur sort ;
Aujourd'hui même il a gagné victoire
En combattant contre le vent du nord.
A la faveur d'une nuit sans lumière
Il a voulu faire un pas en avant,
Et nous montrer là-bas sur la frontière
Qu'il ne craint pas de s'exposer au vent.

Il fit plus, et si ses bonnes intentions n'eussent excusé à demi l'excessive témérité de sa conduite en cette circonstance, on pourrait à bon droit se demander si la mesure extraordinaire qu'il prit alors n'était point une entreprise criminelle. C'est à la fermeté et à l'infatigable vigilance de Riel qu'on doit de ne l'avoir point vue dégénérer en une effroyable guerre civile. Par une seconde proclamation datée du même jour (1er déc.), McDougall

---

1 — Livre bleu de 1870 (*Correspondence relative to the Recent Disturbances, etc.*), p. 60.

constitua le colonel Dennis « Conservateur de la paix », avec pouvoir de lever des troupes afin « d'attaquer, d'arrêter, de désarmer et de disperser » les métis français, « de livrer assaut, de tirer sur, démolir ou enfoncer tout fort, toute maison », etc., où il pourrait les trouver ! La paix qu'il préconisait par là ne semble-t-elle pas d'un genre quelque peu nouveau ?

Heureusement la population anglaise, en dehors des meneurs venus du Canada, se montra généralement assez tiède pour la cause du soi-disant gouverneur. Dennis n'épargna pourtant pas ses peines, et, à l'aide de la fameuse proclamation à la validité de laquelle on crut d'abord, il parvint à faire quelque impression sur les fermiers écossais, bien qu'il leur répugnât excessivement d'attaquer des gens avec lesquels ils avaient toujours vécu dans la plus parfaite harmonie.



Pendant qu'il s'efforçait de soudoyer les anciens habitants de la colonie, le Dr Schultz et une centaine de Canadiens-Anglais du village de Winnipeg, qui s'étaient formés en corps militaire pour attaquer Riel et ses métis, prenaient prétexte d'un certain dépôt de lard envoyé par le Canada aux ouvriers du chemin Dawson pour se rassembler et attirer à eux les membres du groupe qui s'appelait modestement « loyal », et servir en même temps de menace permanente à la garnison du fort Garry situé tout à côté.

Il est avéré aujourd'hui que leur but principal était de provoquer une collision à main armée entre les deux partis et par là forcer les Ecossais à se soulever contre Riel. Pareille intention semble si odieusement criminelle qu'on y croirait à peine si l'un de ces Canadiens-Anglais ne l'avait implicitement avouée dans une lettre à son chef, McDougall. « Si on contrecarre nos plans », écrivait un M. D.-A. Grant, « nous défendrons les provisions et les enlèverons malgré n'importe qui. Cela aura peut-être pour résultat *de hâter les événements*, (*of precipitating matters* » [1]).

Ils s'étaient barricadés dans la maison de Schultz qui contenait ces barils de lard, et ils se vantaient de l'avoir mise en état de soutenir un siège avec les 65 pièces d'armes dont ils étaient munis. C'était créer pour Riel une position délicate. « Nous som-

1 — *The Creation of Manitoba*, p. 101. Voir aussi p. 142.

mes actuellement le parti à la tête des affaires, se disait-il ; si quelque chose arrive à ces provisions, et qu'on les fasse disparaître en tout ou en partie, c'est nous qu'on accusera de ce méfait ».

Il voulut donc en dresser un inventaire ; mais le Dr Schultz s'y opposa. Alors, à la vue du danger que ce rassemblement faisait courir au pays, il résolut d'y mettre fin et de couper court aux complots de Schultz et Cie, en faisant investir ce repaire de provocateurs.

Le colonel Dennis, qui se désolait de son insuccès parmi les Ecossais, et écrivait qu'il « n'avait encore vu aucun signe de l'enthousiasme » contre les Français dont les Winnipegois parlaient sans cesse, fit alors donner ordre à ceux-ci d'avoir à quitter la place au plus vite et de se réfugier dans l'église écossaise. Mais les Drs Schultz et Lynch, ainsi que le Major Boulton et M. Snow décidèrent après consultation qu'on ne bougerait pas. Ils se faisaient fort, disaient-ils, de tenir tête à n'importe quel nombre de métis.

Ce que voyant, Riel s'avança le 7 décembre à la tête de 200 à 300 hommes pour attaquer le château-fort des Anglais. Mais, grâce aux bons offices d'un M. Bannatyne, il n'y eut point de sang répandu. Voyant que les métis étaient prêts à agir et s'apercevant que leur prétendue place forte s'était changée en souricière, les braves Ontariens préférèrent la prudence à l'héroïsme. Ils se rendirent, au nombre de 45, et Riel les interna dans le fort Garry. Un petit détail qui montre bien à quel point il se tenait au courant de la situation : comme on lui passait la liste de ceux qui avaient signé la capitulation, il remarqua immédiatement l'absence des noms de deux Anglais que ses gardes n'eurent pas de peine à trouver.

***

Débarrassé de cette pomme de discorde et par ailleurs persuadé de la nullité légale des proclamations de McDougall, qu'il avait traitées d'abord avec une certaine réserve, par respect pour l'autorité royale qu'on y mettait en avant avec un sans-gêne si peu édifiant, Riel publia lui-même le 8 décembre 1869 un document où, « après avoir invoqué le Dieu des nations », il déclare solennellement que le peuple de l'Assiniboia, trahi dans son autonomie et ses intérêts les plus chers par ceux dont il avait jusque-là relevé, s'était donné un gouvernement provisoire qui devait désormais être tenu pour la seule autorité légitime du pays, jus-

qu'à l'issue des négociations avec le Canada qu'il était toujours prêt à entamer.

Cette proclamation fut adressée à tous les pouvoirs qu'elle intéressait et affichée à Winnipeg et ailleurs. Puis on défendit de nouveau l'entrée du territoire à McDougall, et les principaux meneurs encore libres, voyant que le jeune tribun ne badinait point, jugèrent à propos de s'esquiver.

Mais l'espace manque pour le détail des événements qui s'ensuivirent. Mentionnons simplement pour mémoire l'avènement (le 25 déc.) de L. Riel à la présidence qu'un M. Jean Bruce avait jusque-là occupée nominalement ; puis l'arrivée de M. Donald-A. Smith, en qualité de représentant du gouvernement fédéral en vue de traiter avec les métis. Son séjour à la Rivière-Rouge fut l'occasion d'une nouvelle convention, composée cette fois de 40 membres élus en nombre égal par les deux sections de la population. Craignant un piège, et comprenant mieux la situation que les députés anglais, Riel se tint constamment sur la plus grande réserve vis-à-vis de l'étranger. Par moments il dut même se montrer assez autocratique pour empêcher des erreurs regrettables, ce qui lui aliéna la sympathie de ceux qui, par nature plus froids et moins perspicaces que lui, ne pouvaient voir la véritable portée de certaines mesures.

Le résultat principal des séances quotidiennes de l'assemblée fut, avec la reconnaissance du gouvernement provisoire par les deux partis, l'envoi de trois délégués à Ottawa, pour faire admettre une liste des droits définitive, dont la plupart des clauses furent agréées et incorporées dans l'Acte du Manitoba. Cette circonstance parle assez haut en faveur de la légitimité du mouvement de protestation et du savoir-faire de son principal promoteur. Elle aurait dû à elle seule assurer au jeune président la reconnaissance du peuple manitobain tout entier.



Avant d'aller plus loin, qu'on me permette quelques courtes remarques sur le rôle des métis français, qui nous mettront mieux en état de le comparer avec celui d'un blanc qui avait peu auparavant voulu jouer au métier de fondateur de gouvernement.

Il fut longtemps de mode de décrier Riel et son œuvre. La plupart des auteurs anglais ne l'appellent que le « soi-disant pré-

sident,» quand ils ne lui décochent point les épithètes de « rebelle,» « chef des rebelles, » ou même « archi-rebelle.» Ils ne peuvent parler du gouvernement provisoire sans user de guillemets, par manière de protestation contre l'expression. A leurs yeux les métis étaient des traîtres, des conspirateurs, des émeutiers, des faiseurs de complots, etc. [1].

Un auteur dont les ouvrages ont joui d'une certaine vogue, le général sir W.-F. Butler, auteur du *Great Lone Land*, s'abaisse même dans ce volume jusqu'à déverser le ridicule sur Riel (qu'il appelle charitablement un ogre, un Napoléon au petit pied), et pourquoi? Parce qu'il était coupable de porter des mocassins! On ne le croirait pas si ce n'était écrit en toutes lettres. Oyez plutôt. « Il était vêtu d'un habit composé de parties singulièrement disparates, » dit cet écrivain : « une redingote noire, un gilet noir et des pantalons de même couleur. Mais l'effet de ce costume quelque peu clérical n'était pas mal gâté par une paire de mocassins indiens » [2]. Et il se met à déblatérer contre ces malencontreux mocassins. Puis il est assez petit pour se moquer du chef des métis qui « joue le rôle du grand soldat de l'Europe sous l'habit d'un prêtre et avec les souliers d'un sauvage » [3].

Il va sans dire que Riel n'aspira jamais à passer pour un génie militaire. Quant à la légalité de ses actes, cette question fera l'objet d'un article à part. Sous une plume aussi prévenue que celle du général Butler, le portrait suivant du jeune tribun est assez piquant. Riel lui parut

...un homme gros et de petite taille [4], avec une tête d'une grande capacité, une figure pâle et bouffie, un œil vif, remuant et dénotant l'intelligence, un front massif et carré, ombragé d'une longue chevelure divisée en mèches épaisses, et coupé de sourcils bien taillés ; bref, une figure d'autant plus remarquable dans son ensemble qu'elle apparaissait dans un pays où pareille chose est une rareté [5].

Pour en revenir à son œuvre, je me suis toujours demandé comment un jeune métis de 25 ans, sans éducation politique ou

---

1 — Tous ces différents titres, et plusieurs autres du même genre, leur sont prodigués par les auteurs anglais dont j'ai en ce moment les ouvrages sous les yeux.

2 — *Op. cit.*, p. 133, 15e édition.

3 — *Ibid.*, pp. 135-36.

4 — Riel était d'assez bonne taille et sans corpulence, alors que son frère Joseph a bien 6 pieds de haut, avec un superbe physique.

5 — *Op. cit.*, p. 133.

aucune expérience du gouvernement des hommes, un enfant du peuple, par nature plutôt excitable et quelque peu autoritaire, ait pu faire passer sans plus de fautes son pays par une pareille crise en face de l'acharnement et des intrigues incessantes d'une clique qui avait juré sa perte [1].

Certes, il ne fut pas sans défauts, et qui peut se vanter de l'être ? Même dans cette première partie de sa carrière publique il eut sa part des faiblesses qui sont inséparables de la nature humaine. Mais je répète que, étant donné les circonstances, il joua son rôle avec une habileté et une sûreté de jugement vraiment remarquables.

Du reste, même certains de ces contemporains de la race qui lui fut opposée ne se firent pas faute de le reconnaître. Dans une lettre qui a mérité d'être publiée au livre bleu de 1870, un correspondant du pays admet que « son gouvernement est généralement reconnu comme meilleur que celui de la Compagnie ». « Ses hommes », ajoute-t-il, « font serment de s'abstenir de toute liqueur enivrante jusqu'à ce que les affaires soient arrangées, et jusqu'à ce jour leur conduite est strictement conforme à ce serment. Ils ont laissé passer des quantités de boisson au travers de leur camp sans y toucher. Dans quelques cas, ils ont ouvert des caisses pour y découvrir des armes ; mais quand ils n'en ont point trouvé, ils ont laissé le contenu intact. » Et quatre jours plus tard la même personne ne peut s'empêcher d'observer que « jusqu'ici la discipline maintenue a été réellement remarquable » [2].

Peut-on s'étonner après cela si un des principaux Anglais de la colonie, M. A.-G.-B. Bannatyne, maître des postes de Winni-

---

1 — Encore une fois, le lecteur voudra bien remarquer que je ne fais pas ici l'histoire des troubles de la Rivière-Rouge, et que par conséquent il m'est loisible d'appuyer sur certaines circonstances plutôt que sur d'autres qui ne sont pas autant à la gloire du chef des métis. En outre, ce n'est que simple justice à la mémoire d'une certaine personnalité de Saint-Norbert de remarquer qu'elle fut pour beaucoup dans les succès du jeune tribun, dont les actes publics furent honorables en proportion de sa docilité à suivre les conseils de l'âge et de l'expérience. Enfin, il va sans dire que Riel n'était pas seul dans son œuvre d'organisation ; mais il me semble que, ayant subi devant l'histoire telle qu'interprétée par les auteurs anglais l'odieux de tout le mouvement de protestation par cela même qu'il en était le chef actif, on ne saurait, pour la même raison, refuser de mettre à son compte une bonne partie du bien que ce mouvement opéra. L'historien dira ses fautes ; l'auteur de simples croquis est libre de faire ressortir ce qui, dans le rôle qu'il joua, a été plus ou moins négligé jusqu'ici.

2 — Livre bleu de 1870, p. 27.

peg, n'hésita pas à écrire dans une pièce destinée à la publicité : « Je crois que ceux qui ont, pour ainsi dire, combattu nos propres combats (quoique peut-être d'une manière différente de la nôtre) recevront désormais les remerciements du peuple de la colonie ainsi que de la postérité » [1]. Quel soufflet pour les écrivailleurs de la même race que cet homme d'honneur qui se sont appliqués depuis à salir la mémoire de Riel et de ses braves !

***

Et dire que ce sont les mêmes bienfaiteurs du Manitoba qu'un étranger qui ne connaissait pas le premier mot de la situation, un soldat qui fut moins le favori de Mars que de la Fortune, osa stigmatiser du nom de *bandits* dans une proclamation qui restera pour sa honte éternelle [2] ! Ah ! il était bien plus facile à lui de déployer pompeusement ses troupes en rang de bataille autour d'un fort désert, et d'en enfoncer bruyamment les portes toutes grandes ouvertes, que de passer sans mésaventure ou erreur de jugement par les neuf mois de soucis et de luttes continuelles qui furent le partage de Riel et de ses lieutenants.

Qu'on veuille bien écouter ici un de ceux qui eurent à souffrir entre leurs mains des conséquences de leur propre légèreté. Parmi les 45 prisonniers dont nous avons parlé se trouvait un Dr John O'Donnell. Je traduis en la condensant une partie d'un article que ce monsieur publia pas plus tard que l'année dernière dans un journal de Winnipeg à propos des évenements qui nous occupent [3].

Un de nos gardes avait une femme avec un nouveau-né, écrit il. Quand celui-ci n'avait peut-être pas plus de deux semaines, sa mère fut prise de convulsions, et on m'envoya chercher pour la traiter. L'ayant mise sous l'influence du chloroforme pendant une de ses crises les plus violentes, mon succès à la tranquilliser provoqua les commentaires les plus favorables.

Quelque temps après, le même Geouton (?) m'envoya chercher pour un de ses enfants qu'on disait malade. Depuis ma première visite, je n'étais point gardé, mais allais et venais sur la foi de ma parole d'honneur. Quand

---

1 — *The Creation of Manitoba*, p. 92.

2 — Voici les propres paroles de Wolseley à ses soldats : « Bien que les bandits qui ont opprimé ce peuple aient fui à votre approche sans vous donner de chance de montrer comment des hommes capables de pareils travaux peuvent se battre, vous avez autant mérité de la patrie que si vous aviez gagné une bataille ».

3 — *The Tribune*, Déc. 15, 1906.

j'arrivai à la maison de Geouton, je demandai à voir le malade ; mais le père de famille me dit que personne chez lui n'avait besoin de mes services, et qu'il m'avait envoyé chercher pour me tirer du danger qui menaçait les pı sonniers. Il était rumeur que les colons anglais allaient venir attaquer le fort, et le brave homme craignait que quelque malheur ne m'arrivât.

Et voilà quels étaient les « bandits qui opprimaient le peuple » de la Rivière-Rouge ! Plût à Dieu que les propres soldats de celui qui n'avait pas honte de cette flagrante injustice leur eussent ressemblé ! Selon un contemporain anglais, les métis en armes « étaient civils à l'égard de tous les étrangers qui les rencontraient, » [1] tandis que les fameuses recrues auxquelles Wolseley recommandait de confondre par leur bonne conduite les « gens mal intentionnés qui s'efforçaient de faire croire à une partie de la population qu'elle avait beaucoup à craindre d'eux », donnèrent la mesure de leur valeur en tuant à coups de pierre un métis qui ne leur disait rien, et en laissant pour mort, après l'avoir attaqué sans provocation, un autre qui revenait d'accomplir un acte de charité [2] !

***

Je m'attarde peut-être mal à propos à défendre les amis de Riel contre les insultes d'un bigot. Pour justifier maintenant mon titre de « Métis et Blanc », il me faut dire quelques mots d'une tentative de gouvernement par un blanc, avec le fiasco duquel le lecteur comparera instinctivement le succès des métis de la Rivière-Rouge. Les détails de cette épopée d'un nouveau genre sont assez peu connus pour que j'en rapporte quelques-uns [3].

Un nommé Thomas Spence, après avoir résidé quelque temps au fort Garry, avait transporté ses pénates au portage Laprairie, quelque 56 milles plus à l'ouest. Là, se trouvant en dehors de l'Assiniboia, il se crut l'homme de la situation et, en 1867, il prit sur lui-même d'inaugurer une espèce de république qu'il appela d'abord Caledonia, puis Manitoba. Il lui donna des centaines de milles carrés de superficie, et tout naturellement s'en

---

1 — Livre bleu de 1870, p. 27.

2 — V. les art. Goulet (Elzéar) et Nault (André) dans mon *Dictionnaire historique des Canadiens et des Métis français de l'Ouest* en ce moment sous presse.

3 — Je les emprunte à un livre devenu rare, l'Histoire du Manitoba, par Rob. B. Hill.

nomma président. En même temps, un conseil fut formé et ceux qui le voulurent prêtèrent le serment de fidélité. Petits et grands bien comptés, sans oublier les enfants à la mamelle, la population du nouvel empire pouvait bien se monter à 400 âmes.

Le premier besoin qu'on eut à satisfaire dans ce royaume du roi Pétaud fut celui d'une prison. Pour se procurer les fonds nécessaires à sa construction, on organisa un système de taxes et de douane. Mais, première déception, les autorités de la Compagnie de la Baie d'Hudson refusèrent de s'y soumettre. Que pouvait-on contre pareils adversaires? Puis un certain cordonnier du nom de McPherson poussa l'irrévérence pour les autorités constituées jusqu'à déclarer que les taxes perçues s'en allaient en bière et en whiskey que les membres du gouvernement se chargeaient de consommer. Par surcroît de malheur, beaucoup des administrés de Spence eurent assez peu de charité pour partager cette opinion.

Evidemment, pareil manque de respect ne pouvait se tolérer, surtout quand le coupable n'était qu'un cordonnier. Deux constables furent donc chargés de l'arrêter sous l'inculpation de...trahison (c'est littéral). Mais McPherson ajouta encore à sa faute en protestant contre cette mesure. Après une lutte corps à corps, au cours de laquelle il eut ses habits mis en lambeaux, il parvint à s'échapper, et il était à courir dans la neige, poursuivi par les deux officiers que le whiskey gouvernemental empêchait d'être aussi lestes que lui, quand un traîneau vint à passer. Il s'y jeta hors d'haleine et en criant au secours. Un des conducteurs du véhicule nommé McLean tint alors à distance les sbires du président en les menaçant d'une énorme tarière qu'il tenait à la main. Puis, ayant appris l'objet de la « poursuite », il conseilla au cordonnier de suivre les constables, ajoutant qu'il veillerait lui-même à ce que justice lui fût rendue.

Le soir du même jour, après souper, il se dirigea, en effet, en compagnie de quelques mineurs, chez un nommé Hudson où McPherson devait subir son procès. La cause se vidait déjà quand la petite troupe entra. Spence se tenait au bout d'une table, séparé par une lampe de l'inculpé qui lui faisait face.

« De quoi accuse-t-on McPherson? demanda John McLean.

—De trahison aux lois de la république, répondit Spence.

—Nous n'avons point de lois, fit John. Dans tous les cas, qui est l'accusateur public?

—M. Spence, dit un des constables.

—Et qui fait l'office de juge?

—Le même monsieur.

—Alors, finissez-en avec cette comédie, vieux sépulcre blanchi, tonna l'Ecossais indigné en s'adressant à Spence. Vous ne pouvez être accusateur et juge à la fois. »

Mais le constable Hudson mit l'interrupteur à la porte. Sur quoi, un des mineurs qui était d'une force prodigieuse prit l'accusé par le collet et lui dit de s'en aller. Un des assistants voulut intervenir ; mais le géant le saisit dans sa forte poigne, le souleva en l'air et le laissa retomber lourdement sur la table, renversant lampe, poêle, Spence et tout ce qui se trouvait là dans un commun désordre.

Surpris par les ténèbres qui s'ensuivirent, les autres mineurs déchargèrent alors leurs revolvers au plafond. Ce fut le signal d'une débâcle générale. Pendant que chacun déguerpissait, qui par la porte, qui par la fenêtre, on entendit le pauvre président crier d'un ton piteux sous la table :

« Pour l'amour de Dieu, ne tirez pas, mes amis ; j'ai une femme et des enfants ! »

Peu après, une lettre officielle d'Angleterre, écrite en réponse à une demande de reconnaissance du soi-disant gouvernement, vint donner le coup de grâce à l'entreprise. La république de Spence avait vécu, et personne ne la regretta. Elle avait duré non pas précisément « ce que durent les roses, l'espace d'un matin », mais juste ce que dure la neige, l'espace d'un hiver, et n'avait accompli que le ridicule.

VII.—QUESTIONS ÉPINEUSES

Les mensonges historiques ont la vie proverbialement dure, et les erreurs involontaires dans le champ de l'histoire participent trop souvent à cette tenacité. Soit par suite de paresse intellectuelle de la part d'écrivains qui trouvent plus facile de copier que de recourir aux sources, soit par intérêt personnel et parce que les données inexactes cadrent avec les préjugés de l'auteur, des faits dont l'authenticité n'est rien moins que prouvée sont reproduits sans scrupule, et si personne n'en conteste l'exactitude, ils finissent par passer dans le domaine des vérités irréfragables.

Dans le cas qui nous occupe, une autre raison, de nature assez puérile, semble avoir contribué à dénaturer un événement important dans l'histoire canadienne. Quiconque est un tant soit peu familier avec la littérature courante des Anglais d'Amérique, toute personne qui s'adonne plus ou moins à la lecture de leurs journaux, n'a pu manquer d'être frappé de l'excessive prédilection pour l'allitération dont font preuve la plupart de leurs écrivains à gages. *Winnipeg Wirings*, *Brandon Budget*, *Calgary Clippings*, et tant d'autres expressions du même genre, se rencontrent journellement dans leurs feuilles publiques. Dès lors on conçoit l'extrême satisfaction de ces auteurs quand ils eurent la bonne fortune de tomber sur une allitération bien conditionnée, comme celle que contient la phrase *Riel's Red River Rebellion*, « la révolte de Riel à la Rivière-Rouge. » Evidemment, pareille aubaine ne pouvait se négliger, surtout étant donné que cette expression consacre des préjugés basés sur des antipathies nationales.

Naturellement l'historien sérieux est au-dessus de semblables puérilités, et doit avant tout la vérité à ses lecteurs. Bien que jusqu'ici les écrivains anglais sans exception—même, je regrette de le dire, Alex. Begg—aient parlé de l'insurrection de 1869 comme d'une rébellion, je n'hésite pas à déclarer (et on devrait le proclamer sur les toits) qu'il n'y eut jamais de rébellion à la Rivière-Rouge. En d'autres termes, le soulèvement dirigé par Riel était parfaitement légitime, et le gouvernement qui en résulta avait toutes les garanties de légalité possibles dans les circonstances. Les métis parvinrent à leurs fins, et n'eût été le fanatisme des soldats de Wolseley, Riel aurait remis paisiblement entre les mains du gouverneur Archibald les pouvoirs temporaires que le peuple lui avait confiés.

Car enfin, en pareille matière, il faut être logique ou bien se taire. Qu'est-ce qu'une révolte? C'est un soulèvement à main armée contre l'autorité légitime ; une résistance par voies de fait aux représentants des pouvoirs légalement constitués. En 1860, l'Assiniboia était, comme le Canada, une colonie qui dépendait directement de la couronne anglaise. Riel et les métis se soulevèrent-ils contre l'autorité de la Reine? Aucunement. Même la plupart des auteurs anglais sont forcés de reconnaître leur parfaite loyauté. Du reste, les pièces officielles de l'époque sont là pour la prouver. Alors, où est la révolte? Montrez-nous la rébellion, ou bien avouez que vous faites un usage éhonté des mots, et que vous calomniez un petit peuple auquel on devrait au contraire savoir gré d'avoir été probablement le sauveur du Manitoba et du Nord-Ouest canadien tout entier.

Cette dernière assertion surprendra, je le sais. J'y reviendrai peut-être. En attendant il doit me suffire de démontrer la parfaite légitimité de sa résistance aux empiètements, non pas du gouvernement britannique, contre lequel il ne lui vint jamais à la pensée de se soulever, mais des autorités canadiennes qui n'avaient aucun droit sur son territoire avant le 15 juillet 1870.

Comme je l'ai écrit ailleurs,

les habitants de la Rivière Rouge étaient, avant cette époque, dans la même position que ceux de Terre-Neuve aujourd'hui. Que les détracteurs des métis se mettent un instant à la place de ces derniers. Des émissaires de Québec arrivent à leur pays, formant, comme le disait le Dr Bryce des Ontariens de l'Assiniboia, une expédition de caractère irritant, agressif et égoïste ; prenant possession du sol avant qu'il n'ait été transféré et posant en conquérants [1] ; traitant durement les colons, arpentant leurs terres comme il leur plaît en dépit des plaintes des insulaires qui se croient par là menacés d'en être dépossédés. Supposons que ces vantards de Canadiens-Français déclarent que, malgré les protestations des pionniers avec lesquels nous identifions momentanément les écrivains anglais, leur pays va être annexé à un corps politique nouvellement formé ; que la langue anglaise va être proscrite en faveur du français, qu'on va forcer leurs enfants à fréquenter les écoles catholiques, qui vont être seules reconnues malgré les objections de leur conscience. Qu'en penseront les bons Anglais? Ils auront probablement, de pareils procédés, la même opinion que les pionniers de l'Assiboia eurent de ceux des Ontariens qui représentaient au milieu d'eux le gouvernement d'Ottawa tout fraîchement créé [2].

---

1 — *History of the Hudson's Bay Company*, p. 459.

2 — *The History of the Northern Interior of British Columbia*, appendice B des deux premières éditions ; appendice C de la troisième.

***

De la loyauté de Riel aux institutions britanniques, malgré les mauvais conseils d'une certaine clique, il ne saurait y avoir le moindre doute. Pour le prouver, je n'ai qu'à suivre ma ligne de conduite habituelle : recourir aux sources et n'appuyer mes avancés que sur les assertions des auteurs hostiles aux métis.

Ceux-ci voulaient leurs droits ; mais ils eussent de beaucoup préféré les obtenir sans l'aide de la force armée. Dans tous les cas, leur allégeance à la reine d'Angleterre était pour eux chose presque sacrée. McDougall lui-même en était convaincu, puisque, le 6 décembre 1869, peu de jours après l'émission de sa proclamation illégale, il écrivait à l'honorable Joseph Howe, secrétaire d'Etat à Ottawa :

D'après un rapport confidentiel fourni par une personne qui eut accès au Conseil de Riel, j'apprends que ... la lecture de ma proclamation (qui fut opportunément produite et lue à sa réunion de mercredi), eut un effet des plus tranquillisants. Riel dit : « Cela change toute l'affaire ; » et, comme le remarque mon informateur, « il manifesta des sentiments très loyaux. » Il en appela aux délégués anglais (dont quelques-uns restaient encore dans sa Convention pour en surveiller les actes), les priant de les aider à obtenir *paisiblement* leurs droits » 1.

Les italiques sont de McDougall lui-même.

Plus tard, ce monsieur reconnut encore cette loyauté des métis et de leur chef dans la seule communication qu'il condescendît à envoyer à ce dernier.

En tant que représentant de la souveraine à laquelle vous et les métis devez, et, me dit-on, ne voulez point refuser allégeance, il convient que vous veniez me voir, lui écrit-il le 13 décembre 2.

Mais, dira-t-on, s'il en était ainsi, comment se fait-il que trois jours auparavant Riel avait fait arborer au fort Garry un drapeau

---

1 — Livre bleu de 1870, p. 63.

2 — ...En date du 16 décembre 1870, le Comité du Conseil Privé canadien reconnaissait formellement que la résistance des métis « n'était évidemment pas dirigée contre la souveraineté de la Reine ou le gouvernement de la Compagnie de la Baie d'Hudson, mais contre l'assomption de l'autorité par le Canada. Ils se disent contents de rester comme ils sont, et si on laissait subsister le présent système de gouvernement, ils se disperseraient immédiatement » (*Ibid.*, p. 53). Bien plus, le gouverneur général du Canada reconnaissait lui-même, le 15 février 1870, dans une dépêche au comte Granville que « Riel ouvrit les débats [de la Convention] par un discours imprégné de loyauté » (*Ibid.*, p. 105).

de sa composition qui n'avait rien de commun avec l'étendard d'Angleterre ? La réponse à cette objection que beaucoup croient formidable est facile. Le drapeau anglais comme tel était inconnu à la Rivière-Rouge. Sous le gouvernement de la Compagnie de la Baie d'Hudson, celle-ci ne faisait usage que de son propre emblème. Puis, quand les étrangers d'Ontario furent venus s'imposer au pays, ils se groupèrent, non pas à l'ombre du drapeau britannique, mais d'un étendard qui, tout en portant les couleurs de ce dernier, en avait le sens dénaturé par l'apposition du mot *Canada* en grosses lettres. Au lieu de symboliser l'autorité de la couronne d'Angleterre, ce pavillon était devenu entre les mains des Ontariens un instrument de discorde, l'emblème d'aspirations politiques propres à une minorité infime qui s'était rendue odieuse au reste de la population.

Quand les fautes de McDougall eurent insensiblement porté Riel et son parti à la tête des affaires, ceux-ci ne firent donc qu'imiter leurs devanciers en se créant un drapeau de signification restreinte. Les Canadiens-Français de nos jours en ont fait autant. Personne n'en a pris prétexte pour les accuser de rébellion à l'autorité britannique.

Plus tard, quand le chef des métis s'aperçut que son étendard faisait douter de sa loyauté, il le remplaça, malgré les réclamations bruyantes de l'Irlandais W.-B. O'Donoghue, par le drapeau anglais pur et simple. En sorte qu'en réalité ce fut Riel qui adopta le premier ce drapeau d'une manière officielle à la Rivière-Rouge. Enfin, détail que personne jusqu'ici n'a encore relevé, au moment même où deux de ses trois envoyés étaient emprisonnés à Ottawa au mépris du droit des gens, le même O'Donoghue furieux fit amener ce drapeau, et voulut le remplacer par celui des Etats-Unis. Riel, « l'archi-rebelle » des calmes Anglais, s'y opposa formellement, fit remonter le drapeau anglais, et plaça M. André Nault (le même qui fut plus tard lâchement attaqué et laissé pour mort par des soldats de Wolseley) au pied du mât, avec ordre de faire feu sur quiconque voudrait y toucher !

Enfin, quatre ans plus tard, cette loyauté de Riel était publiquement reconnue sous la foi du serment au cours du fameux procès Lépine. Comme le témoin avait été membre du gouvernement provisoire, il devait savoir à quoi s'en tenir sur ce point, et son témoignage est d'autant plus désintéressé qu'il n'était lui-même aucunement en cause. Voici donc ce que déclara le 21

octobre 1874 le M. Bannatyne dont nous avons déjà parlé, et qui, ne l'oublions point, avait fait l'expérience des prisons de Riel avant qu'il fût arrivé à le comprendre.

Nous n'avions aucune loi [c'est-à-dire aucune autorité], dit il ; la seule loi existante avait été balayée par McDougall. Notre gouvernement fut établi pour empêcher les luttes et prévenir l'anarchie pendant que des arrangements pourraient être faits entre le Canada et l'Angleterre....Quand la *New Nation* commença à paraître, elle avait des tendances tout à fait américaines. J'entendis Riel déclarer qu'il ne travaillerait jamais à l'annexion aux Etats Unis,...Je vis M. Coldwell, qui était du journal, et lui fis remarquer que M. Riel m'avait dit que le numéro suivant serait plus fort que le précédent, mais que ce serait le dernier. M. Coldwell répondit que s'il pouvait faire cela, il était un homme plus capable qu'il ne le croyait. Tout de suite après, le rédacteur fut mis de côté et un autre le remplaça, en même temps que le ton du journal était changé. Riel dit qu'il consentait à être aidé par tous les partis ; mais qu'aussitôt qu'il serait assez fort, il répudierait l'élément américain.... Je sais que Stutzman [un américain porté au prosélytisme] descendit de Pembina vers ce temps-là, et qu'il fut peu après chassé par Riel [1].

***

Il serait donc maintenant souverainement injuste de révoquer en doute la loyauté de Riel. Mais alors pourquoi établir un gouvernement à la Rivière-Rouge quand il y en avait déjà un, celui de M. McTavish ? Parce que la population avait des droits d'importance majeure à faire prévaloir dans une circonstance critique, droits que l'ancienne administration se déclarait impuissante à faire respecter : 1° à cause de sa faiblesse connue de tous, n'ayant qu'une autorité nominale sans moyen de la faire triompher ; 2° parce que ce gouvernement étant la créature de la corporation qui avait trahi le pays en le vendant à l'insu de ses habitants, son chef, McTavish, crut que la transaction le mettait dans l'impossibilité morale de s'affirmer quand même il en aurait eu les moyens ; 3° parce que la proclamation de McDougall lui enleva de fait tous les pouvoirs dont il pouvait être nanti en droit ; enfin, 4° parce que McTavish finit par se déclarer publiquement dépouillé de toute autorité, et reconnut lui-même le gouvernement de Riel, comme il l'avait du reste déjà fait en particulier.

Naturellement, un mal extraordinaire ne se guérit point par des remèdes ordinaires, et toute crise appelle des mesures dont

---

1 — *Preliminary Investigation and Trial of Ambroise-D. Lépine*, p. 73. Winnipeg, 1874.

la promptitude doit généralement être la qualité essentielle. Le gouvernement de l'Assiniboia avait déjà protesté officiellement contre l'envahissement de son territoire par le Canada lorsque celui-ci avait entrepris le fameux chemin Dawson. Quel cas avait-on fait de sa protestation? Mais voilà des gens menacés dans leurs foyers et leurs biens patrimoniaux par des étrangers qui n'y ont aucun droit. Leurs institutions, leur langue et leurs écoles sont en danger avec leur propre vie nationale : à quoi eut servi une seconde protestation de McTavish sans aucun moyen de la faire respecter? McDougall admit lui-même en plein parlement qu'il « était absurde de dire que la Compagnie de la Baie d'Hudson aurait dû maintenir l'ordre dans l'état moribond où se trouvaient ses réprésentants à la Rivière-Rouge [1]. »

Le gouvernement britannique était bien de la même opinion, puisque, avant d'avoir rien appris des troubles, lord Granville avait télégraphié au gouverneur du Canada que « le gouvernement par la Compagnie de la Baie d'Hudson n'était plus possible » [2]. En outre, les autorités fédérales avaient elles-mêmes reconnu trois ans auparavant que, si les métis et autres pionniers du pays n'affirmaient leurs droits, les étrangers le feraient au détriment de la couronne d'Angleterre. Lord Granville rappelait au cabinet d'Ottawa que « le 22 juin 1866, le Conseil Exécutif du Canada avait émis l'opinion que les parties les plus tentantes du Territoire seraient bientôt occupées par des personnes que la Compagnie ne pourraient contrôler, et qui établiraient un gouvernement et des tribunaux séparés (*of their own*) et proclameraient leur indépendance politique » [3].

Bien que ni sa nationalité ni sa religion ne l'identifiassent complètement au peuple métis, le gouverneur déplorait les empiètements du Canada. Riel et ses gens se contentèrent d'abord d'exécuter les ordres qu'il eût donnés, s'il n'eût été mis dans l'impuissance de rien faire par la maladie et sa position anormale découlant de ses relations avec la corporation qui devait seule bénéficier de la vente du pays. « A cette époque-là, dit Begg, les Français n'avaient aucun désir de déranger l'autorité exis-

---

1 — Livre bleu de 1870, p. 146.
2 — Livre bleu de 1870, p. 170.
3 — *Ibid.*, p. 171.

tante; leur but parut être d'empêcher M. McDougall d'entrer dans le territoire » [1].

On ne niera certes pas que, dans les circonstances, le gouverneur pouvait fort bien charger les métis français de s'opposer aux intrigues des étrangers. Quoi qu'en disent certains fanatiques, ces métis étaient en tous points dignes de pareille confiance. J'en ai pour garant un Allemand qui alla jusqu'à écrire dans une brochure officielle :

Ces métis sont civilisés. Étranger, j'ai vécu et demeuré au milieu d'eux, et toujours je les ai trouvés obligeants et hospitaliers, et je puis le dire à leur honneur, je n'en ai vu aucun aussi grossier et aussi méchant que quelques-uns de nos Canadiens [anglais]. Partout où ils ont des établissements, l'on voit des écoles et des églises, ainsi que je l'ai dit, et j'ai été informé par un officier du recensement qu'ils savaient presque tous lire et écrire [2].

Les Français, dit encore Begg, « sont un peuple naturellement ami de l'ordre..., nous le disons d'après notre propre connaissance des métis français » [3].

Comme tels, ils devaient préférer un gouvernement quelconque à l'anarchie, pourvu que ce gouvernement fût réel et ses mesures efficaces, et puisqu'ils étaient la partie de la population la plus menacée par les envahisseurs, il leur incombait de se mettre à la tête du mouvement de protestation d'abord, et d'aviser aux besoins du peuple, lorsque la maladroite proclamation de McDougall eut détruit tout vestige d'autorité à la Rivière-Rouge.



Il est vrai que McTavish parut au début s'opposer au soulèvement. Mais personne n'ignore qu'il jouait alors double jeu, puisque, en particulier, il appuyait les revendications des métis, et ne condamnait que pour la forme et devant certaines personnalités les mesures prises pour les faire prévaloir. Ce point n'est un secret pour aucun des pionniers du pays, et se trouve, du reste, pleinement confirmé par la déclaration d'O'Donoghue, un des membres les plus influents du gouvernement provisoire, dans une let-

---

1 — *The Creation of Manitoba*, p. 75.
2 — Relation d'un voyage à Manitoba, par J.-Y. Shantz, p. 15. Ottawa, 1873.
3 — *Op. cit.*, p. 135.

tre qu'il adressa publiquement au président de la Chambre des Communes du Canada. O'Donoghue écrit formellement, en date du 26 février 1875, que

l'insurrection fut conseillée par le gouverneur McTavish qui, avec d'autres officiers de la Compagnie de la Baie d'Hudson, l'aida depuis le jour de son inception jusqu'au dernier moment de son existence ; que Riel était en communication constante avec McTavish et dans beaucoup de cas agissait d'après ses instructions, et enfin, qu'il reconnut publiquement le gouvernement provisoire 1.

Je ne m'arrêterai pas à étudier le bien-fondé de toutes ces assertions. Une chose qui est bien certaine et que personne ne saurait nier, c'est qu'au commencement de 1870, McTavish se désista formellement de toute autorité et se rallia au gouvernement provisoire aussi publiquement qu'il lui était possible. Un M. John Sutherland, qui devait mourir sénateur, fut délégué avec trois autres membres de la convention convoquée par Riel afin de l'interroger, au nom de la partie anglaise des représentants du peuple, vu que ceux-ci étaient désireux de savoir à quoi s'en tenir sur la légalité du gouvernement formé par les métis, qu'il était question de compléter. Ce même sénateur fut dans la suite appelé à testifier dans la cause de Lépine, et voici sa déposition traduite aussi littéralement que possible de l'anglais :

Je faisais partie d'une députation qui alla voir le gouverneur McTavish.... afin de savoir s'il était encore gouverneur. Nous allâmes du consentement de la convention, et notre question fut celle-ci : le gouverneur McTavish était-il encore gouverneur du pays, et continuerait-il à l'être ? La réponse fut : « Je n'ai aucun pouvoir, aucune autorité ; pour l'amour de Dieu formez un gouvernement 2. » Ce fut là, autant que je puis me rappeler, la seule réponse que nous obtînmes 3.

Cette déclaration mit fin à toutes les hésitations. Même les plus scrupuleux parmi les Anglais concoururent à la formation définitive du gouvernement provisoire, qui fut composé de membres pris dans les deux partis. Ce gouvernement fut reconnu par le juge Black lui-même, le laïque probablement le plus con-

1 — Hill, *Manitoba*, p. 252. « La rébellion de la Rivière-Rouge fut en grande partie l'œuvre des agents de la Cie de la Baie d'Hudson », dit aussi P. O'Leary (*Travels, in Canada and the United States*, p. 139).

2 — *Form some Government, for God's sake ; I have no power or authority.*

3 — *Preliminary Investigation*, etc., p. 80.

sidéré de la colonie, non moins que par les autorités d'Ottawa et de Londres. Les premières traitèrent en effet avec ses représentants attitrés, qui tenaient leurs pouvoirs, aussi bien que leur mission et leurs instructions, de ce même gouvernement, et les dernières s'enquirent avec anxiété, par l'entremise de Lord Granville, du sort qui leur était fait après leur arrestation dans la capitale canadienne.

Cette question est désormais hors de toute contestation : le gouvernement présidé par Louis Riel était, le 1er mars 1870, non seulement le seul gouvernement existant à la Rivière-Rouge, mais encore il était parfaitement légal et représentait tous les groupes de la population, excepté celui des intrigants venus depuis peu de la province d'Ontario. Jusqu'au 15 juillet de la même année, époque du transfert du pays au Canada, ce gouvernement jouissait donc de tous les droits inhérents à la souveraineté coloniale, et n'avait pour supérieur que celui de Londres. C'est là un point que le lecteur doit constamment avoir présent à l'esprit s'il veut juger sainement un événement dont il me reste à parler, événement qui exaspéra les sectaires d'Ontario et même nombre d'Anglais bien pensants, et qui fut incontestablement la cause ultime de la mort de Riel.



Nous avons vu que, malgré la légitimité de la cause soutenue par les métis français, une certaine partie de la population, composée presque exclusivement de nouveaux venus, paraissait humiliée de voir des personnes de notre race et de notre foi à la tête des affaires, et avait juré de contrecarrer leurs plans par tous les moyens en leur pouvoir. Peu leur importait, apparemment, que l'autorité de Riel fît place à la discorde et à l'anarchie ; l'essentiel, à leurs yeux, semblait être de se débarrasser des « Français, » comme ils disaient. D'où les intrigues de McDougall et de ses confédérés ; d'où les complots sans cesse renaissants de Schultz et Cie. On alla même jusqu'à essayer de soulever les tribus sauvages contre l'autorité établie, tentative criminelle entre toutes et dont la réussite eût confondu tous les éléments de la société dans une perte commune. L'épouvantable massacre par les Sioux du Minnesota, dont près de cinq cents blancs tombèrent victimes sept ans auparavant, aurait pourtant dû faire

entrevoir le danger qu'il y avait à recourir à de pareils auxiliaires pour amener la chute d'un homme.

Riel faisait arrêter les perturbateurs de l'ordre public ; puis, sur leur promesse d'amendement confirmée par la solennité du serment, il consentait à leur élargissement. Malheureusement beaucoup ne semblaient faire aucun cas de la foi jurée. Ils n'étaient pas plus tôt remis en liberté qu'ils recommençaient à fomenter la discorde et à prêcher la révolte. Aussi, instruit par l'expérience, le président hésitait-il à relâcher les prisonniers qu'il avait faits dans la maison de Schultz. Pourtant, voyant à la fin son autorité consolidée par la coopération des membres anglais ainsi que par la reconnaissance formelle de la Compagnie de la Baie d'Hudson, il crut à la cessation des complots et à la possibilité d'une population unanime dans ses aspirations. Le résultat pratique de ces sentiments optimistes fut l'élargissement de seize prisonniers, (2 février 1870). Les autres devaient incessamment recouvrer leur liberté ; plusieurs s'étaient déjà évadés, entre autres le fameux Schultz lui-même.

Mais voilà qu'on apprend qu'une centaine d'Anglais sous la conduite d'un capitaine Boulton arrivent du Portage-la-Prairie, pour s'unir à un formidable parti du bas de la rivière, tous armés dans le but d'attaquer le fort Garry, délivrer ce qui reste de prisonniers et culbuter Riel et son administration, qui vient pourtant d'être reconnue par les deux sections de la population. Pour ne pas fournir une excuse à ses ennemis et de peur d'assumer la responsabilité du désastre dont les folles menées des étrangers menaçaient la colonie, Riel fit alors relâcher les prisonniers. Puis il doubla la garnison du fort et mit en état de siège l'évêché de Saint-Boniface. Ce que voyant, les Anglais du bas de la Rivière se débandèrent, et les étrangers du Portage-la-Prairie voulurent regagner leurs foyers. Mais, las de l'état d'anxiété continuelle où les tenaient les agissements de ceux-ci, les lieutenants de Riel voulurent en finir avec une situation si tendue. Ils se mirent donc à la poursuite des Portagiens et en arrêtèrent quarante-huit, dont quatre furent passés en cour martiale et condamnés à mort, mais bientôt après graciés.

Cependant il y avait parmi eux un individu de caractère intraitable, qui s'était toujours fait remarquer par ses intempérances de langage et la violence de sa conduite. C'était un nommé Thomas Scott, natif d'Ontario, qui avait commencé sa carrière à la

Rivière-Rouge en essayant de noyer le surintendant des travaux du chemin Dawson, parce que celui-ci ne voulait point le payer pour les trois jours pendant lesquels il avait refusé de travailler sous prétexte que la nourriture n'était pas bonne. La Compagnie de la Baie d'Hudson l'avait fait arrêter pour cette première offense.

Mais j'ai sous les yeux un document inédit, écrit tout entier de la main de Riel, que je ne saurais mieux faire que de reproduire ici. Il aura le double avantage d'initier le lecteur au style du jeune président (que je respecte dans ses moindres détails), en même temps qu'il nous éclairera sur la situation qui nous occupe.



Thomas Scott se signala dans les troubles de la R. R. en se mêlant aux perturbateurs Schultz et Cie. Durant la première Convention en novembre et décembre 1869, dans les affaires McDougall et Dennis, il était un des principaux agents sous main que Schultz eût dans Winnipeg. Il fut emprisonné avec Schultz vers le 8 décembre. En janvier 1870, T. Scott s'échappa, et se réfugia au Portage-la-Prairie. En février suivant, pendant que la Convention des Quarante Délégués de toute la colonie et du Portage formulait et discutait les conditions de l'entrée du pays dans la Confédération, T. Scott et environ 100 hommes tous armés descendirent du Portage, portant la guerre contre le fort Garry, le siège même de la Convention. Le gouvernement provisoire fut reconnu et complété par la Convention. Scott et ses compagnons ne purent éluder la connaissance de ce fait. Néanmoins, dans la nuit du 15 février, sur le matin, ils passèrent à travers Winnipeg avec des matériaux de guerre, des échelles, etc., indiquant leur dessein d'assaillir le fort. Ils firent halte près de la maison d'Henri Coutu, cernèrent cette maison avec des démonstrations hostiles, dans le but de s'emparer de la personne que la Convention venait de mettre à la tête du gouvernement fait par les habitants du pays pour empêcher l'anarchie. Riel ne se trouva pas là.

T. Scott et ses compagnons descendirent dans la partie anglaise de la colonie, se mêlant à un autre rassemblement de blancs et de sauvages sous le contrôle de Schultz. Alors, tous ne formant qu'un même parti armé envoyèrent au fort Garry d'en haut un messager certifiant de leur part qu'ils ne reconnaissaient point le gouvernement reconnu et dont l'organisation avait été complétée par la Convention. Durant ce rassemblement, dans ce rassemblement et par ce rassemblement lui-même, deux hommes furent tués : l'un Sutherland, inoffensif, l'autre, Parisien, appartenant au rassemblement.

Le 17 février, vers 10 heures du matin, 48 hommes en appareil de guerre passèrent en dirigeant leur marche derrière Winnipeg. Ce parti fut intercepté par les soldats du gouvernement provisoire, et fait prisonnier. Thomas Scott était encore du nombre.

Dans sa prison, Th. Scott insulta d'abord ses gardes qui le traitaient bien. En quelques jours il passa à des voies de fait, résistant à ses gardiens par la force ouverte, forçant les portes de sa prison. Le dernier jour de février,

Th. Scott fut si violent qu'un certain nombre de métis se trouvant exaspérés le saisirent, le traînèrent en dehors et s'apprêtaient à le sacrifier lorsqu'un des conseillers français, survenant dans ce moment, le leur arracha et le renvoya dans sa cellule. Le 1er mars Riel fut averti, et se mit à s'enquérir des circonstances de cette affaire, tâchant de calmer les gardes. Mais ce jour-là même, T. Scott ayant renouvelé ses actes outrés, les soldats demandèrent à grands cris que l'affaire fût laissée à la cour martiale. Riel fit tout ce qu'il put pour persuader Scott de promettre d'être paisible : Scott se moqua et insulta.

Le surlendemain, 3 mars, il fut traduit devant un conseil de guerre, et, sur des témoignages assermentés, ayant été trouvé coupable des choses qui viennent d'être énumérées à son sujet, il fut condamné à être fusillé le 4 mars à 10 heures du matin. Son aumônier demanda grâce pour lui ; à cause du Révérend G. Young, l'exécution fut retardée et n'eut lieu qu'à midi. Les complications des affaires politiques de la Rivière-Rouge rendirent sa mort inévitable.

Je ne puis m'empêcher de trouver dans cette page de Riel un calme et une modération qu'on n'attendrait guère d'un homme que d'aucuns ont voulu faire passer pour un exalté, sinon un écervelé. Il est incontestable que cet exposé omet plusieurs graves accusations contre Scott que l'historien doit enregistrer. Ainsi il ne parle point de sa participation aux violences qui amenèrent la mort de Parisien et, par ricochet, celle du jeune Sutherland. Il passe par-dessus l'assaut dont Scott se rendit coupable envers le président lui-même. Surtout il omet la raison principale de sa condamnation (que la plupart des auteurs rapportent), à savoir le fait qu'il fut maintes fois pris les armes à la main contre l'autorité établie, au mépris de son propre serment [1].



Le fils d'un homme respectable, M. J. Sutherland, perdit la vie par suite du rassemblement destiné à promouvoir une épouvantable guerre civile : l'affaire passa presque inaperçue en dehors de la colonie. Le métis Parisien mourut des suites des blessures qu'il reçut : les Canadiens anglais qui l'apprirent en furent moins fâchés que contents. Elzéar Goulet fut ensuite tué à coups de pierre par les Ontariens au moment où il traversait la rivière à la nage : la presse d'Ontario applaudit. Mais quand un homme qui était connu pour être un perturbateur invétéré de la paix publique eut été exécuté pour un crime dont il se faisait gloire et qu'il se déclarait prêt à commettre de nouveau, ce fut un *tolle*

1 — On assure que Thomas Scott ne fut pas arrêté moins de six fois.

général dans cette province. Un vent de démence parut souffler sur les têtes les plus solides ; les journaux crièrent à l'assassinat, les hommes publics de race anglaise jurèrent vengeance ; la mort de Riel et de ses lieutenants fut résolue dans les loges, et, le croirait-on ? le grave juge Wood, dans son allocution aux jurés qui avaient à décider du sort d'un de ces derniers (Ambroise Lépine), eut l'audace blasphématoire de comparer Scott, le révolté parjure, à Jésus-Christ immolé par les Juifs [1] !

Pourquoi cette tempête et ces incroyables excès ? Un mot de réponse explique tout : Thomas Scott était orangiste.

Or qu'on ne se méprenne pas sur mes sentiments au sujet de cette misérable affaire : au risque de froisser des susceptibilités respectables, je ne puis m'empêcher d'admettre que Riel eut mieux fait d'empêcher cette exécution. La manière maladroite dont on l'opéra ne fit que la rendre plus odieuse. Mais dire que Scott fut « assassiné », parler du « meurtre » de Scott, c'est faire preuve ou bien d'une ignorance lamentable du véritable état des choses, ou bien d'un fanatisme contre lequel toute représentation serait impuissante.

Pour ceux qui se trouvent dans le premier cas, je déclare donc que l'exécution de Scott, quoique regrettable à bien des points de vue, fut parfaitement légale, je dirais presque légitime. Le premier avancé découle naturellement de la régularité juridique du gouvernement provisoire. Sa légalité une fois admise, il s'ensuit qu'il avait le droit de pourvoir à sa propre sécurité en se débarrassant de ceux qui attentaient à sa vie. Autrement, le gouvernement qui fit plus tard périr Riel sur l'échafaud était coupable d'assassinat, puisque le crime de l'accusé était identique dans les deux cas. Dire que Scott fut assassiné, c'est ou bien nier qu'il eût pris les armes contre l'autorité constituée, ce que personne ne peut oser ; ou bien prétendre qu'en mars 1870 il n'y avait point de gouvernement à la Rivière-Rouge ; que c'était en vain que l'ex-gouverneur avait chargé les représentants du peuple de s'en former un ; que ceux qui suivirent ses instructions agirent irrégulièrement ; et que les autorités impériales et fédérales eurent elles-mêmes tort de reconnaître le gouvernement provisoire en traitant officiellement avec ses délégués, et même en chargeant Riel (comme le fit sir Georges Cartier) de

1 — *Preliminary Investigation*, etc., p. 120.

continuer à gouverner jusqu'à l'arrivée d'Archibald. Pareil raisonnement n'est pas sérieux, et n'est pas fait pour préoccuper un esprit non prévenu.

L'exécution de Scott était-elle justifiée? J'en ai assez dit pour permettre au lecteur de répondre lui-même à cette question. Encore une fois, il était bien pénible d'en être réduit, ou de se croire réduit, à pareille extrémité. Mais si nous nous rappelons ce qui précéda cette mesure de rigueur et considérons ce qui la suivit, nous n'aurons pas de peine à nous imaginer le but qu'on se proposait en y recourant. Auparavant, c'étaient des complots incessants et un état d'insécurité publique qui était devenu si insupportable que nombre d'honnêtes gens parlaient de quitter la colonie s'il durait davantage. Après, ce fut un calme général, qui permit à chacun de vaquer sans crainte à ses occupations ordinaires [1].

En outre, il convient de ne pas oublier qu'en des temps troublés par les passions politiques ou autres, l'autorité a des prérogatives qui deviennent facilement des devoirs quand elle est attaquée. La période de transition que traversa l'Assiniboia ressemble assez à ces circonstances extraordinaires dans la vie des peuples qui entraînent la proclamation de la loi martiale. Quiconque veut alors résister aux pouvoirs établis doit être prêt à en subir les conséquences.

Et puis les doux Ontariens qui voulurent « lyncher » les représentants du gouvernement de la Rivière-Rouge, et l'auraient probablement fait s'ils eussent pu s'en emparer, n'ont guère le droit de jeter la pierre aux métis ; ceux-ci n'exécutèrent un révolté qu'après un procès régulier, précédé d'avertissements qui étaient aussi charitables d'un côté qu'ils furent dédaigneusement repoussés de l'autre.

---

1 — Il est bon de savoir aussi que les Anglais du Portage n'eurent pas plus tôt consenti à reconnaître le gouvernement provisoire, à la demande formelle de l'envoyé du Canada, M. Donald-A. Smith, dans le but d'obtenir la grâce du capitaine Boulton, qu'ils écrivirent à Riel, cette grâce une fois accordée, que leur soumission n'était rien moins que sincère, car, disaient-ils en toutes lettres, « nous renverserons le gouvernement aussitôt que nous le pourrons ». Cette communication lui fut adressée avant l'exécution de Scott. Après que ce gouvernement eut montré qu'il était capable de se défendre, toute tentative de résistance cessa comme par enchantement.

VIII.—FIDÉLITÉ DANS LA PERSÉCUTION

L'enfance a des droits inaliénables auxquels correspondent autant de devoirs pour l'éducateur. Comme une impression reçue à l'école ne s'efface que difficilement, il est de la plus élémentaire prudence, pour ne pas dire honnêteté, de ne servir à l'intelligence de l'élève que ce qui ne blesse en aucune manière les droits de la vérité et ne peut faire l'objet d'aucun doute. Les sujets de controverse et les questions débattues pourront plus tard attirer l'attention de la jeunesse ; quand l'esprit est encore en tutelle, il est plus que convenable de respecter sa faiblesse et de ne lui présenter que ce qui est incontestable.

Aussi, n'est-ce pas sans quelque surprise que j'ai trouvé récemment le passage suivant qui a trait aux événements de 1869-70, dans un manuel anglais « autorisé pour les provinces de Manitoba, Ontario et Colombie Britannique » :

Le centre de la tempête était le parti des métis français mené par Louis Riel. Riel était le fils d'un blanc et d'une métisse, et avait été élevé à Montréal pour la prêtrise. Sa facilité d'elocution et le magnétisme de ses manieres lui donnèrent vite un grand ascendant sur ses compatriotes ; une ambition sans frein et une vanité extraordinaire l'aveuglèrent au point qu'il ne put voir la folie de résister à l'autorité du Dominion. Il n'y avait personne dans la colonie pour le retenir dans sa folie rageuse *(his madness)*. Sans le courage et le tact de Donald-A. Smith, l'agent du gouvernement fédéral, les affaires auraient pu prendre une pire tournure. L'archevêque Taché......ne revint qu'après que le délire de la rébellion se fut éteint dans le meurtre......

Il y avait toute probabilité que la difficulté allait s'arranger sans effusion de sang, quand un accès soudain de folie de la part de Riel se termina par une tragédie. Parmi les prisonniers que ce dernier avait jetés dans le fort Garry comme ennemis du « Gouvernement Provisoire », était un jeune immigrant de l'Ontario nommé Thomas Scott. Cet infortuné jeune homme fut choisi par Riel pour devenir l'instrument de son terrorisme sur ses contradicteurs. Passé en cour martiale et condamné pour cause de trahison, Scott fut conduit en dehors des murs du fort Garry et fusillé. La nouvelle de cet assassinat brutal souleva une tempête d'indignation dans l'est du Canada. Une force de sept cents soldats et volontaires fut choisie pour se rendre immédiatement sur la scène de la rébellion......A l'approche des troupes, toute ardeur militaire et ivresse du pouvoir s'éteignirent dans la poitrine de

Riel. Il disparut vite de la scène de sa gloire éphémère pour trouver un refuge aux États-Unis [1].

Comptons les inexactitudes et les calomnies dans ce passage d'un livre destiné à l'enfance.

1° La mère de Riel était une blanche et non une métisse, et son père n'était point un blanc mais un métis. Ce point, qui n'a rien à faire avec les susceptibilités nationales et les préjugés de sectaire, donne à lui seul la mesure du soin avec lequel on écrit pour les écoles publiques de l'ouest canadien.

2° L'ambition de Riel, sans être absolument un mythe, avait pourtant des bornes, puisqu'un auteur qui ne tarit pas de sarcasme à son endroit admet qu'il l'entendit déclarer qu'il « voulait garder le pouvoir seulement jusqu'à ce qu'il pût le remettre entre les mains d'un gouvernement régulier » [2].

3° Il y avait de sa part si peu de folie à résister à l'autorité du Dominion que cette résistance lui valut à peu près tout ce qu'il en désirait.

4° Alors même que Riel eut eu besoin de contrainte—et un homme de vingt-cinq ans doit toujours se trouver bien des conseils de plus âgé que lui—il n'est pas juste de dire qu'il n'y avait alors personne pour le retenir, puisque l'abbé Ritchot, le P. Lestanc et d'autres en qui il avait confiance se trouvaient à sa portée, et de fait l'aidèrent considérablement, surtout dans les premiers temps, par la modération de leurs conseils.

5° Donald Smith agit certainement pour le mieux et son intervention dans les affaires de la Rivière-Rouge ne fut pas sans résultats. Pourtant le rôle qu'il y joua a été diversement apprécié, et l'abbé G. Dugas, qui se trouvait alors sur les lieux, n'en semble pas enthousiaste [3].

6° Nous avons vu qu'il n'y eut jamais de rébellion à la Rivière-Rouge, et par conséquent,

7° L'exécution de Scott n'était pas un meurtre.

---

1 — *The Story of the Canadian People*, pp. 350-51. Toronto, 1905.

2 — Gén. Butler, *The Great Lone Land*, p. 134.

3 — « La mission accomplie par le troisième commissaire canadien, M. Smith, va tellement mettre le trouble dans toute la colonie en montant les esprits et en jetant des germes de division, même dans le parti de Riel, qu'on peut la regarder comme la première cause du triste événement qui a amené la mort de Scott. » (*Hist. véridique*, pp. 138-39).

8° L'accès soudain de folie ne fut point du côté de Riel, mais, au dire de l'Anglais Begg lui-même, du côté des gens du Portage, qui s'insurgèrent contre l'autorité reconnue par toute la colonie, après que leurs propres représentants à la Convention l'avaient ratifiée et avaient élu à l'unanimité (moins la voix d'un absent) Riel président [1].

9° La nouvelle de l'exécution de Scott souleva réellement « une tempête d'indignation » dans l'Ontario, mais non pas dans la province de Québec, qui se trouve pourtant au moins autant à l'est que la première.

10° C'est une pure invention et une fausseté historique que de donner à entendre, comme le fait l'auteur du manuel incriminé, que l'expédition militaire envoyée à la Rivière-Rouge fut organisée dans le but de venger la mort de Scott. Un trop grand nombre de ceux qui y prirent part étaient animés par un sentiment analogue ; mais l'expédition elle-même avait été ordonnée avant qu'on eût eu aucune nouvelle de cette mort au Canada, à plus forte raison en Angleterre, d'où dépendaient exclusivement les soldats réguliers qui en firent partie [2].

11° C'est pure calomnie d'écrire qu'à « l'approche des troupes toute ardeur militaire... s'éteignit dans la poitrine de Riel », puisque celui-ci n'avait jamais été animé de pareils sentiments. Son grand ennemi, le général Butler, lui ayant fait remarquer qu'on « le représentait comme faisant de grands préparatifs pour résister à l'expédition qui approchait », Riel répondit aussitôt que

---

1 — « Ainsi finit cette folle expédition (*this mad like expedition*) du Portage, dont les résultats immédiats furent la perte de deux vies et la prise de quarante-huit prisonniers par les Français ». (*The Creation of Manitoba*, p. 290).

2 — Th. Scott fut exécuté le 4 mars 1870. Or, le 1er février de cette même année, un télégramme de l'agence Reuter consigné dans les dépêches officielles du temps (Livre bleu, p. 223) se lit ainsi : « On dit que les fusiliers royaux d'Ottawa ne seront point licenciés. Au contraire, six compagnies de ce corps, avec une batterie d'artillerie, seront envoyées à la Rivière-Rouge par la voie du fort William le printemps prochain ». En outre, vingt-cinq jours après la mort de Scott, le gouvernement fédéral lui-même n'en était pas encore sûr, puisque le 31 mars le gouverneur-général télégraphiait à lord Granville : « Nous ne savons pas encore si une rumeur dont plusieurs journaux se sont faits les échos, à l'effet que Riel aurait fait fusiller un individu du nom de Scott, est vraie ou fausse ». Ce ne fut que le 5 avril que cette nouvelle se confirma (V. Livre bleu, p. 115). Mais le 29 mars le même personnage avait télégraphié au comte Granville que « les troupes doivent partir pour

« rien ne pouvait être plus faux que ces assertions »[1]. L'ouvrage intitulé *The Great Lone Land* qui contient cette rectification est pourtant un livre bien connu, et la rencontre de son auteur avec le président du gouvernement provisoire a tout particulièrement été plusieurs fois reproduite ou citée. Alors n'est-il pas déshonnête d'inculquer pareilles faussetés aux enfants de race anglaise et autre? Si plusieurs des onze inexactitudes que je viens de relever sont le fait de l'ignorance et des préjugés de race, il en est que la malice paraît seule avoir suggérées.



L'esprit qui a présidé à la compilation de pareilles erreurs n'est, du reste, qu'un bien faible écho de celui qui fut responsable des déplorables excès qui suivirent l'occupation du pays par les troupes de Wolseley. Même après que nous aurons fait la part du ressentiment provoqué par l'exécution de Scott, ces excès peuvent être considérés comme un indice des véritables dispositions des Ontariens vis-à-vis des principaux représentants de notre race. Ils suffiraient à eux seuls pour justifier le soulèvement de 1869, et nous devons en prendre occasion pour savoir gré aux chefs métis de leur protestation, puisque la réussite de

---

la Rivière-Rouge vers le 20 ou le 25 avril ». La même dépêche ajoutait que, sept jours avant qu'on fût sûr de la mort de Scott, et deux avant qu'il en eût même été rumeur, « la préparation de cent barges et de voitures de transport était [déjà] avancée, et des provisions avaient été commandées pour un millier d'hommes ». Dans ces conditions, comment les troupes pouvaient-elles avoir été levées dans le but de venger la mort de Scott?

Ce qui précède avait été écrit depuis quelques jours quand il m'est arrivé un ouvrage écrit en 1900, *Greater Canada*, qui est encore plus clair et non moins injuste sur ce point et celui de l'exécution de Scott, dont « le meurtre brutal—un acte pour lequel il est impossible de trouver un motif raisonnable—enflamma l'Ontario et fut la cause de l'expédition de la Rivière-Rouge », dit cet impartial auteur (p. 51). C'est ainsi qu'on écrit l'histoire quand on se laisse guider par ses préjugés! Le même véridique auteur, un Anglais du nom d'Osborn, nous assure dans le même paragraphe que les métis français de ce temps-là ne savaient « ni lire ni écrire. » Nous avons déjà vu un Allemand, qui n'avait rien à perdre ni à gagner en se montrant indûment favorable à leur cause, certifier tout le contraire après une longue résidence au milieu d'eux.

1 - *The Great Lone Land*, p. 134.

leur mouvement avait mis les droits catholiques et français sous l'égide d'une constitution contre laquelle la fureur orangiste ne pouvait rien. Si, plus tard, des politiciens sans conscience crurent pouvoir défier l'autorité qui avait consacré ces droits dans un document qu'aucune législation provinciale ne peut détruire (eux qui sont si fervents adeptes de l'autorité supérieure quand elle favorise leurs propres vues), nous ne devons voir dans ces menées liberticides qu'autant de manifestations du même esprit qui, dès le commencement, animait les Schultz et les Dennis. Les libertés abolies par une législature subalterne n'en restent pas moins admises par l'Acte impérial, et leur disparition de la vie politique et sociale ne peut être qu'une éclipse qui sera, espérons-le, de courte durée.

Il n'entre pas dans mon plan de faire assister le lecteur à la série complète des persécutions que les métis, et surtout leurs chefs, eurent à essuyer de la part des nouveaux venus après la prise de possession de leur pays par le Canada. Il n'est pourtant que juste d'en dire un mot, ne serait-ce que pour mettre le lecteur en état d'apprécier à leur juste valeur les services qu'ils rendirent alors à la cause de la domination anglaise.

Comme l'admet Alex. Begg, qui désapprouve expressément l'exécution de Scott et l'appelle un meurtre [1], les volontaires canadiens n'avaient qu'un but en s'engageant dans l'expédition de Wolseley : venger la mort d'un frère en orangisme. Aussi « en plusieurs occasions des métis français innocents [de toute participation à cette mort] furent-ils guettés sur le chemin et battus par des partis de volontaires qui les supposaient coupables, et un homme, Goulet..., fut-il poursuivi par la populace et poussé dans la rivière Rouge, où il se noya en essayant d'échapper à sa fureur [2]. »

Cet auteur aurait pu ajouter que des officiers étaient à la tête

1 — Cet auteur se fait généralement remarquer par son impartialité ; mais il écrivait alors au lendemain des événements qu'il racontait, et l'impression produite par cette malencontreuse exécution était encore trop vivace pour qu'il pût en parler avec la froideur et le désintéressement que réclame le rôle de l'historien sérieux.

2 — Begg, *History of the North West* (un ouvrage différent de celui auquel il a été fait allusion dans la note précédente), vol. II, pp. 133-34.

de cette tourbe, et que personne ne fut jamais inquiété pour la part qu'il avait prise à ce meurtre.

Les individus qui agissaient d'une manière si légale (!) avaient constamment à la bouche des paroles d'horreur pour l'exécution du rebelle Scott. Il va sans dire que c'étaient ses frères en fanatisme, c'est-à-dire des orangistes. De fait, la première loge de cette société secrète fut érigée au Manitoba moins d'un mois après l'arrivée de Wolseley. Elle était composée d'officiers et de soldats volontaires venus de l'est. Comme il n'y avait point alors dans le village de Winnipeg de local pour les initiations, on se réunit dans un petit voilier à l'ancre dans l'Assiniboine, et, détail significatif, on voulut s'y servir de la table même sur laquelle Riel avait fait ses écritures au fort Garry. « En moins de deux ans, » dit l'historien R. Hill, « cette loge augmenta au point qu'au commencement de 1872 elle comprit plus de 200 membres, et fut regardée comme la plus nombreuse du Dominion [1]. »

Quoi d'étonnant alors si l'hostilité contre l'élément catholique et français eut bientôt pris des proportions qui menacèrent d'allumer une guerre civile au pays? L'autorité fédérale s'était à peine consolidée à Winnipeg, qu'un mandat d'amener était lancé contre Riel par un juge de paix qui « commanda » formellement « de lui apporter le corps » de ce dernier, *mort ou vivant* (31 décembre 1870). Le nom de ce digne magistrat mérite de passer à la postérité. Il s'appelait John-J. Sutter. Soit dit à l'honneur des autorités manitobaines de ce temps-là, ce mandat fut annulé, et Sutter dut rentrer dans la vie privée.



Un autre Ontarien dont le nom mériterait de l'accompagner au pilori de l'histoire prit, trois ans plus tard, une part active au fameux procès d'Ambroise-D. Lépine, l'ex-adjudant de Riel. Chassé de son pays natal pour une cause inavouable, cet étranger, qui était un homme de loi, arriva au Manitoba vers la fin de 1871.

Un soir de cet hiver-là, vers huit ou neuf heures, un certain personnage non affilié à la secte était pour contourner un coude que

1 — *Manitoba*, p. 588.

faisait la voie publique en entrant dans Winnipeg, lorsqu'il entendit soudain le nom de Riel prononcé par un groupe d'hommes stationnés derrière une clôture en pierre à moitié renversée.

« Je vous dis que Riel est en ce moment chez lui, déclarait l'avocat. C'est le temps de le prendre.

— Qui garantit que l'argent nous sera payé après que nous aurons fait ce qu'on demande de nous? fit quelqu'un.

— Moi, dit l'homme de loi. Il y a $2,000 à partager entre vous quatre.

— Oui, dit un autre, et vous en gardez trois mille pour vous. Nous courons tous les risques, et à nous quatre nous recevons moins que vous qui ne faites rien.

— Peu importe ce que je garde pour moi, répliqua le premier qui avait parlé. Il n'y a aucun danger. Après tout Riel est un s.... rebelle, et personne ne sera poursuivi. Est-ce entendu?

—Eh bien! nous allons nous mettre à l'œuvre immédiatement. Mais rappelez-vous que si, dans la suite, nous nous trouvons dans l'embarras, vous devrez nous en tirer.

—Soyez sans inquiétude, et n'oubliez pas ceci: je n'ai pas besoin de son corps; sa tête suffit. Vous avez votre sac et vos masques; vous êtes bien armés. Allez donc, maintenant. Je vous attendrai toute la nuit à mon bureau. »

Ce dialogue n'a guère besoin d'explications. Il suffit de rappeler que le gouvernement d'Ontario avait mis la tête de Riel à prix et l'avait estimée à $5,000. Le digne groupe dont l'inconnu avait surpris le complot voulait probablement gagner cette prime alléchante.

Mais celui-ci partit aussitôt en traîneau, en compagnie d'un ami dévoué, qui devait peu après périr lui-même de mort violente, et, s'étant rendu à Saint-Vital, il persuada à Riel et à sa famille de quitter momentanément leur demeure. En sorte que les assassins la trouvèrent déserte, et voulurent un instant s'en venger en y mettant le feu, ce qui eut immédiatement décidé de leur propre sort, vu que les deux amis, qui les guettaient à leur insu, s'étaient donné le mot d'ordre, et allaient leur loger une balle dans la tête à la première allumette qu'ils verraient flamber entre leurs mains.

***

Tels étaient les agissements de ceux qui se montraient les plus fervents dans leur horreur pour le meurtre et l'illégalité. Excusera maintenant qui voudra l'acte inconsidéré d'une législature, sans juridiction aucune au Manitoba, agissant sous l'impulsion du moment et cédant au fanatisme d'un trop grand nombre de ses membres. Comment Riel et les métis français s'en vengèrent-ils ? En sauvant pour la Couronne britannique le Manitoba et, implicitement, tout le Nord-Ouest canadien ! Comme cette assertion peut paraître voisine du paradoxe, il me faut entrer dans quelques détails à ce sujet.

Les Etats-Unis s'étaient acquis en 1867 les vastes possessions russes maintenant connues sous le nom d'Alaska. Leurs autorités étaient parfaitement au courant des mécontentements occasionnés à la Rivière-Rouge par les menées des Ontariens et autres, et il n'y aurait probablement pas de jugement téméraire à supposer qu'elles y avaient des représentants chargés de surveiller la situation et au besoin de la faire tourner à leur avantage. Les manœuvres qui aboutirent à l'accaparement de l'Orégon et du bassin de la Colombie au milieu du siècle dernier ne pouvaient-elles pas réussir aussi bien sur les bords de la rivière Rouge ?

Alors qu'on en calcule les conséquences. Au lieu d'un territoire perdu à douze cents milles des Etats-Unis, le cabinet de Washington eut eu sous sa domination la plus grande partie de l'Amérique anglaise, formant un tout compact et, partant, de désintégration difficile. Cette immense contrée, composée de ce qui est aujourd'hui le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta, le Yukon et le Mackenzie, n'eut fait qu'un avec l'Alaska au point de vue politique, et la Colombie anglaise, qui n'était alors peuplée que de quelques centaines de blancs, eut dû bon gré mal gré se jeter dans les bras de l'Oncle Sam. Après cet arrangement, le Canada eut été limité aux anciennes provinces, c'est-à-dire au quart à peu près de ce qu'il est aujourd'hui.

Et pour qu'on ne suppose pas que mon imagination enfante des chimères, je renverrai le lecteur à un document, aussi peu connu que remarquable, de la législature de l'Etat américain contigu à l'Assiniboia. En date du 8 mars 1868, c'est-à-dire moins d'un an après l'acquisition de l'Alaska, la Chambre du Minnesota passait la résolution suivante :

Nous regrettons d'apprendre qu'il est question de transférer le territoire compris entre le Minnesota et l'Alaska au Dominion du Canada par un ordre

du Conseil de Londres, sans un vote des colons de Selkirk et de ceux qui se trouvent aux sources de la Saskatchewan, lesquels sont en grande partie des émigrés des Etats-Unis, et nous prions respectueusement, quoique avec instance, le Président et le Congrès des Etats-Unis de représenter au gouvernement de la Grande-Bretagne que pareille action sera une intervention indue, contraire au principe de gouvernement local *(self-government)*, qui ne peut être regardée avec indifférence par le peuple des Etats-Unis 1.

Est-ce assez clair ?

Cette résolution fut envoyée à Washington, et le journal américain qui la rappelait, le 21 novembre 1869, rendait son but encore plus évident en déclarant que

la législature du Minnesota apprendrait avec joie que la cession du Nord-Ouest de l'Amérique britannique aux Etats-Unis, accompagnée de la construction d'un chemin de fer nord-pacifique, est regardée par la Grande-Bretagne et le Canada comme les termes satisfaisants d'un traité qui éliminera tout sujet de controverse entre les deux contrées 2.

Du reste ces projets étaient si peu fantaisistes que, le 30 novembre 1869, lord Granville rappelait officiellement au gouverneur-général du Canada que son Conseil exécutif avait, le 22 juin 1866,

exprimé l'opinion que les parties les plus tentantes du Territoire [de l'Assiniboia] seraient bientôt peuplées d'individus que la Compagnie [de la Baie d'Hudson] était impuissante à maîtriser, qui établiraient un gouvernement et des tribunaux à eux et proclameraient leur indépendance politique ; —qu'une telle agglomération couperait en deux l'Amérique anglaise 3.

Rien d'étonnant alors si, lorsqu'il fut question d'envoyer des troupes à la Rivière-Rouge, le nord ouest des Etats-Unis fut unanime à demander qu'on leur défendît de passer sur le territoire américain. En outre, les menées auprès de Riel des agitateurs venus du sud ne sont un secret pour personne. Les féniens, aidés alors par O'Donoghue, étaient aux aguets pour saisir le moindre signe d'intelligence, la moindre marque de consentement de la part du gouvernement provisoire pour se lever en masse et s'unir aux métis dans le but de réclamer la protection du drapeau étoilé.

---

1 — Du journal *The Pioneer*, de St-Paul. Reproduit dans le Livre bleu de 1870.

2 — Livre bleu, p. 28.

3 — *Ibid.*, p. 170.

Il y a plus. Dans une lettre adressée au gouverneur-général du Canada, en date du 23 juillet 1870, Mgr Taché alla jusqu'à affirmer (et il le déclara plus tard sous la foi du serment), que

en dehors de l'association fénienne, le gouvernement provisoire de la Rivière-Rouge a repoussé des offres qui auraient pu le séduire, si le sentiment de l'allégeance ne l'avait pas dominé. Des sommes au montant de plus de *quatre millions de piastres* ($4,000,000), *des hommes et des armes* ont été offerts, et le tout a été refusé par ces *rebelles* [1].



Les bons conseils du clergé [2] et les propres sentiments de Riel empêchèrent ces tentatives d'aboutir ; mais les féniens et autres Américains ne se découragèrent point. O'Donoghue était allé les trouver après l'arrivée des troupes. Celles-ci une fois reparties pour l'est, les meneurs étrangers crurent voir dans les vexations et persécutions qui suivirent le meilleur des appoints à leur cause. Méprisés par les nouveaux venus, dépossédés de leurs terres aux Ilets de Bois et ailleurs, traqués comme des bêtes fauves par des échappés de bagne, attaqués jusque dans le sanctuaire de leurs familles et foulés sous le talon des envahisseurs de leurs libertés immémoriales, les métis français n'étaient-ils point enfin mûrs pour la révolte ? Les féniens le crurent, et ils firent leurs plans en conséquence.

Ils savaient, et ne se faisaient pas faute de publier, que ces fiers enfants de la prairie étaient « d'excellents cavaliers, habitués au maniement des armes et à l'obéissance aux chefs qu'ils se donnaient quand ils faisaient la chasse au bison » [3]. Par conséquent, il était plus que probable qu'ils feraient honneur à leur race sous le drapeau des Etats-Unis. Ils pouvaient sans trop de

---

1 — *La Vérité sur la Question métisse*, p. 254.

2 — « Relativement au désir de l'annexion, le gouverneur dit qu'il ne pensait pas qu'il existât à un degré appréciable. Stuttman désirait vivement la voir se réaliser, et il pensait que le général Riel avait les mêmes tendances ; mais les prêtres, qui ont en réalité plus de pouvoir que l'un et l'autre, s'y opposaient » *The Saint Paul Despatch*, citée au Livre bleu). Nous avons déjà vu que le « général » Riel n'avait aucunement les sentiments que les Américains lui prêtaient.

3 — Livre bleu, p. 29.

difficulté, lever un corps d'élite de 700 à 800 hommes, et, aidés d'un nombre égal d'Américains qui, au premier succès, se triplerait facilement, ils seraient parfaitement invincibles, d'autant plus que leurs frères d'origine mi-anglaise (et mi-indienne comme eux), avec lesquels ils avaient toujours vécu dans la plus cordiale harmonie, ne seraient nullement pressés de les attaquer. Les mille voix de l'opinion publique et les cris de la presse américaine (qui seraient censés faire écho à ceux de la population indigène) forceraient (?) alors la main aux autorités de Washington, et le but secrètement caressé serait vite atteint.

Mais la coopération des métis français était une condition *sine qua non* de succès. Les féniens qui, après tout, n'étaient dans cette question que l'avant-garde du peuple américain, voulurent s'en assurer.

A cet effet, ils dépêchèrent un courrier à l'un de ceux qui s'étaient montrés les plus actifs dans les derniers troubles et qui avait tout particulièrement à se plaindre des troupes, ce même André Nault dont nous avons déjà parlé [1]. C'était vers la fin de septembre 1871. Ce courrier était porteur d'une lettre de convocation à une entrevue sur le territoire américain. Fort perplexe, Nault alla trouver Louis Riel et lui demanda conseil. Celui-ci lui dit d'accepter l'invitation, afin de s'assurer des plans réels des étrangers.

Nault partit de suite, et rencontra à Pembina O'Donoghue qui le conduisit avec trois autres individus à une place située à 7 milles de là. Ils furent alors rejoints par trois officiers féniens « superbement harnachés », dit M. Nault, qui firent route avec eux jusqu'au rendez-vous, chez un nommé Charles Grant, à 18 milles de l'embouchure de la rivière Pembina.

Le lendemain, un grand conseil fut tenu, et les féniens dévoilèrent leurs plans qui étaient de « massacrer ceux qui étaient hostiles aux métis, moyennant le concours de ceux-ci ». Nault trouva la proposition un peu raide. Il ne put non plus s'empêcher de soupçonner quelque exagération dans le chiffre de 3,500 qu'on lui donna comme étant celui des hommes qui s'étaient déjà enrôlés pour la campagne qu'on se proposait d'entreprendre « moyen-

---

1 — Lequel était Canadien, et non métis comme je l'ai dit précédemment d'après tous les auteurs qui l'ont mentionné.

nant le concours » des métis français du Manitoba. Pourtant il promit de rendre compte des détails de l'entrevue à Riel et aux autres chefs métis, et il retourna chez lui par une voie détournée pour éviter la rencontre des soldats canadiens qui étaient à sa recherche [1].

***

Mais l'alarme était donnée au Manitoba, et les autorités locales n'étaient pas demeurées inactives. Elles savaient que, indépendamment des féniens proprement dits, il y avait alors des milliers d'ouvriers, dont beaucoup étaient d'anciens soldats, travaillant à deux lignes de chemin de fer en construction au Minnesota. A la fin de la saison, ces individus allaient se trouver désœuvrés et partant enchantés de se jeter sur le fort Garry, qui n'avait alors que 80 hommes pour le garder « et assurer la paix de la moitié d'un continent », comme l'écrivait le gouverneur Archibald [2].

Ce monsieur admit aussi dans un document public que « l'envahisseur basait toute espérance de succès sur le fait que nos divisions intestines lui jetteraient entre les bras une partie de la population [3] » Quelle belle occasion pour l'élément français de se venger des insultes des Ontariens ! N'allaient-ils pas en profiter ? Pour conjurer le danger, dont les orangistes du Manitoba n'étaient pas ceux qui se préoccupaient le moins, Archibald eut, le 4 octobre, une entrevue avec M. Ritchot, curé de Saint-Norbert. Il voulut être certain des dispositions des persécutés d'hier qui avaient maintenant les destinées du pays entre leurs mains. Fort heureusement, Mgr Taché, à la veille d'une absence dans l'est, avait rencontré Riel et obtenu de lui au moins une promesse de neutralité.

> Soyez certain, avait-il dit, que ni moi ni aucun de mes amis ne nous joindrons aux féniens. Nous les détestons, car ils sont condamnés par l'Eglise [4].

M. Ritchot put donc assurer le gouverneur de la loyauté des métis.

---

1 — Ces détails, ainsi que beaucoup d'autres dans les pages qui précèdent, sont absolument inédits.

2 — *Memorandum sur l'Invasion fénienne du Manitoba*, dans les témoignages devant le « Comité du N.-O. »

3 — Proclamation de l'hon. M. Archibald, 18 oct. 1871.

4 — Témoignage de Mgr Taché devant le « Comité du N.-O. »

Mais Archibald voulait davantage. Il demanda formellement par écrit leur coopération contre les envahisseurs, afin que ceux-ci sussent que non seulement ils ne pourraient compter sur leur concours, mais qu'ils auraient encore à se défendre contre leur opposition active. Riel la lui promit dans une lettre du 7 octobre, au cours de laquelle il annonçait que « plusieurs compagnies sont déjà organisées, et d'autres se forment [1] ». Le lendemain, le gouverneur se hâtait de remercier les signataires de cette communication, MM. L. Riel, A.-D. Lépine et P. Parenteau. Bien plus, ce jour-là même il traversait la rivière pour passer en revue une troupe de 4 à 500 métis [2], dont un tiers étaient à cheval et qui presque tous portaient des armes.

Dès lors le danger s'évanouissait, et le Manitoba, avec tout le Nord-Ouest canadien, était sauvé. Devant cette fidélité des métis sur laquelle ils n'avaient point compté, les féniens et les Américains annexionnistes devinrent impuissants. Quelques têtes folles avaient seules été assez imprudentes pour agir comme si elles avaient été sûres de leur concours et prendre part à une échauffourée qui, dans les circonstances, n'avait absolument aucune chance de succès.

---

1 — Témoignage de M. Archibald, devant le Comité, p. 147.

2 — Ces chiffres sont fournis par un témoin oculaire, mais varient selon les auteurs.

IX.—UN DOCUMENT IMPORTANT

Ne pouvant convenablement négliger dans leurs récits cette marque de loyauté des métis français à un moment critique de l'histoire du Manitoba, la plupart des écrivains anglais se sont attachés à en amoindrir la portée, sinon à en nullifier complètement l'importance. Autant par ignorance du véritable état des choses que par suite de préjugés dont ils ne se rendent pas compte, certains historiens voudraient représenter leur intervention comme inutile, tandis que d'autres vont jusqu'à soutenir que dans cette circonstance mémorable Riel n'était pas sincère.

Le moins partial, Alexandre Begg, ne peut s'empêcher de remarquer que « les Français se tinrent d'abord à l'écart, et ce ne fut pas avant le 8 octobre que le gouverneur Archibald fut informé qu'environ deux cents métis s'étaient assemblés à Saint-Boniface pour lui offrir leurs services »[1]. Venant de cet auteur, pareille remarque prouve simplement qu'il n'était point au courant des dessous de la politique métisse, si je puis m'exprimer ainsi.

D'un autre côté, Robert-B. Hill, qui s'efforce généralement de faire ressortir dans son histoire les faits et gestes des Anglais du Portage-la-Prairie, passe subitement des préparatifs de résistance qu'ils faisaient à la revue des troupes métisses à Saint-Boniface, sans dire un mot des pourparlers et mesures préparatoires prises par Riel afin de seconder les vues du gouverneur.

Encore une fois l'ignorance peut jusqu'à un certain point excuser le silence de ces écrivains. Est-il permis d'étendre cette charitable interprétation à des assertions comme celles-ci du même historien ? « Il est digne de remarque que ces hommes n'offrirent leurs services qu'après qu'on eut appris la capture des féniens par l'infanterie américaine stationnée à Pembina.... On savait bien que ces hommes n'attendaient que le succès des féniens pour se joindre à eux »[2].

Charles-R. Tuttle, le continuateur de Gunn, partage cette opinion dans son histoire du Manitoba. « Il ne semble pas y avoir

---

1 — *History of the North-West*, vol. II, p. 71.
2 — *Manitoba*, p. 347.

le moindre doute », nous assure-t-il, « que Riel était d'abord en faveur du mouvement [annexionniste], et que ce ne fut qu'après l'issue du *raid*...qu'il se rappela soudain sa loyauté et offrit ses services et ceux de ses deux cents métis »[1].

On conçoit qu'après l'ostracisme des chefs métis, après les vexations sans fin dont leurs compatriotes étaient les victimes, et en face du mépris non déguisé dont on voulait accabler tous ceux qui avaient, de près ou de loin, pris part aux récents troubles, ceux-ci ne pouvaient décemment courir se joindre à leurs ennemis d'hier dans la défense du pays sans savoir si on daignerait accepter leurs services [2]. Et puis, pour eux Riel était l'homme de la situation. Ils ne voulaient pas se lancer dans une si grave entreprise sans avoir le bénéfice de ses conseils et le voir à leur tête. Or Riel était proscrit. Bien que revenu au pays, on savait que les orangistes trépignaient d'impatience devant les refus implicites des autorités provinciales de l'appréhender. Dans ces conditions était-il prudent pour lui de se mettre trop en avant ? M. Archibald lui ayant fait déclarer que, non seulement son concours serait accepté, mais qu'il était même vivement désiré, et que par ailleurs il ne courrait lui-même aucun danger, celui-ci ne perdit pas une minute pour faire droit à sa requête.



Cette déclaration ne cadre guère avec les assertions des auteurs anglais. Mais le plus opportun des hasards a tout récemment mis entre mes mains un document inédit de la plus haute importance, dont la production dans les pages qui suivent réduira à néant les insinuations des malveillants et forcera les écrivains de bonne foi à modifier leurs jugements sur l'action de l'élément

---

1 — *History of Manitoba*, p. 471.

2 — Ces doutes étaient si bien fondés que, lorqu'après la revue des troupes métisses, le gouverneur voulut les caserner au fort Garry, un certain lieutenant Hay refusa net de leur faire préparer le logement, déclarant à Son Honneur qu'il jetterait plutôt ses armes que de le faire, et un autre officier également au service de la Reine le soutint dans son refus. Le gouverneur dut céder devant cette sotte insubordination, et ce ne fut qu'avec peine qu'il obtint d'y stationner Pascal Breland avec sa compagnie d'éclaireurs, bien que ce métis se fût toujours fait remarquer par la modération de sa conduite.

français, et en particulier de Louis Riel, à ce moment décisif dans les destinées de l'ouest canadien.

Ce document n'est rien moins que le compte rendu original, avec dates et détails authentiques, des assemblées tenues par les métis français en vue de s'organiser pour la défense du pays. Le tout est de la main de Riel et prouve à mon humble avis que ses compatriotes étaient fort capables de se gouverner et avaient dans la personne de leur chef-secrétaire un homme parfaitement au courant des us et coutumes parlementaires. Certains petits détails de cette pièce pourraient aussi être cités comme étant de nature à le disculper, au moins en ce qui regarde cette période de sa vie, de cet égoïsme vaniteux que lui ont prêté tant d'auteurs, même parmi les moins hostiles. En outre, comme ces pages déjà jaunies par l'âge confirment pleinement les avancés de mes correspondants sur lesquels j'ai basé une partie de mon dernier article, elles sont un garant de leur bonne foi sur d'autres points, puisqu'elles n'ont été trouvées qu'après la préparation de mon huitième essai.

Résumons d'abord les auteurs anglais, et confrontons-les avec les assertions de cette pièce dont personne ne recusera l'autorité. Begg donne clairement à entendre que les métis ne firent rien dans l'intérêt de leur pays en danger avant le 8 octobre 1871. Hill nous assure qu'ils n'attendaient que le succès des féniens pour se ranger sous leur drapeau, et Tuttle affirme qu'ils furent assez peu francs et montrèrent assez peu de respect pour le représentant de la Reine au milieu d'eux pour lui offrir leurs services alors seulement qu'ils savaient qu'on n'en avait plus besoin.

Quelques dates deviennent nécessaires pour comprendre la situation. Il est vrai que O'Donoghue et ses confédérés s'emparèrent du fort Pembina et furent eux-mêmes arrêtés dès le jeudi, 5 octobre 1871. Mais, ainsi que le gouverneur Archibald le déclara plus tard sous la foi du serment, 1° personne ne connaissait encore l'issue des projets féniens quand Riel offrit à l'autorité suprême du Manitoba le concours de ses compatriotes; et 2° on s'attendait même alors à une attaque plus sérieuse du côté de Saint-Joseph, ce qui « causait une excitation intense dans toute la colonie. »

En essayant d'amoindrir l'importance de ces deux déclarations du gouverneur, l'historien Hill oublie que, en ce qui regarde la

seconde, il avait lui-même écrit dix pages auparavant qu'on « craignait que, avec les chefs [féniens] mis en liberté par les autorités des Etats-Unis [1], et le nombre de leurs gens dans le voisinage de Pembina, une autre attaque ne fût organisée avec de meilleures chances de succès du côté de Saint-Joe » [2].

Ensuite, quand, pour infirmer la première assertion du gouverneur, à savoir qu'on ne connaissait pas alors l'insuccès du mouvement, il prend sur lui d'affirmer que « Riel était en état d'avoir des espions tout aussi habiles que ceux du gouvernement et qu'il était parfaitement renseigné sur la situation » [3], Hill avance ce que non seulement il ne peut prouver, mais ce que le document susmentionné va réduire à sa juste valeur.



Nous avons vu qu'André Nault avait, sur invitation formelle, fait un voyage secret pour assister au conciliabule des principaux féniens des Etats-Unis. Il ne dut en revenir que le 6 octobre, car son nom, qui se trouve partout après cette date, manque à la liste des chefs métis assemblés la veille. Je reproduis maintenant mot pour mot le compte rendu des séances. Le lecteur voudra bien remarquer que tous les noms qu'il mentionne sont devenus historiques [4].

Le 5 octobre, jeudi, s'assemblent chez Riel, à onze heures du matin :

Ambroise Lépine,	Bapt. Beauchemin,
Pierre Parenteau,	Elzéar de la Gimodière,
Joseph Delorme,	Maxime Lépine,
J.-B. Ritchot,	Joseph St-Germain,
Bapt. Touron,	Pierre Léveillé,
Louis Riel,	Angus McKay, M. P. P.

L'honorable F.-X. Dauphinais.

Aucun détail sur le compte d'O'Donoghue. Après délibérations sur l'op-

---

1 — Lesquels chefs, « après avoir subi un semblant d'examen *(a farce of an examination)*... furent libérés aussi vite que possible » (Hill, *op. cit.*, pp. 347-48), ce qui montre encore une fois de plus les véritables sentiments des autorités américaines sur cette question.

2 — *Manitoba*, p. 338.

3 — *Ibid.*, p. 348.

4 — Leurs faits et gestes se trouveront mentionnés dans mon *Dictionnaire historique des Canadiens et des Métis français de l'Ouest*, à côté de ceux de centaines d'autres personnages, traiteurs, voyageurs, explorateurs, missionnaires, hommes d'Eglise ou d'Etat, etc.

portunité de se déclarer neutre ou en faveur [du] [1] gouvernement, Amb. Lépine, secondé par [Elzéar] de la Gimodière, fait motion que ceux qui veulent être en faveur du gouvernement se lèvent. Douze se lèvent. Un seul, Bapt. Touron, préfère la neutralité.

J'ouvre ici une parenthèse pour faire remarquer que le jour même de la déconfiture des féniens à la frontière, ni Riel ni aucun des autres chefs métis ne savaient encore rien des résultats de l'aventure O'Donoghue, et que pourtant douze sur treize, y compris Riel lui-même, décidèrent d'offrir leur concours actif au gouvernement. Avis à l'historien Hill et C[ie].

M. Nault, arrivé très fatigué le soir de ce jour-là, ne put assister à la séance du soir. Aussi le compte rendu se contente-t-il de remarquer : « Huit heures du soir. L'assemblée s'ajourne pour le lendemain matin à neuf heures. » Il continue :

Le 6 octobre à 9 heures A. M., chez Riel, à Saint-Vital, s'assemblent :

André Neault,	L. Riel.	Jos. Saint-Germain,
Bapt. Lépine,		Pierre Léveillé,
Ambroise Lépine,		Elzéar de la Gimodière,
Bapt. Touron,		J.-B. Ritchot,
Pierre Parenteau,		Bapt. Beauchemin,
L'Hon. X. Dauphinais,		Angus McKay.

Pierre Parenteau, président, demande à André Neault et Bapt. Lépine le récit de leur voyage. Ils disent que le Fort Pembina devait être pris de mercredi matin [2] ; qu'O'Donoghue leur avait dit cela mardi dans la nuit. Qu'il paraissait tenir à l'alliance des métis ; que cependant il disait avoir amené assez de force. Qu'il avait besoin des métis pour le succès de la déclaration de l'indépendance du pays. Qu'il avait de l'argent ; et que par la suite il pourrait faire entrer cinq hommes dans le pays contre le Canada un.

Le président ayant demandé ce que l'assemblée se décidait de faire par rapport au peuple,

Ambroise Lépine, Pierre Léveillé, Elzéar de la Gimodière, l'honorable Dauphinais, Angus McKay opinent qu'il faut persuader les gens en faveur du gouvernement. Les autres restent indécis, à l'exception de Riel qui, la veille s'étant prononcé en faveur du gouvernement, demande à ne pas voter ce jour-là. Les membres conviennent de [former] des assemblées dans leurs paroisses respectives. Ambroise Lépine, Léveillé, de la Gimodière, Dauphi-

---

1 — Les souris n'ayant pas respecté le papier métis, un trou se trouve au millieu de chaque feuille qui a fait disparaître les mots entre crochets.

2 — Il ne le fut que le jeudi. O'Donoghue voulut peut-être donner le temps aux métis de s'organiser en sa faveur. Cette remarque d'André Nault est une autre preuve que, même le 6, on n'avait pas encore entendu parler de l'échec des féniens à Pembina.

nais, McKay, affirment qu'ils plaideront dans leurs assemblées en faveur du gouvernement. Les autres conviennent qu'il est bon de le faire, seulement un tant soit peu. Et que, tout en étant eux-mêmes en faveur du gouvernement, ils ne se prononceront pour lui qu'avec beaucoup de précautions.

L'assemblée s'arrange pour avoir des courriers dans toutes les directions, afin que ces assemblées aient lieu partout dans les paroisses françaises dans une vingtaine d'heures, et qu'un rapport de ces assemblées soit fait par chacun des membres de l'association chez André Neault, à Saint-Vital.

Ajournement jusqu'au lendemain, à 2 heures P. M.

Deux observations se placent naturellement ici. D'abord en ce qui concerne les manœuvres de O'Donoghue. Cet aventurier voulait évidemment en imposer aux métis du Manitoba quand il déclarait que, bien qu'il eût besoin d'eux pour le succès de sa déclaration de l'indépendance du pays, il croyait « avoir amené une force » suffisante pour la réussite de ses desseins. Il comptait si bien sur le concours des natifs manitobains et avait si grand besoin de leur coopération que ses gens « avaient avec eux trois charrettes pleines d'armes et de munitions »[1]. C'est Hill lui-même qui nous l'apprend.

Cet auteur ajoute que le plan de O'Donoghue était de franchir la frontière avec un corps d'hommes armés, forçant tout homme qu'il rencontrerait en chemin à l'accompagner comme prisonnier ou partisan actif, et de grossir ainsi ses rangs jusqu'à ce qu'il eût atteint la paroisse en dessus du fort qui contenait la plus grande partie de la population française. Celle-ci, croyait-il, se joindrait immédiatement à lui et l'aiderait à prendre et à piller le fort Garry. Ses troupes seraient alors augmentées d'un nombre suffisant d'hommes des Etats-Unis pour lui permettre de garder le pays[2].

En second lieu, le lecteur remarquera qu'au moment même où les métis apprennent la prise du fort Pembina par les féniens, c'est-à-dire leur succès au moins passager, et alors qu'on leur assure que les étrangers ont de l'or et des hommes en abondance, c'est-à-dire tous les éléments voulus d'un succès permanent, aucun de leurs chefs ne se prononce en leur faveur. Tous se rangent, au contraire, du côté du gouvernement manitobain, et six le font en termes aussi peu équivoques que possible. Avis, encore une fois, aux historiens anglais et à ceux qui pensent avec eux que les métis « n'offrirent leurs services qu'après qu'on eut

1 — *Op. cit.*, p. 336.
2 — *Op. cit.*, pp. 337-38.

appris la capture des féniens par l'infanterie américaine ». C'est précisement à la nouvelle de leur triomphe qu'ils se tournent contre eux.

***

Ce qui précède dans le compte rendu a trait aux réunions des chefs seulement. Voici maintenant le rapport officiel sur l'assemblée populaire tenue à Saint-Vital, paroisse de Riel, en conformité avec la décision prise le matin même.

Le 6, à huit heures du soir, chez Riel, des citoyens de Saint-Vital s'assemblent.

André Beauchemin M. P. P. président ; Ch. Nolin, de la Pointe-de-Chênes, secrétaire. Le président expose à l'assemblée qu'elle a à se déclarer ou en faveur d'O'Donoghue, ou de la neutralité, ou du gouvernement.

On veut s'en rapporter à ce que dira Riel. Celui-ci dit que les circonstances et ses propres vues sont peut-être mal appréciées par un certain nombre de métis. Qu'à cause de cela il craint autant que jamais une division parmi ses compatriotes, et surtout parmi les métis français. « Je vous prie donc de vous unir, » ajoute-t-il ; « et puisque vous me marquez une si grande confiance, croyez moi, [je] ne suis pas changé. Ne nous met[tons] pas pour l'injustice, mais appuyons [tous] ensemble la motion suivante :

Qu'il est juste de faire connaître à Son Excellence le lieutenant-gouverneur du Manitoba que la présente assemblée saisit la conjoncture où se trouve le pays pour affirmer son attachement à la constitution qui nous régit.

Charles Nolin seconde. Toute l'assemblée appuie.

Ajournement.

Le rôle de Riel dans cette circonstance se passe de tout commentaire.

Enfin, nous avons dans ce qui suit les résultats pratiques des assemblées tenues dans les localités qu'on eut le temps de consulter dans l'après-midi du 6 et l'avant-midi du 7 octobre.

Samedi, 7 octobre, à St-Vital, chez André Neault, à 3 heures après-midi,

André Neault,
J.-B. Ritchot,
Bapt. Touron,
Elzéar de la Gimodière,
Charles Nolin,
Ambroise Lépine.
B. Beauchemin.
Pierre Parenteau.
Jos. St-Germain.
Louis Riel, [etc., s'assemblent] [1].

---

1 — Quelques lignes paraissent manquer ici dans le manuscrit.

La Prairie du Cheval [Saint-François-Xavier], favorable au gouvernement.

Pascal Breland, capitaine.

Saint-Boniface, favorable au gouvernement.

Ambroise Lépine, capitaine.
Elz. de la Gimodière, second.

Pointe-de-Chênes, favorable au gouvernement.

Charles Nolin, capitaine.
Thos. Harrisson, second.

Sainte-Agathe, favorable au gouvernement.

Louis Morin, capitaine.

Pointe Coupée, favorable au gouvernement.

Pierre de Lorme, capitaine.
Bapt. Touron, Second.

Saint-Norbert, favorable au gouvernement.

P. Parenteau, Capitaine.
Jos. Saint-Germain, Second.

Saint-Vital, favorable au gouvernement.

Riel, Capitaine.
André Neault, Second.
Louis Sansregret, Troisième.

Le résultat des assemblées dans les paroisses étant ainsi certifié,

Riel est prié de ne mettre aucun délai à faire connaître ce résultat à Mons. Archibald. Ce qui est fait le soir même.

On remarquera par cette liste finale que même ceux des chefs métis qui avaient à l'origine montré le moins d'enthousiasme pour la cause du gouvernement finirent par l'épouser avec tant d'ardeur qu'ils furent nommés officiers des troupes en formation.

Voici maintenant la lettre par laquelle les métis offraient leurs services au gouverneur :

Saint-Vital, 7 octobre 1871.

Plaise à Votre Excellence,

Nous avons l'honneur de vous dire que nous apprécions grandement ce que Votre Excellence a bien voulu communiquer au Rév. M. Ritchot, pour que nous puissions mieux aider le peuple, dans la position exceptionnelle qui lui est faite, à répondre à votre appel. Comme plusieurs personnes sûres ont été priées de vous l'apprendre, la réponse des métis a été celle de sujets fidèles.

Plusieurs compagnies sont déjà organisées et d'autres se forment.

Votre Excellence peut se convaincre que, sans avoir été enthousiastes, nous avons été dévoués. Tant que nos services continueront d'être requis, vous pouvez compter sur nous.

Le lendemain, le gouverneur faisait remercier les chefs métis dans les termes suivants :

Hôtel du Gouverneur, Fort Garry,
8 octobre 1871.

Messieurs,

J'ai ordre de Son Excellence le Lieutenant Gouverneur d'accuser réception de votre lettre de ce matin, assurant Son Excellence de la cordiale

réponse des métis à l'appel qui leur est fait dans la proclamation de Son Excellence. Vous pouvez dire au peuple au nom duquel vous écrivez que Son Excellence reçoit avec grand plaisir les assurances sur lesquelles elle avait compté dans ses communications avec le Rév. Père Ritchot et dont votre lettre lui fait part, et qu'elle profitera de l'occasion la plus prochaine pour transmettre à Son Excellence le Gouverneur Général cette preuve de la loyauté et de la bonne foi des métis du Manitoba.

Son Excellence serait bien aise de recevoir le plus tôt possible une liste des noms des personnes de chaque paroisse qui désirent s'enrôler pour le service actif dans cette circonstance.

Son Excellence comptera sur leur promptitude à se présenter au moment voulu.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Votre obéissant serviteur,

W.-Mc. Buchanan,
Agissant comme secrétaire particulier.

A MM. L. Riel, A.-D. Lépine, Pierre Parenteau.

Cette lettre supposait-elle que le temps du danger était passé, et que par conséquent la coopération de l'élément français était devenue inutile par suite de procrastination ?



En effet, que pouvaient faire de mieux les chefs métis ? Si l'on considère la distance qui sépare certaines localités mentionnées dans la liste ci-dessus, on s'étonnera même que celles-ci aient pu être atteintes par les courriers du comité central en si peu de temps.

Du reste, on appréciait si bien le concours des troupes métisses que, le lendemain même, cinquante de leurs cavaliers étaient envoyés dans le sud de la province, à la recherche des féniens qui s'y étaient, croyait-on, concentrés. Ce ne fut qu'au retour de ces éclaireurs qu'on apprit le fiasco des flibustiers américains, ce dont les historiens avec une cause à servir voudront bien prendre note.

Même les plus hostiles parmi ceux-ci se laissent d'ailleurs aller à des aveux qu'il est bon de relever. Par exemple, le paragraphe suivant de Tuttle va remettre les choses à point. Parlant de l'un des chefs féniens, il remarque :

Il était presque certain d'être reçu en ami par les métis français, et il est douteux si le Canada inspirait assez de sympathie aux métis anglais pour les porter à se faire battre pour lui, tandis que, la masse des volontaires

ayant été rappelée, il y avait en réalité fort peu de matériaux pour offrir une résistance vigoureuse. Ajoutons à cela qu'il [le chef fénien] avait une ample provision d'hommes à sa portée ; car il y avait alors dans le nord du Minnesota deux chemins de fer en construction qui occupaient plusieurs milliers d'hommes, Irlandais pour la plupart....

Quant aux armes et aux munitions, il y en avait une assez grande quantité vu que le gouvernement des Etats Unis avait eu la bonté de lui rendre celles que ses troupes avaient capturées après le premier *raid* [1].

Un envahisseur eut-il jamais pareilles chances de succès ? Non, s'il est réellement favorisé de toutes ces conditions. Mais dans le cas présent un petit contretemps, l'erreur fondamentale sur laquelle ses plans étaient basés, fut sa perte. Grâce à Mgr Taché et à Riel, les métis français se prononcèrent unanimement contre le mouvement d'invasion—le document ci-dessus en fait maintenant foi ; O'Donoghue fut arrêté par un parti de métis français—Hill l'admet lui-même [2] ; la sortie du côté de Saint-Joseph, qui devait être la pièce de résistance de la campagne projetée, avorta par suite de l'hostilité ouverte des chefs français, et l'ouest canadien resta à la Couronne anglaise. *Cuique suum !*

Terminons par le témoignage de la personne dont l'opinion doit primer toutes les autres. Sous la foi du serment le gouverneur Archibald fit en 1874 la déclaration suivante : « Je crois que l'attitude des métis, lors de l'invasion fénienne, fut due aux représentations de leurs chefs que j'ai déjà mentionnés, et *si les métis eussent pris une attitude différente, je ne crois pas que la province serait maintenant en notre possession* [3].

Après cela les dires et insinuations des fanatiques ne sont guère de nature à faire impression.

---

1 — L'auteur fait ici allusion à la première échauffourée des féniens dans l'Est du Canada. *Op. cit.*, p. 470.

2 — *Manitoba*, p. 338.

3 — Dépos. devant le Comité du Nord-Ouest, p. 153.

X.—Conclusion.

Nous avons constaté au cours de notre petite étude que l'Ouest canadien avait été découvert par des explorateurs de race française, qui y avaient bâti les premières habitations fixes, fondé les premiers forts de traite, et semé les premières notions de christianisme parmi les aborigènes qu'ils avaient les premiers réconciliés avec notre civilisation. Puis, après que les fleurs de lis eurent quitté la vallée du Saint-Laurent pour retourner

> Dans ces prés fleuris
> Qu'arrose la Seine,

et que les roses de l'Angleterre eurent essayé de s'acclimater sur les bords de la rivière Rouge, nous avons vu l'élément canadien-français jouant partout le rôle de pionnier. Traiteurs et voyageurs se réclamaient de notre nationalité, et même parmi ceux qui ne partageaient pas notre sang, les premiers qui furent constitués en autorité, civile ou religieuse, étaient nos frères en catholicisme. Enfin, à côté des Canadiens proprement dits, nous avons vu naître cette race vigoureuse qui devait populariser le drapeau de ses pères sur les grandes plaines du Canada central. Nous avons assisté à sa croissance, et nous avons admiré son prodigieux développement jusqu'au jour où elle eut entre les mains les destinées de ces immenses régions. En 1849, elle affirma ses droits qu'une corporation qui récoltait là où d'autres avaient semé voulait méconnaître ; en 1871, elle conserva à la Couronne britannique les trois quarts du Canada actuel par son inviolable fidélité dans la plus imméritée des persécutions.

Ce glorieux passé ne suppose-t-il pas des droits acquis ? Oui, sans doute ; mais il suggère en même temps des devoirs à remplir. De fait, les premiers ne pourront s'affirmer avec quelque chance de succès qu'autant que les seconds ne seront point oubliés par les successeurs de ceux dont j'ai rappelé les hauts faits. Noblesse oblige : le Canadien de l'Ouest ne peut pas forfaire à l'honneur, et il doit tenir haut le drapeau que lui ont légué ses ancêtres. Pour remplir la mission que la Providence semble lui avoir confiée, il doit avant tout rester non seulement canadien, mais canadien-français. Dans ce but, il est de son

devoir de tenir à sa langue comme à la prunelle de ses yeux. L'anglais peut sans doute lui être utile, peut-être même nécessaire, surtout dans certains centres ; mais à la campagne et, en toutes circonstances, au foyer domestique, je voudrais voir la langue maternelle jouir d'un monopole incontesté. Car, inutile de se le dissimuler, la langue c'est la nationalité, et, dans le cas présent, la nationalité est la meilleure sauvegarde de la religion. C'est là une vérité qui a pour moi acquis la force d'un axiôme, et que je voudrais voir comprise de tous ceux qui sont en état d'influer sur les masses pour lesquelles l'Ouest est devenu une seconde patrie, ou plutôt qui travaillent à faire de ces superbes plaines comme une annexe du pays qui les vit naître.

Et qu'on ne m'accuse pas d'exagération : l'expérience est là pour me donner raison. Le Canadien qui perd sa langue va généralement plus loin. Non seulement il se déclasse, mais à part d'honorables exceptions, il va même assez souvent jusqu'à renier son origine. Mêlé aux Anglais, il tient à honneur d'imiter leurs manières, et il voudrait les suivre en tout. Il renie son berceau en s'abaissant jusqu'à changer son nom, recherche la compagnie de ceux qu'il est assez petit pour considérer comme appartenant à une race supérieure, et, dans beaucoup de cas, cette fréquentation et les propos journaliers qui en résultent affaiblissent sa foi. Il commence par adopter le principe protestant de n'assister aux offices du dimanche que lorsque le cœur lui en dit ; puis il oublie le chemin de l'église pour celui qui mène au temple.

C'en est fait. Notre Canadien, dont peut-être les pères versèrent la dernière goutte de leur sang pour la cause catholique et française, sur les plaines d'Abraham et ailleurs, est devenu transfuge. Traitre d'abord à la cause de sa race, il a fini par devenir apostat. Affublé des noms ridicules de Bean ou de Greenwood, il devient un des piliers du temple méthodiste ou anglican. Quelle chute honteuse pour un petit-fils de la nation très chrétienne, et comme cette pitoyable défection a été logiquement amenée par l'abandon de la langue maternelle !

Cette humiliante métamorphose, je l'ai remarquée plus d'une fois dans les vallées de la Colombie anglaise, et, au moment même où j'écris ces lignes, j'ai présent à l'esprit le cas de deux jeunes gens d'une des meilleures familles de la province de Québec, dont la chute lamentable au double point de vue national et religieux est due à un pareil engouement pour une langue

qui, sans précisément représenter l'ennemi, devrait pourtant toujours paraître plus ou moins étrangère au Canadien bien né.

Mais comment conserver sa langue, c'est-à-dire sa nationalité? D'abord, l'essentiel est de se grouper : l'union fait la force. Le clocher paroissial doit, dans l'ouest comme partout ailleurs, être le point de ralliement pour quiconque veut rester fidèle au passé de sa race. Sans groupement, le sens national s'émousse et périclite. Autour de l'église, les traditions de la patrie lointaine se conservent, les relations sociales entretiennent l'esprit de corps et, tout en contribuant au bonheur de l'individu, elles ont bientôt pour résultat de multiplier les foyers et d'assurer l'avenir de la nation. On se voit et l'on se compte, et parce qu'on se croit fort on reste français.

Pour cette raison je me permettrai de remarquer qu'un trop grand éparpillement des forces est excessivement préjudiciable à la cause française dans l'Ouest. Nos pères eurent surtout pour champ d'action les magnifiques plaines qui s'appellent aujourd'hui le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta. Pourquoi ne pas s'en contenter? Des millions de Canadiens pourraient s'y mouvoir à l'aise. Quiconque franchit les montagnes Rocheuses est perdu pour notre nationalité. La Colombie britannique est un pays exclusivement anglais; le Canadien n'a aucune chance d'y faire souche et d'y perpétuer son individualité raciale. Trop souvent méprisé comme un inférieur par les fils de la fière Albion, une assimilation peu honorable devient son unique ressource.

Une autre sauvegarde de la nationalité canadienne que j'aurais peut-être dû mettre au premier rang se trouve dans les écoles françaises. Là où la langue maternelle disparaît, ne serait-ce que pendant les heures de classe, on peut s'attendre à une atrophie nationale qui manque rarement de dégénérer en une disparition complète de cette langue même au foyer domestique. Dans la vallée où ces lignes sont écrites végètent quelques familles canadiennes dont les parents chérissent encore le doux parler de France; mais les enfants, tout en le comprenant, préfèrent celui qu'ils entendent à l'école. Vous leur adressez la parole en français, et ils vous répondent infailliblement en anglais; en sorte que la génération qui grandit n'aura plus de canadien que le nom. Pourquoi? Parce que dans ce pays le français n'a aucun droit à l'école et que l'instruction se donne exclusivement en anglais.

Je sais que sous ce rapport la situation n'est pas ce qu'elle devrait être au Nord-Ouest. Mais les pasteurs que Dieu y a préposés à la garde du troupeau sont vigilants, et il est permis d'espérer qu'avec une immigration plus forte de Québec et des pays français, ajoutée à l'augmentation naturelle de la population actuelle, l'influence des nôtres pourra avant peu s'exercer en faveur d'une amélioration sensible, sinon d'une solution tout à fait satisfaisante, de la question scolaire.

Je viens de mentionner l'immigration de gens de notre langue. C'est là, ce me semble, un troisième appoint à notre cause qui mérite l'attention de ceux qui ont à cœur l'avenir de la race française au Canada central. Qu'on considère un instant les efforts désespérés que font les sociétés de colonisation anglaises et même les gouvernements des différentes provinces de l'Ouest. Qu'on observe les éléments étrangers qui, tout disparates qu'ils paraissent aujourd'hui, n'en seront pas moins uniformément anglais demain, et l'on verra s'il n'est pas temps de se remuer et d'essayer de réparer le temps perdu en s'efforçant de diriger vers les plaines du Manitoba et des nouvelles provinces canadiennes tous les éléments sains, qu'ils soient français, belges ou suisses, qu'on pourra détacher des vieux pays d'Europe.

Et, à ce propos, me sera-t-il permis de solliciter au nom de ces étrangers qui briguent l'honneur d'être nos frères, l'aumône d'un peu d'indulgence pour les petits travers qu'on pourrait remarquer en eux ? J'ai souvent lu que le Français est de tous les peuples le moins bien reçu dans la province de Québec. C'est là une anomalie à laquelle j'ai toujours peine à croire. A tout cœur bien né la patrie absente est chère, et tout ce qui la rappelle, mœurs et coutumes, pratiques journalières, et jusqu'aux différentes particularités qui se rattachent au travail des champs, ne saurait s'oublier par le fait même qu'on a foulé le sol d'un nouveau pays. Qu'on veuille bien prendre patience : le Français et le Belge du Nord-Ouest peuvent avoir des préférences qui paraissent étranges, sinon ridicules, dans ces contrées si différentes de leur patrie respective ; le souvenir de celle-ci peut faire battre leur cœur plus fortement que la pensée de leur pays adoptif, mais leurs enfants seront canadiens, et les petits travers d'aujourd'hui disparaîtront avec la nouvelle génération qui sera étroitement unie par les liens de la langue et formera une population parfaitement homogène en dépit des divergences de ses ancêtres.

A moins pourtant que la grande plaie des Canadiens modernes, les divisions politiques poussées à outrance, l'esprit de parti qui fait souvent des nôtres le jouet des étrangers qui tirent profit de nos dissensions, ne se substitue au sentiment religieux et national et n'aigrisse les caractères en leur faisant oublier des intérêts qui devraient primer toute préférence sur le terrain politique. Car c'est là un des principaux écueils contre lesquels viennent se briser les aspirations les plus légitimes, écueil contre lequel les Canadiens de l'Ouest et d'ailleurs ne sauraient trop être mis en garde.

Et maintenant que je suis sur le point de céder ma place à d'autres collaborateurs de la *Nouvelle-France*, ne pourrais-je pas terminer par là où j'ai commencé ? En avril dernier je déplorais l'émigration des Canadiens aux Etats-Unis comme « un désastre pour la race, une déperdition de forces qui auraient été un appoint si précieux au point de vue national, si elles s'étaient déployées dans un milieu favorable à leur développement au lieu d'aller se perdre dans le grand tout américain ». Un bienveillant critique a relevé cette remarque et essayé de me trouver en faute. Il admet que l'émigration dont je parle a été une déperdition de forces pour le Canada, mais croit que ces forces ne sont plus comme autrefois noyées dans l'océan américain, et il voudrait nous rassurer sur l'avenir de notre langue et de notre religion qui se sont, dit-il, maintenues intactes dans l'est de la grande république « par un clergé dévoué, des écoles et des journaux »[1].

Je ne doute pas de la sincérité de mon critique. Ecrivant dans un centre d'émigrés canadiens pour des lecteurs qui ont comme lui quitté la mère-patrie, il est tout naturel qu'il cherche à pallier les résultats de leur commune migration. Je souhaite vivement que son optimisme soit justifié par les faits. Mais comme il est possible que ces lignes aient la bonne fortune de tomber sous ses yeux, je lui demanderai en toute candeur : alors même qu'il aurait raison en ce qui regarde la situation actuelle, peut-il raisonnablement supposer que la race française, en tant que race et au point de vue national, ait un avenir aussi rassurant aux Etats-Unis que dans les grandes plaines de l'Ouest canadien ? Ici il suffit de se grouper et l'on est chez soi, sans danger d'assimila-

---

1 — *Le Canadien Américain ;* Worcester, 24 avril, 1907.

tion ; aux Etats-Unis tout groupe de cette nature n'est-il pas après tout un rassemblement d'étrangers sans espoir national, un îlot dans l'océan, battu par la tempête des antipathies raciales et condamné à disparaître sous la pression de forces qui sont irrésistibles parce qu'elles disposent du pouvoir souverain ?

L'auteur de la critique en question regrette lui-même qu'une « propagande néfaste [empêche] les nôtres de se faire naturaliser. » C'est-à-dire qu'il préconise ni plus ni moins le suicide national pour les émigrés des Etats-Unis, circonstance qui se passe de tout commentaire.

Quant à la langue, je ne crois pas me tromper beaucoup en affirmant que sa préservation et son influence dans ce pays subissent aujourd'hui un mouvement de recul dont on peut facilement prévoir l'issue. « Nous avons ici, en ville, une forte colonie de Canadiens-Français, » écrit une émigrée à un journal de Montréal : « mais il ne font que baragouiner leur langue. Ils ne parlent le français que le moins possible et affectent de parler l'anglais. Ils vont jusqu'à changer leur nom pour un nom anglais » [1]. La correspondante ajoute que, dans le centre d'où elle écrit, Oswego, Etat de New-York, « le travail d'américanisation se fait rapidement », et elle prédit l'abolition du français à courte échéance.

Un autre individu écrit peu après dans le même périodique pour faire parade de son apostasie nationale. Sa lettre n'est qu'une tirade contre le Canada et un panégyrique des Etats-Unis. S'adressant à ses compatriotes restés fidèles à la patrie canadienne, il a le courage de s'écrier : « Voyez-vous, le meilleur pour vous autres c'est de devenir américains, car vous êtes incapables de vous gouverner et de faire fructifier les ressources de vos richesses naturelles » [2].

---

1 — *L'Argus*, 17 septembre 1907.

2 — *Ibid.*, 3 octobre 1907.

Ce qui précède était écrit et allait prendre le chemin de Québec, quand m'est arrivé un journal de l'Ouest d'où j'extrais ce qui suit : « Plusieurs des familles canadiennes françaises de Saint-Emile de Legal viennent des Etats-Unis. A leur arrivée dans l'Alberta, un grand nombre des enfants, des Etats-Unis, parlaient à peine le français. Aujourd'hui M. le Curé nous dit que tous parlent parfaitement le français. Cet événement seul prouve bien que nos compatriotes ne perdent pas leur nationalité dans les provinces de l'Ouest, mais au contraire ceux qui l'ont perdue aux Etats-Unis la retrouveront dans l'Alberta ». *Le Courrier de l'Ouest*, 16 janvier 1908.

Qu'en pensent les apologistes de l'émigration au sud de la frontière internationale ? Ils partageront sans doute mon opinion qu'il faut rester chez nous, et que si les circonstances rendent nécessaire un déplacement de la famille ou de l'individu, c'est vers l'Ouest canadien, vers ces superbes prairies qui n'attendent que l'attaque de la charrue pour produire, qu'il faut se diriger et porter ceux dont l'émigration est déjà résolue en principe. Là pourra revivre la patrie canadienne, avec les us et coutumes basés sur la langue et la foi qu'y introduisirent les pionniers de l'Ouest.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Kamloops, B.C., 1er mars 1908

Monsieur le Ministre

Je vous remercie de votre bonne commande d'un exemplaire de ma brochure "Aux Sources de l'Histoire manitobaine". Malheureusement il est fort probable que ~~toute~~ l'édition, qui est d'ailleurs excessivement restreinte, est en ce moment en route pour Kamloops. J'écris à M. l'abbé Lindsay qui vous en fera tenir un exemplaire s'il y en a encore à Québec; sinon je ne manquerai pas de vous en adresser un aussitôt que les 100 exemplaires tirés à part me seront parvenus.

En attendant je vous remercie des $0.50 que vous m'avez adressés en paiement de la brochure.

Merci aussi de votre rectification au sujet du lieu d'origine des Riel. Je suppose que vous êtes bien sûr qu'ils viennent de l'Île-du-Pas? Ma propre assertion est, je crois, basée sur Tanguay qui, ainsi que vous le savez, n'est pas toujours correct.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

A. G. Morice o.m.i.

M. le Ministre de
la Colonisation
Québec.